



HAL
open science

Le sanctuaire de Sanxay (Département de la Vienne)

Jules Formigé, François Eygun

► **To cite this version:**

Jules Formigé, François Eygun. Le sanctuaire de Sanxay (Département de la Vienne). Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1944, 2, pp.43-120. <10.3406/galia.1944.1986>. <hal-01918965>

HAL Id: hal-01918965

<https://hal.science/hal-01918965v1>

Submitted on 6 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

LE SANCTUAIRE DE SANXAY

(Département de la Vienne)

par M. Jules FORMIGÉ

Les ruines se trouvent à Herbord, hameau de la commune de Sanxay, à 30 km. au S.-O. de Poitiers. Sur les deux rives de la Vonne, affluent du Clain, elles occupent un vaste espace de plus de 500 m. de développement dans chaque direction (fig. 1). Entremêlant labours, prés et boqueteaux, la vallée est à la fois accueillante et solitaire. L'emplacement représente évidemment une ancienne clairière au cœur d'une forêt. (fig. 2).

On a beaucoup parlé de Sanxay lors des premières fouilles qu'y fit le P. de La Croix, de 1881 à 1883 et le *Mémoire* publié à ce moment par le fouilleur en est demeuré le document essentiel (1). Le P. de La Croix annonçait sur ses trouvailles un ouvrage plus détaillé qui n'a jamais vu le jour. Aucune trace n'en a été retrouvée parmi les papiers qu'il a laissés à la Bibliothèque de Poitiers. Après lui et d'après lui, plusieurs archéologues sont revenus à diverses reprises sur ces découvertes, s'attachant surtout à discuter la destination de l'établissement, dont les vestiges avaient été mis au jour. Nous laisserons de côté ces théories, nous appliquant avant tout au relevé des faits archéologiques et nous proposant simplement une description précise des ruines subsistantes.

Le P. de La Croix les avait trouvées rasées à fleur du sol ou remblayées depuis fort longtemps, sans aucune trace d'occupation postérieure à l'Empire romain. Elles n'en avaient pas moins servi de carrière pour la construction des villages environnants : plusieurs fours à chaux, de dates indéterminées, dont l'un contenait encore un grand chapiteau corinthien à demi calciné, disaient assez le sort subi au cours des âges par les marbres ou pierres de taille qui pouvaient orner les édifices. En fait, les fouilles n'en ont livré que des restes minimes, des débris d'inscriptions presque insignifiants (2), aucune sculpture figurée et de rares morceaux de sculpture décorative, chapiteaux ou fûts de

(1) P. Camille DE LA CROIX (S. J.), *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*, lu à la Sorbonne dans la réunion des Sociétés Savantes de Paris, le jeudi 29 mars 1883, in-12. 78 p., Niort. Clouzot, 1883.

(2) *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XI, 11, nos 1172, 1173, 1174.

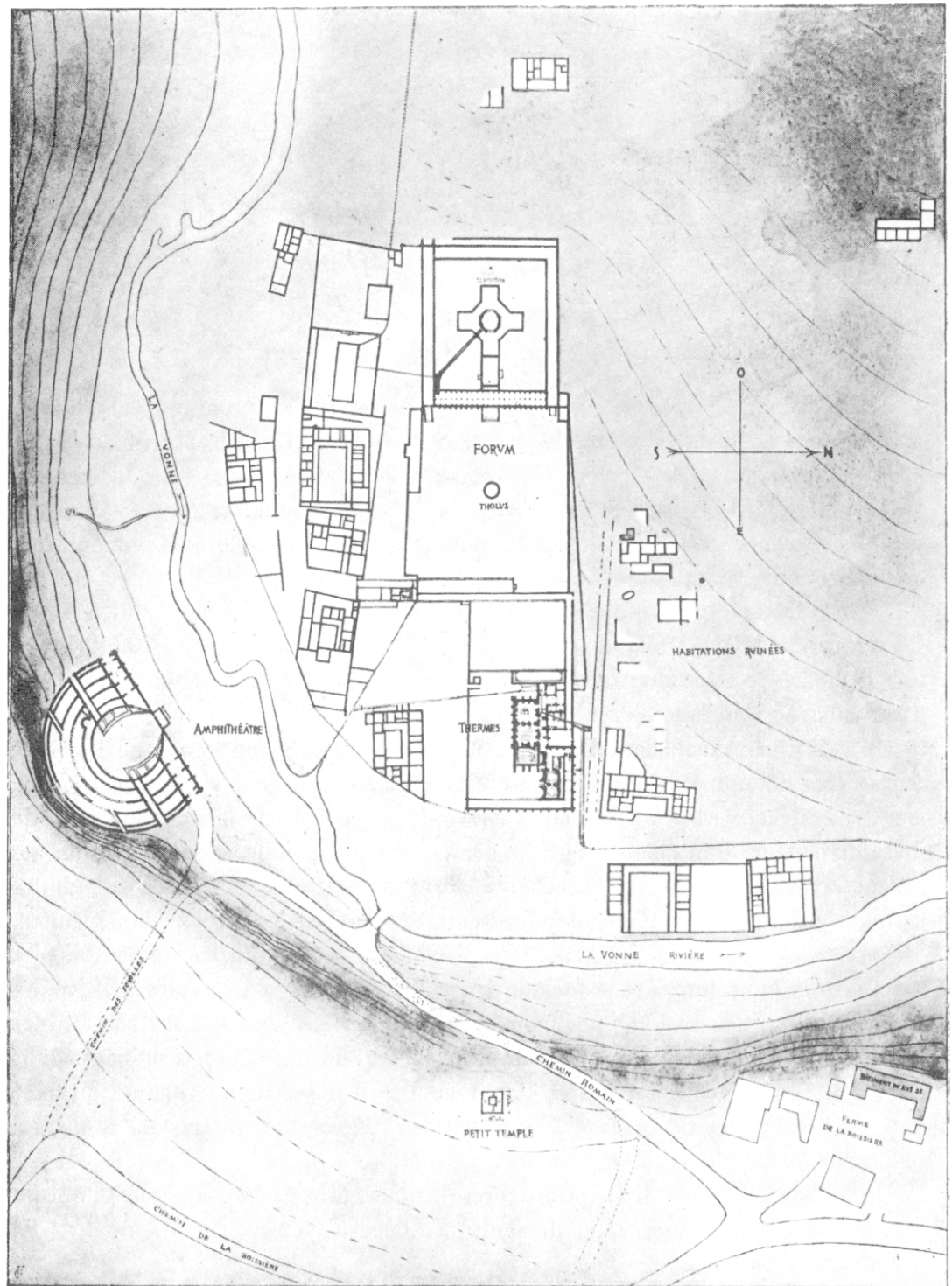


FIG. 1. Plan d'ensemble des ruines, d'après le relevé de C.-J. Formigé. (Dessin de C.-J. Formigé.)

colonnes. Dans les fondations mêmes, les pierres de taille ont été enlevées et leur présence n'est accusée, comme dans bien d'autres fouilles, que par des vides.

Les fouilles ont contribué à faire disparaître une partie des ruines. Les propriétaires des terrains n'avaient autorisé les recherches du P. de La Croix

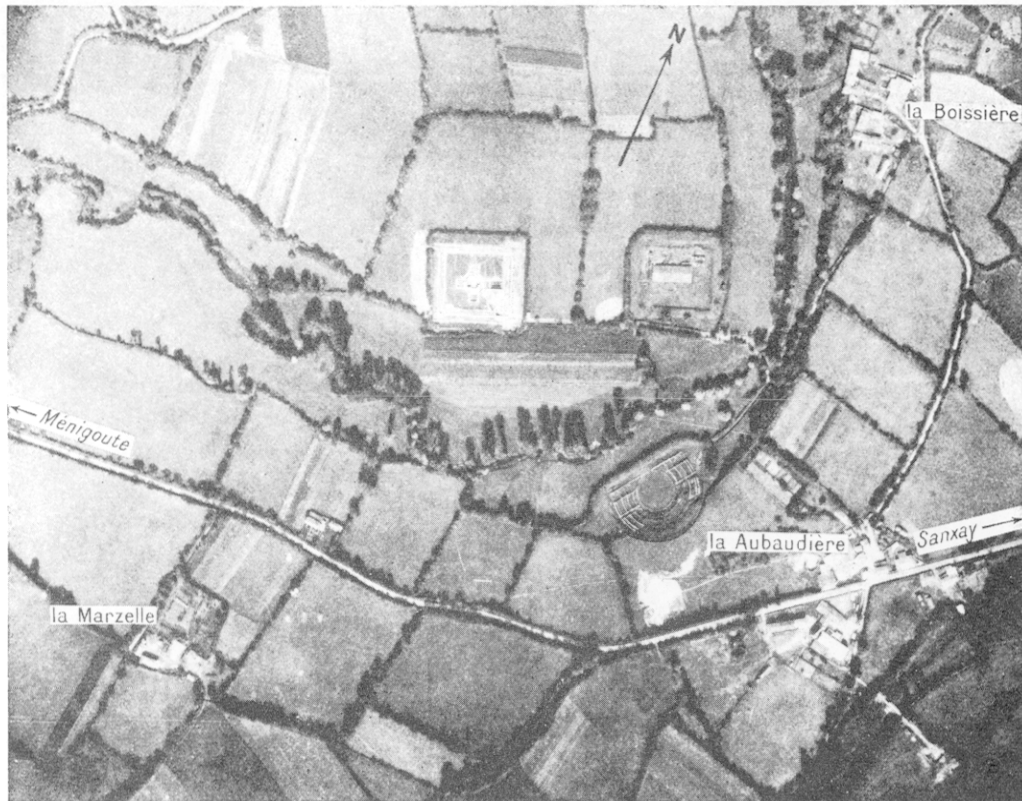


FIG. 2. Vue aérienne de l'ensemble des ruines.

qu'à la condition d'extirper les substructions qui gênaient leurs labours. Aussi cherche-t-on en vain aujourd'hui les traces d'habitations diverses qui entouraient les édifices principaux et se trouvent portées sur le plan du P. de La Croix (fig. 3). On ne saurait préciser si elles se trouvent seulement enterrées profondément ou si elles ont été complètement éliminées.

En 1883, le P. de La Croix qui, jusque-là, avait procédé par ses propres moyens, recourut à la Direction des Beaux-Arts pour des expropriations et des achats de terrain. Ainsi furent sauvés, grâce à l'intervention du Service des Monuments Historiques, les édifices principaux : le temple et les portiques environnants, les thermes et le théâtre. La Commission des Monuments

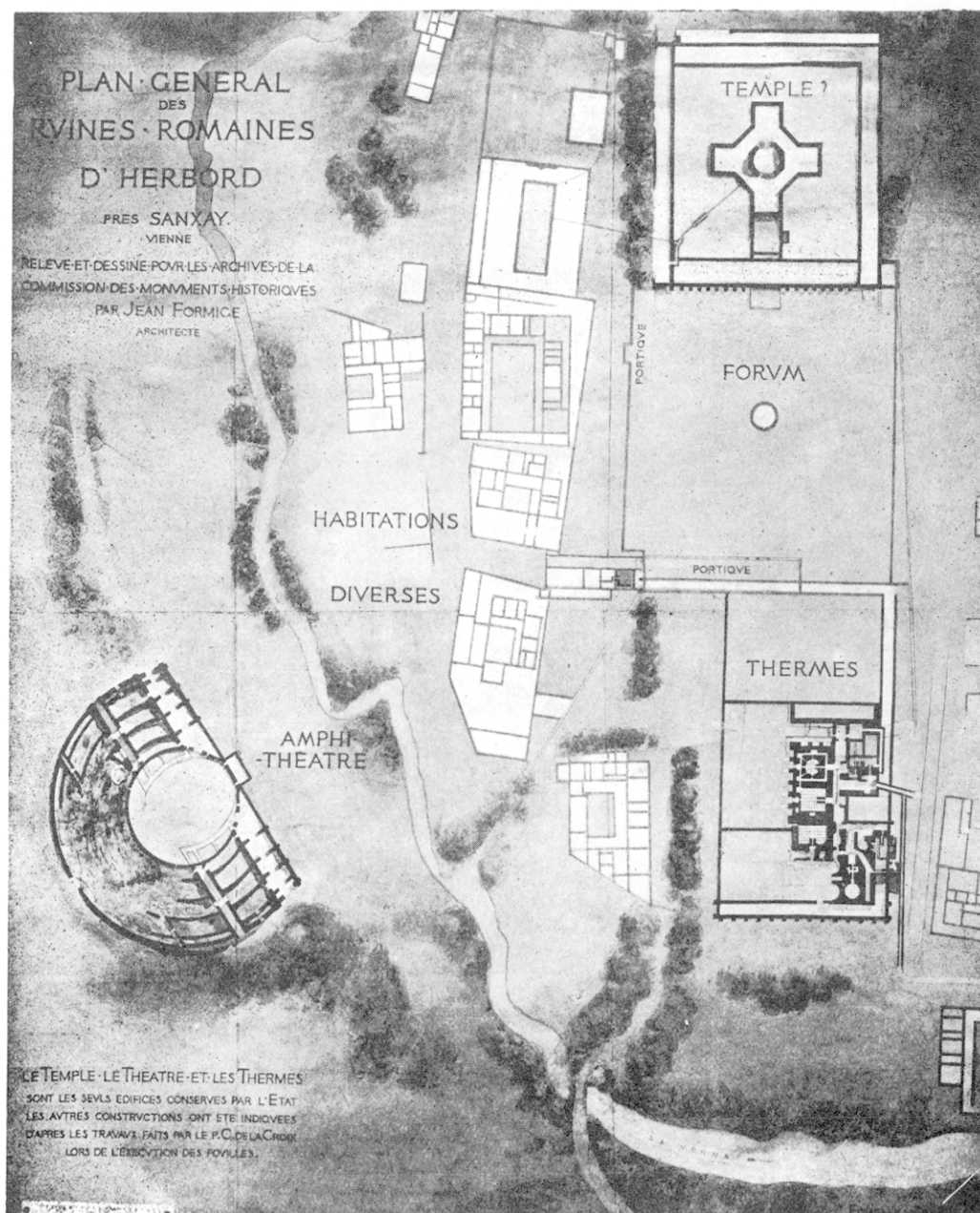


FIG. 3. Plan général des ruines romaines. (Dessin de C.-J. Formigé.)

Historiques désigna à ce moment, pour relever et dessiner les ruines et pour veiller à leur entretien, l'architecte en chef, Jean-Camille Formigé, mon père, qui, jusqu'à la fin de sa carrière, poursuivit l'étude des ruines de Sanxay. Il est l'auteur des dessins dont nous publions ici les reproductions photographiques.

A partir de 1924, comme architecte en chef des Monuments Historiques, nous avons continué sa tâche. Ce sont les notes, les dessins et les photographies de J.-C. Formigé et nos observations qui fournissent la matière de cet article.

*
* *

La partie de beaucoup la plus importante des bâtiments se trouve sur la rive gauche de la Vonne, dans une boucle formée par la rivière. Seuls le théâtre et un petit temple rectangulaire se trouvaient sur la rive droite. De ce petit temple, on ne voit plus rien aujourd'hui : il est décrit, comme il suit, par le P. de La Croix (fig. 1) :

« ... il est situé sur la hauteur à 18 m. 89 au-dessus du niveau moyen de la rivière et en était distant de 61 m. 90. Il dominait tout l'ensemble des constructions principales et se trouvait dans l'axe même du grand temple...

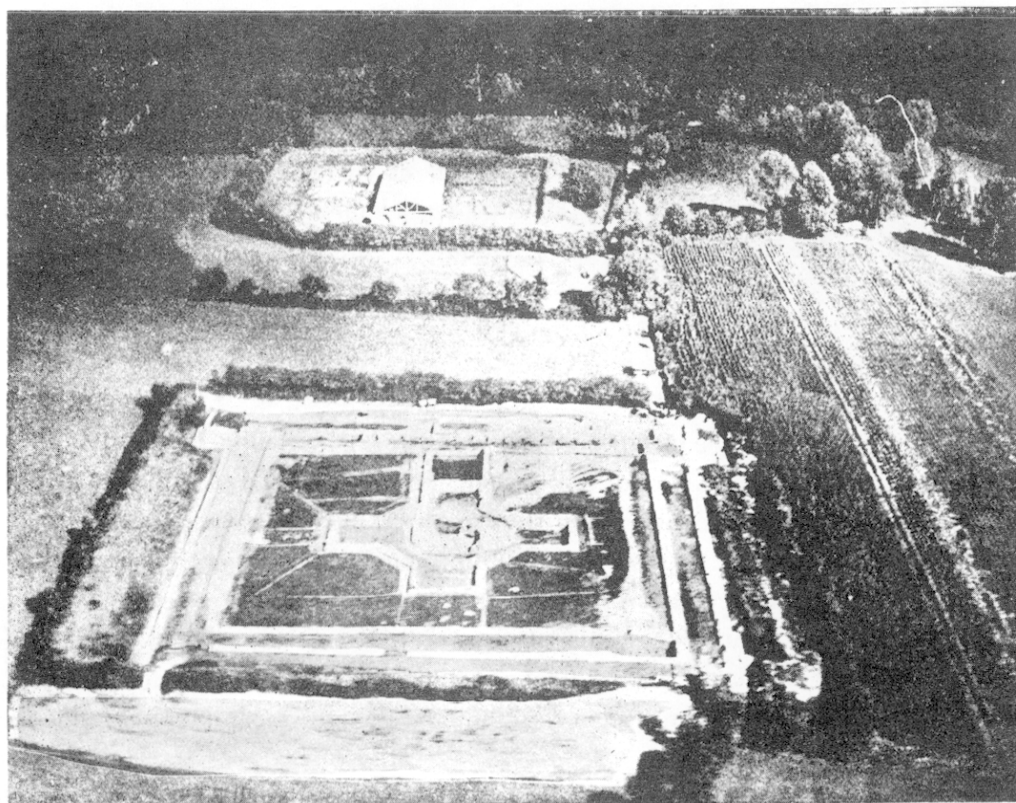


FIG. 4. Vue d'avion prise de l'ouest à l'est. La terrasse du temple et les thermes.
A droite de l'image, les champs marquent l'emplacement des habitations,
dont les substructions furent détruites par les fouilles.

Sa forme était celle d'un carré dont les côtés différaient un peu en longueur, puisqu'ils mesuraient 10 m. 75 et 11 m. 65. Ses murs extérieurs, supportant sans doute des colonnes, avaient une entrée orientée à l'est et délimitaient avec les quatre murs de la *cella* placée au centre, un portique ayant, à l'est, 3 m. 60, à l'ouest, 2 m. 75 et au nord, ainsi qu'au sud, 3 m. de largeur. C'est le type le plus courant des petits temples gallo-romains... » (1).

Les autres bâtiments se trouvent sur la rive gauche. Le P. de La Croix décrit ce qu'il appelle les « substructions secondaires », bâtiments de caractère indéterminé et vastes habitations, dont plusieurs peuvent avoir été des hôtelleries pour pèlerins. Les substructions n'étant plus visibles aujourd'hui, nous ne pouvons que renvoyer à ses descriptions et à son plan (fig. 1 et 3). Il en est de même pour les substructions diverses d'époque romaine qu'il nomme « accessoires », relevées dans un rayon de quelques kilomètres autour de l'ensemble principal.

Les restes encore visibles se réduisent à une succession de trois terrasses descendant de l'ouest à l'est vers la rivière (fig. 2). La terrasse supérieure, à l'ouest, porte les ruines du temple et de son péribole ; la seconde n'était occupée, en son centre, que par une petite construction circulaire, dont les ruines ne sont plus visibles aujourd'hui. Sur la troisième, non loin de la rivière, se trouvent les substructions des thermes (fig. 4). Temple et thermes, théâtre à proximité, sur la rive droite, nous avons là tous les éléments caractéristiques d'un sanctuaire, centre de pèlerinage de la région.

* * *

LA TERRASSE DU TEMPLE (fig. 5 et 6)

Parfaitement nivelée et horizontale, la terrasse supérieure, à l'ouest, mesure entre les constructions qui la bordent des quatre côtés, 63 m. 50 de l'est à l'ouest et 58 m. du nord au sud. Le niveau romain en est bien précisé par une couche blanche de déchets de taille de pierre uniformément répandus ; il est probable que le sol devait en être dallé, bien qu'aucune dalle n'ait été retrouvée. Le sol des édifices qui l'entouraient était recouvert de bétons superposés formant de fortes épaisseurs, dont le P. de La Croix a trouvé, encore en place, des fragments assez considérables et dont on voit toujours des restes importants dans le portique nord.

Ces bâtiments latéraux faisaient de l'espace au centre duquel s'élevait le temple une cour fermée sur ses quatre côtés. A l'ouest, nous trouvons une

(1) P. DE LA CROIX, *ouv. cit.*, p. 54.

double galerie constituée de murs pleins. La galerie extérieure, large de 3 m. et ouverte au sud sur un quart de sa longueur, n'était probablement qu'une rampe d'accès aboutissant à l'extrémité ouest du portique nord. Une autre ouverture, vers le milieu de la rampe, la mettait en communication avec la galerie ouest, large de 5 m. 42 dans œuvre ; la partie nord du mur qui la sépare de la terrasse

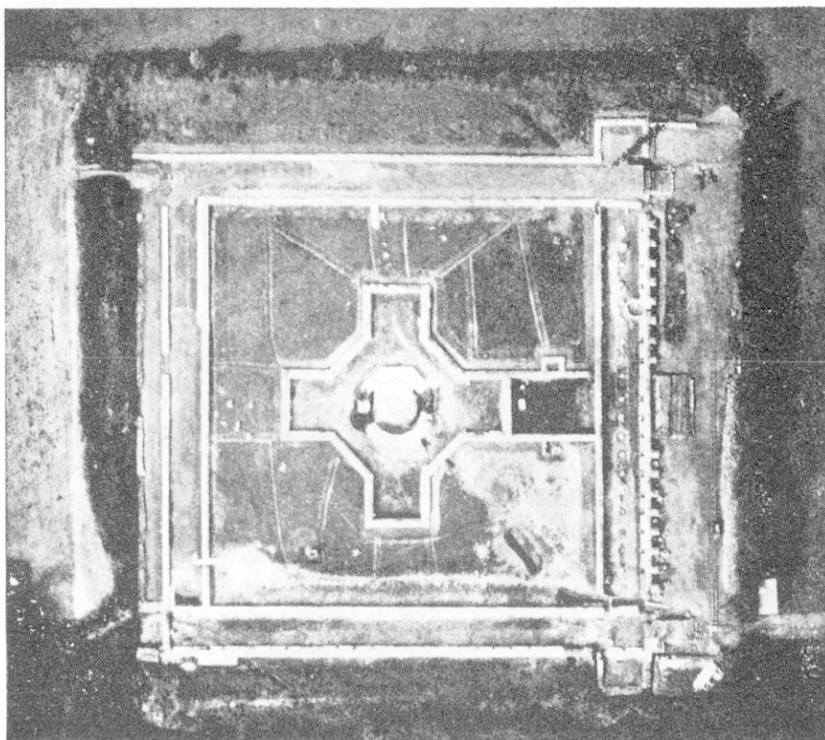


FIG. 5. Vue aérienne du temple et de sa terrasse bordée de portiques.
Les lignes marquées sur la terrasse autour du temple sont les tranchées de fouilles.
La tache noire, en bas, à droite, est une partie effondrée de la conduite d'eau souterraine.

se trouve doublée d'un autre mur, simple renforcement, semble-t-il, dû probablement à la nature du terrain. Les murs, épais de 0 m. 80 à 1 m., en bonne maçonnerie de petits moellons, ne présentent aucune trace de seuils ni de colonnades : on n'en possède, il est vrai, que le soubassement. On peut supposer néanmoins, du côté de la cour, un mur plein, percé sans doute de quelques ouvertures, portes dans le bas, fenêtres dans le haut. En avant d'elle, en son milieu, un petit carré de maçonnerie, de 1 m. de côté, peut représenter le soubassement d'un autel.

La galerie, du côté nord, mesure 5 m. 66 de large. Le sol en est légèrement

plus haut que le terre-plein de l'esplanade. Le mur du côté nord était plein ; sur le côté sud, on distingue les restes de bases de colonnes à une distance de 2 m. 60 l'une de l'autre, d'axe en axe. Nous avons donc là un portique à colonnade, fermé du côté nord et ouvert au midi sur la cour, portique auquel répondait, le long du côté sud, au delà du temple, un portique à double colonnade, large de 4 m. 45. Cette moindre largeur s'explique par le fait que le mur extérieur

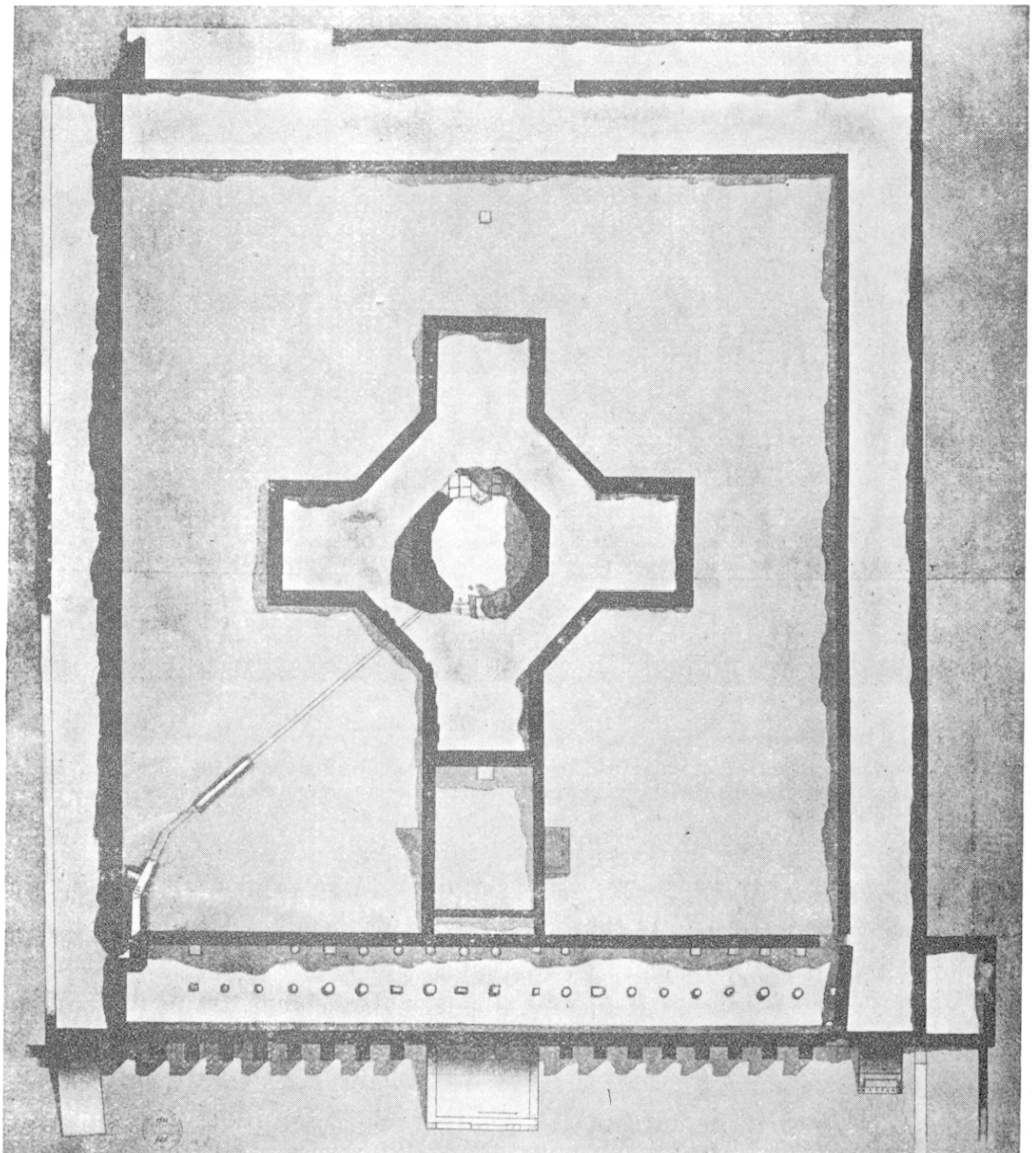


FIG. 6. Plan du temple. État actuel. (Dessin de C.-J. Formigé.)

est doublé à l'intérieur, des deux côtés, par un autre mur dans lequel se reconnaissent très nettement les bases de colonnes (v. la photo d'avion, fig. 4). Ce renforcement s'explique par la dénivellation du sol. Dès le soubassement, ces bases sont faites de blocs de pierres de taille qui, presque partout, ont été enlevées. Des vides marquent donc la présence d'une partie en grand appareil, sur laquelle reposaient les colonnes. Par suite de la pente du terrain, le mur méridional domine d'environ 2 m. le terrain sous-jacent. Sous ce portique à double colonnade s'étendaient donc de vastes sous-sols.

Il en était de même du côté est. Ici le portique est plus ample : il mesure 7 m. de large sur 70 m. 70 de long. Les deux murs portent trace d'une colonnade. Au milieu de l'espace, des piles formées de morceaux de colonnes ou de pierres mises au rebut pour quelque défaut de taille devaient servir à soutenir un plancher. Les espaces rectangulaires qui, au nord et au sud, débordent le portique, sont des réservoirs car deux conduits y aboutissent (fig. 5).

En avant du mur extérieur, dominant la seconde terrasse, s'avance une série de contreforts (fig. 7 et 8). On pourrait se demander s'ils n'étaient pas



FIG. 7. Vue des contreforts des colonnades entourant le temple à l'est.

destinés à porter des colonnes. Dans la partie sud ces contreforts coïncident bien, en effet, avec les bases de la rangée de colonnes placée en arrière, mais il n'en est plus de même dans la partie nord (fig. 5).

Les entrecolonnements de ce portique est sont plus larges que ceux des portiques nord et sud : (2 m. 80 contre 2 m. 60). Les colonnes et le portique étaient

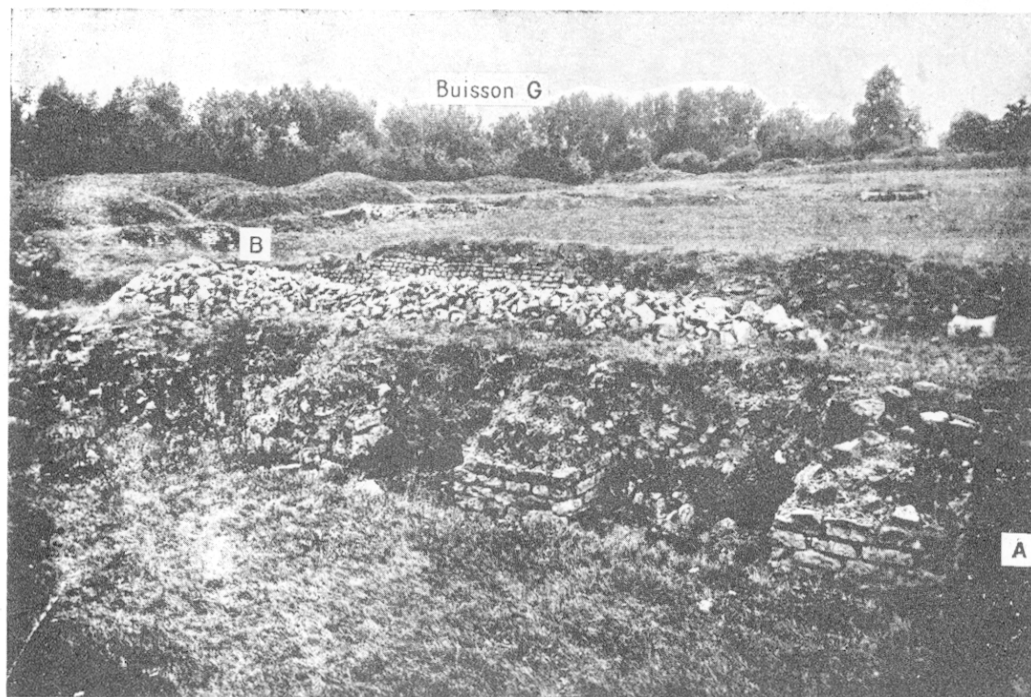


FIG. 8. Portique à l'est du temple, pris en regardant de l'est vers l'ouest (mur extérieur est).
La photographie montre la dénivellation des deux terrasses.

donc plus hauts que sur les autres faces. Au centre, un escalier, de 9 m. 65 de large et 7 m. 10 d'avancée, devait constituer une entrée monumentale. A droite et à gauche, de moindres escaliers établissaient la communication entre les portiques nord et sud et la cour inférieure. L'escalier de gauche, légèrement biais afin de dégager le grand portique voisin, avait 3 m. 67 de large sur 7 m. 55 d'avancée ; celui de droite, du côté nord, mesurait 3 m. 71 de large sur 3 m. 86 seulement de saillie. Cette différence s'explique par la déclivité du sol de la seconde cour, plus marquée au sud qu'au nord. Dans l'axe, la dénivellation entre les deux esplanades était de 3 m. 40 ; entre la seconde cour et le terrain des thermes, elle était de 3 m.

Nous avons donc autour du temple un péribole bordé à l'ouest par le mur

plein d'un bâtiment à usage indéterminé, au nord par un portique à colonnade fermé du côté nord, tandis que le portique sud s'ouvrait des deux côtés par une colonnade ; à l'est par un portique plus large, plus haut et plus monumental, également à double colonnade.

* * *

LE TEMPLE (fig. 5 et 6)

Il présente en plan la forme d'une croix. Le centre en est formé par une construction octogonale de 8 m. 82 de diamètre dans œuvre. Dans les angles rentrants, de petits pilastres, de 0 m. 13 de saillie et de 1 m. 15 de largeur, étaient probablement destinés à soutenir les nervures d'une voûte. L'épaisseur des murs varie, en raison de leur forme polygonale de 1 m. 50 à 2 m. Ils sont construits en petits moellons réguliers, sauf des côtés est et ouest, où des pierres de taille, encore en place du côté est, arrachées du côté ouest, paraissent les soubassements d'entrées monumentales. Cependant la forme du plan ferait supposer qu'il y avait en fait quatre entrées. La naissance des fondations de ces murs s'aperçoit à environ 1 m. 20 au-dessous du sol des galeries environnantes, lesquelles sont elles-mêmes à 0 m. 30 au-dessous du niveau du péribole. Au moment de la découverte, les murs écrétés s'élevaient encore, par places, jusqu'à 4 m. 20 au-dessus de leurs fondations. On ne trouve pas trace du sol de la *cella* qui pouvait fort bien être établi au même niveau que celui des galeries (fig. 9).

La largeur des galeries qui entourent l'octogone central varie de 4 m. 05 à 4 m. 25. Elles se prolongent en forme de croix grecque, de 7 m. 80, dans la direction exacte des points cardinaux. Le mur extérieur de la galerie et de ses avancées cruciformes a 1 m. 25, épaisseur trop faible pour permettre de supposer des voûtes entre la *cella* et ces galeries.

Du côté est, le bras de croix, fermé par un mur, se trouvait prolongé par une sorte de parvis jusqu'au portique bordant l'esplanade de ce côté. De part et d'autre de ce parvis, à l'extérieur, deux petits monuments rectangulaires ne pouvaient être que les bases de statues ou de groupes. Près du bâtiment ouest a été trouvé un pied de cheval en pierre, reste d'une statue équestre. Le mur qui paraît interrompre la circulation entre le portique est et l'entrée du temple qui se trouvait évidemment de ce côté, n'est qu'un soubassement de colonnes (fig. 9). Il ne devait pas marquer une séparation aussi forte que l'indique sur la figure 10, la coupe perpendiculaire à la façade telle que l'a dessinée J.-C. Formigé. Un portail devait mettre en communication le parvis et le temple. Comme le

montre la photographie fig. 9, et également le croquis des restes de la *cella* et du temple esquissé à droite de la restauration (fig. 11), il n'y a pas trace, sous les avancées qui forment les bras de la croix grecque, du sous-sol figuré dans la coupe d'ensemble du Forum : enceinte supérieure (fig. 11, *registre inférieur*) ; la *cella* seule s'enfonce au-dessous du terrain avoisinant : rien n'indique quel

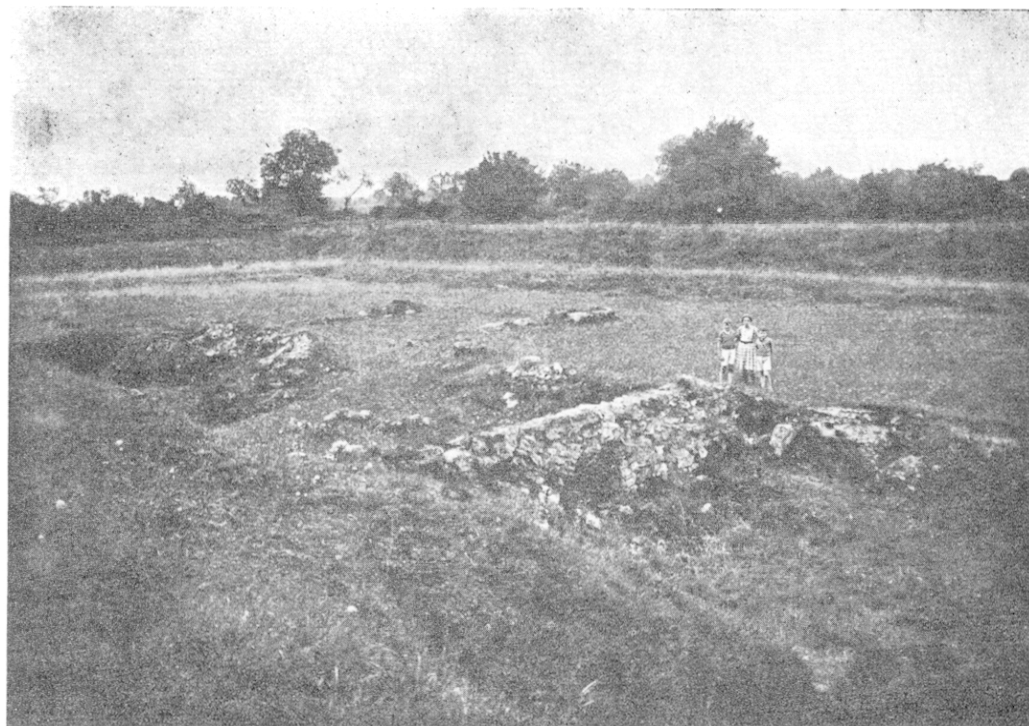


FIG. 9. Enceinte du temple octogonal, vue prise du sud-est vers le nord-ouest.

A gauche, la *cella* centrale ; à droite, l'aile est du portique cruciforme qui entoure le temple. On voit à la hauteur de la *cella*, les soubassements du portique en bras de croix qui s'allonge vers le nord. Au premier plan, le mur séparant le bras de croix oriental du parvis qui le précède.

était le niveau de son sol. La voûte figurée sur la restauration est purement hypothétique.

Également hypothétique et probablement faux est le mur plein à colonnes appliquées qui est représenté comme fermant la façade est de l'enceinte supérieure du Forum. Par contre, ce n'est sans doute pas à tort que la restauration marque, au milieu du portique est, une entrée monumentale correspondant à la largeur de ce parvis et avec l'entrée du temple (fig. 11). Parmi les débris de colonnes trouvés en avant du portique est, quelques-uns, plus forts que les autres et mesurant 0 m. 80 de diamètre, proviennent de colonnes qui devaient avoir

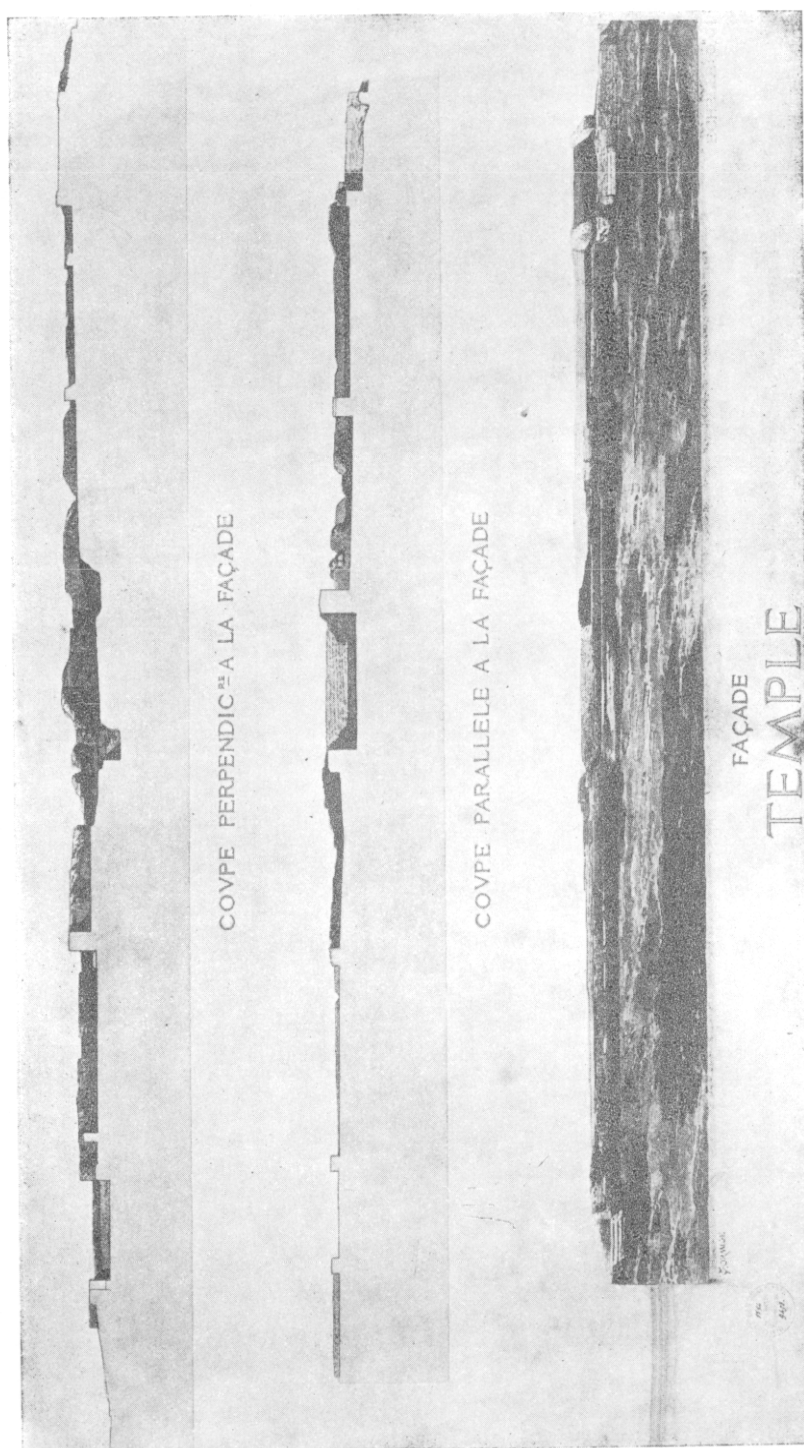


FIG. 10. Le temple. Façade et coupes. (Dessin de C.-J. Formigé.)

environ 6 m. de haut. La restauration suppose des colonnades le long des galeries entourant la *cella* et des bras cruciformes qui l'élargissent (fig. 11 et 15). Les colonnes auraient en ce cas reposé sur une assise de soubassement, car, dans ce qui subsiste des murs, on n'aperçoit pas trace de leurs bases, comme l'indique la restauration. Les galeries devaient être couvertes en appentis, tandis que les quatre avancées auraient eu des toitures à deux pentes terminées en façade par des frontons et butant en arrière contre la *cella*. L'octogone de la *cella* dominait le tout, prenant jour par le haut, au-dessus des toitures adjacentes, peut-être par des ouvertures analogues à celles qu'indique la restauration.

Il reste à signaler, coupant obliquement l'angle sud-est de la terrasse, un grand égout, partant du temple, passant sous les fondations du mur de la galerie, mais sans communication avec l'intérieur de la *cella*. Hors du temple, à proximité, s'ouvre une bouche de 1 m. de côté et 3 m. de profondeur. De là, l'égout continue, haut de 2 m., parfaitement voûté, large de 0 m. 76 en bas, avec un caniveau dans son sol. Arrivé aux abords du portique sud, il bifurque vers le sud ; un canal de moindres dimensions aboutissait, d'après le P. de La Croix, à un vaste bassin se trouvant au centre de l'une des habitations situées de ce côté. A l'intersection des portiques sud et est, dans le sous-sol, une entrée avec quelques marches de descente permet de pénétrer dans l'égout, se rétrécissant progressivement de 1 m. 03 à 0 m. 76. Nous pensons avec le P. de La Croix qu'on ne peut voir là qu'un grand égout destiné à drainer le sous-sol du temple et à recueillir les eaux de ses toitures, ainsi que de toute la terrasse. Pourquoi l'a-t-on fait si haut ? Ce dût être tout d'abord, pendant la construction du temple, une tranchée ouverte indispensable au drainage du terrain ; plus tard, on se contenta de le fermer par une voûte à hauteur d'homme.

Parmi les temples gallo-romains, il en est un dont le plan se rapproche, mais avec des dimensions plus grandes, de celui de Sanxay : c'est celui de Chassenon en Charente-Maritime (fig. 12). Nous y trouvons une *cella* centrale octogone, de 17 m. 74 dans œuvre, entourée d'une galerie et de quatre parvis formant bras de croix, le tout sur un soubassement de maçonnerie de 2 m. 94 de haut et de 47 m. dans sa plus grande largeur. Le premier fouilleur, l'abbé Michon, en 1844, supposait des escaliers monumentaux dans chacune des avancées. L'ouverture du temple étant à l'est, comme à Sanxay, on n'admettra d'escalier que de ce côté et peut-être même en avant du *podium*. Les murs de la *cella*, au moment de la découverte, dépassaient encore le sol d'environ 1 m. 50 ; ils formaient à l'intérieur quatre niches demi-circulaires séparées par des piliers plats de quatre surfaces d'une courbe plus large. Leur plus grande épaisseur aux angles était de 3 m. 08, ce qui permet de supposer une couverture en voûte

ou en coupole. Le sol était fait d'un béton à tuileaux recouvert de larges plaques de marbre à veines rouges et grises. Les galeries autour d'elles étaient dallées de calcaire. Il n'est pas parlé de sous-sol, mais seulement de puits, dont l'un occupait à peu près le milieu de la *cella* et un autre à gauche de l'entrée, tandis qu'une excavation irrégulière allait se rétrécissant jusqu'au roc. C'était

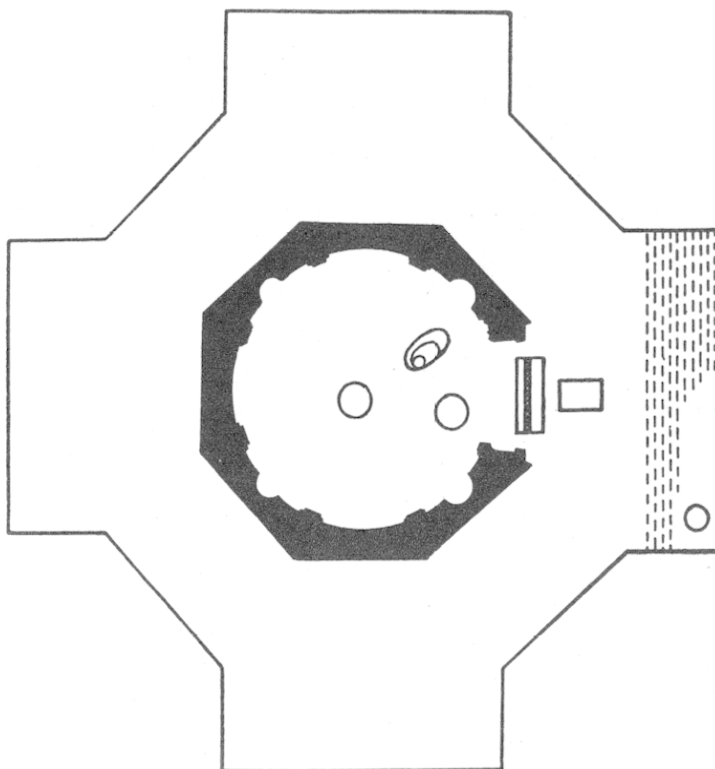


FIG. 12. Le temple de Chassenon (Charente-Maritime).

probablement une source. Une autre excavation dans le parvis ou l'escalier de l'est, avec un canal d'écoulement le long du côté sud-ouest du *podium* paraît avoir été une fontaine. L'entrée, large de 6 m. 55, était partiellement barrée par un mur de briques reposant sur un soubassement beaucoup plus épais, qui ne laissait que d'étroits passages à droite et à gauche. En avant, un bassin rectangulaire contenait des cendres, des cornes de bœuf et des bois de cerf. A l'extérieur de la *cella*, un autre bassin de briques, profond de 0 m. 20, était ménagé dans l'angle nord-ouest. Aucun aménagement de ce genre n'a été observé à Sanxay. Seul, le plan général du temple en forme de croix grecque présente une analogie.

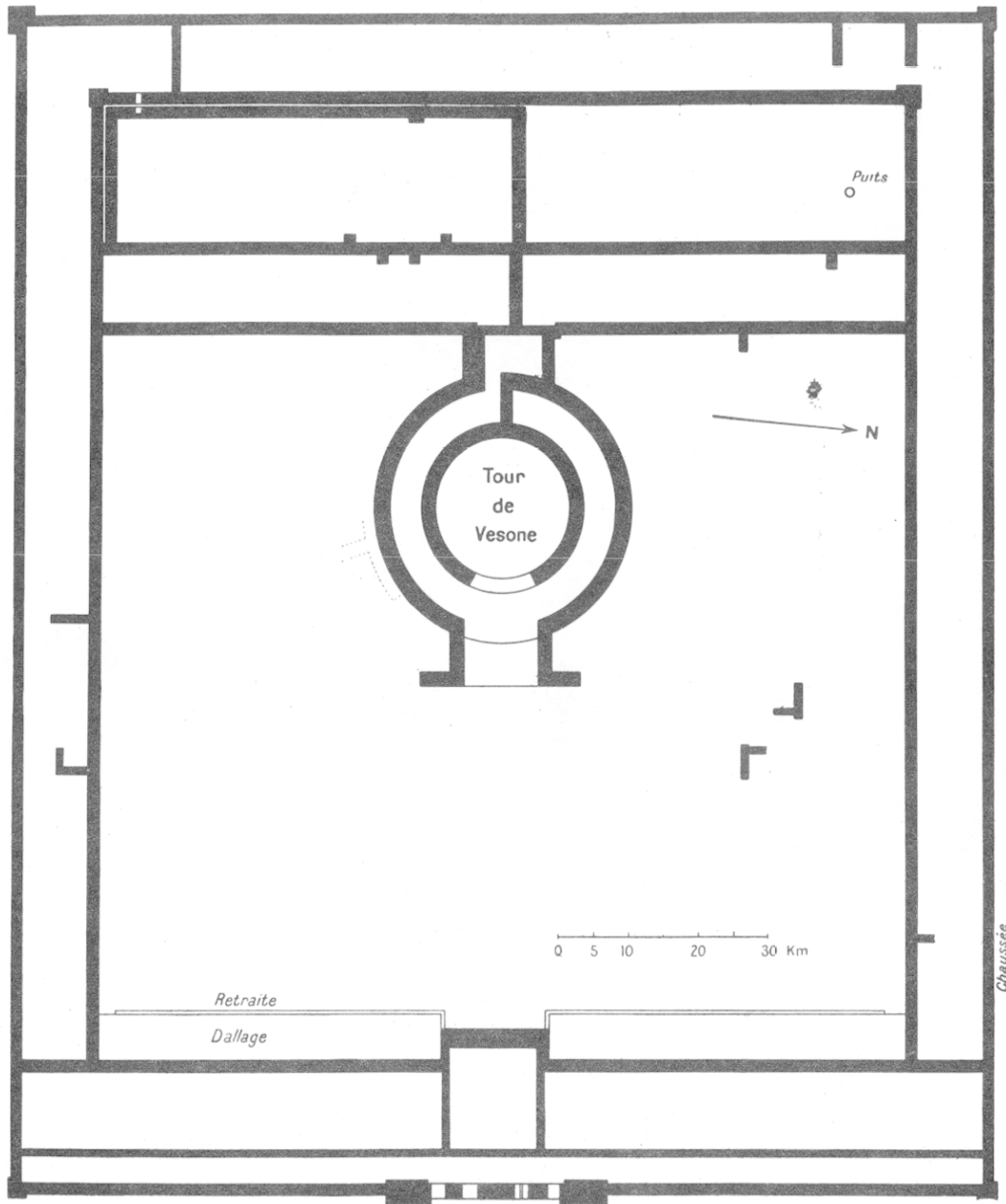


FIG. 13. La tour de Vésone (Périgueux).

* * *

Ces deux exemples présentent une variante intéressante du plan typique du temple gallo-romain, tel qu'il nous est connu, en particulier par les exemples de la tour de Vésone à Périgueux et du monument dit « Temple de Janus » à

Autun : une *cella* centrale, massive, ronde, polygonale ou carrée, entourée d'une galerie en appentis.

Les dimensions de la tour de Vésone sont à peu près les mêmes que celles de

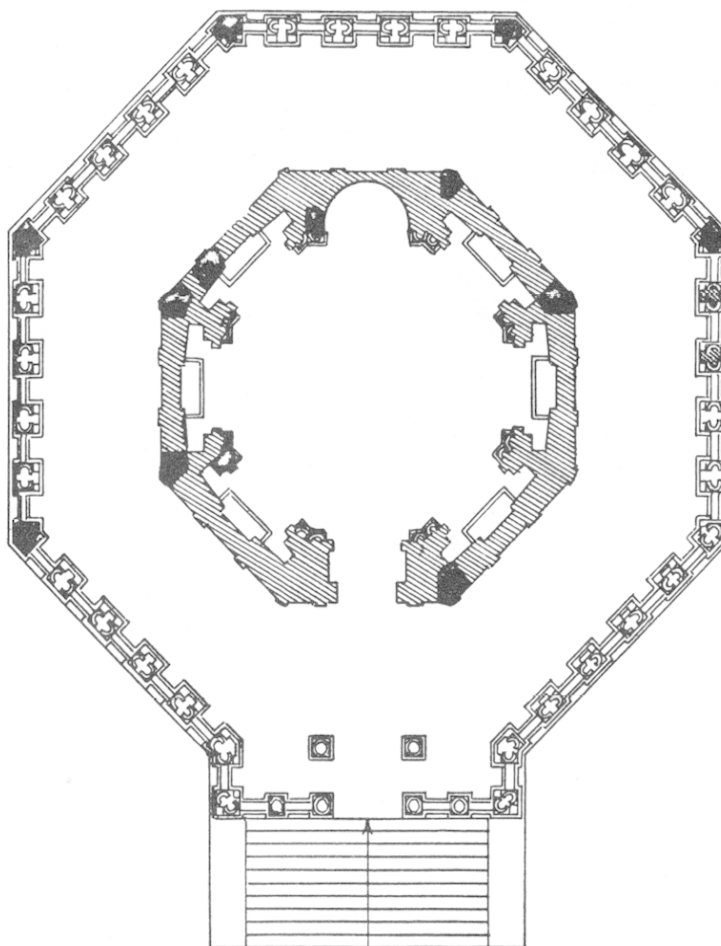


FIG. 14. Le temple de Mayence.

Chassenon (17 m. 90 dans œuvre); la hauteur totale atteint 27 m. au-dessus du sol antique, l'épaisseur du mur est de 1 m. 80. A 3 m. 90 du sol, le mur est traversé par vingt-cinq pierres de taille de 0 m. 70 de haut sur 0 m. 54 de large ; elles marquent le niveau qu'atteignait une galerie circulaire élevée sur un *podium*, dont on retrouve le soubassement à 4 m. 50 du mur de la tour. Le sol de la *cella* devait être à la même hauteur. A 10 m. 70 au-dessus de ces pierres sont pratiquées dans le mur de la tour une série de niches profondes de 0 m. 50, qui semblent

les trous d'encastrement de poutres, dont l'autre extrémité devait porter sur la colonnade de la galerie circulaire (1). Il en est de même à Autun. La cella, ronde à l'intérieur et d'un diamètre de 14 m., octogonale à l'extérieur, élève à plus de 11 m. des murs épais d'environ 1 m. 60. A l'extérieur, à environ 9 m. au-dessus du sol moderne, on remarque également une couronne de niches profondes de 0 m. 32 destinées à recevoir l'extrémité de poutres reposant sur une galerie entourant l'édifice, galerie dont des fouilles en 1840 ont retrouvé le mur fort de 1 m. à environ 4 m. de distance de la *cella* (2). Le plan d'un temple du même genre, dont les fondations ont récemment été mises au jour à Mayence, peut donner une idée de ce genre de construction (3).

A la tour de Vésone, l'entrée de la galerie circulaire extérieure est marquée par une avancée qui devait encadrer un escalier (fig. 13). A Mayence, nous voyons cet escalier projeté en avant de l'octogone avec une terrasse bordée de colonnes (fig. 14). A Chassenon, le même motif est répété sur les quatre côtés du *podium* portant le temple (fig. 12). A Sanxay, l'escalier se trouve en avant du portique bordant le côté est de la terrasse : il est encore séparé du temple par un long parvis, mais la galerie entourant la *cella* se trouve élargie aux quatre points cardinaux par les avancées formant le bras de la croix.

Il semble bien que l'on puisse comprendre ainsi l'origine de cette disposition architecturale nouvelle. Le plan apparaît original et d'un effet heureux. Ce sont quatre frontons suivis chacun d'un large péristyle en avant de l'octogone central. L'essentiel du temple demeure la *cella* avec sa couverture ; elle semble, d'après les soubassements, avoir été ouverte à l'est et l'ouest par deux larges entrées monumentales et peut-être aussi au nord et au sud. Nous trouvons en proportions réduites à peu près de moitié le même plan qu'à Chassenon. Ouvrez plus largement la *cella* ; remplacez-en les murs par des groupes de piliers soutenant la coupole, vous aurez en substance le plan primitif de Saint-Pierre de Rome.

*
* *
*

La seconde terrasse, en contre-bas de la première, n'avait pas été nivelée et avait conservé à peu près la pente naturelle du terrain vers le sud et l'est ; elle ne semble pas avoir été dallée comme la première. C'est cet espace que le plan restitué de C.-J. Formigé intitule *Forum* (fig. 15 ; cf. fig. 3 et 4). En forme de trapèze, un peu plus large à l'est qu'à l'ouest, bordée de murs de clôture de 0 m. 50 d'épaisseur, elle mesure 94 m. de l'ouest à l'est et 88 m. du sud au

(1) P. BARRIÈRE, *Vesunna Petrucoriorum*, Périgueux, 1930, p. 100 sq., principalement d'après TAILLEFER, *Les antiquités de Vésone*, 1821.

(2) Harold DE FONTENAY, *Autun et ses monuments*, Autun, 1889, p. 148 sq.

(3) H. KOETHE dans 23. *Bericht der römisch-germanischen Kommission*, 1933, p. 81.

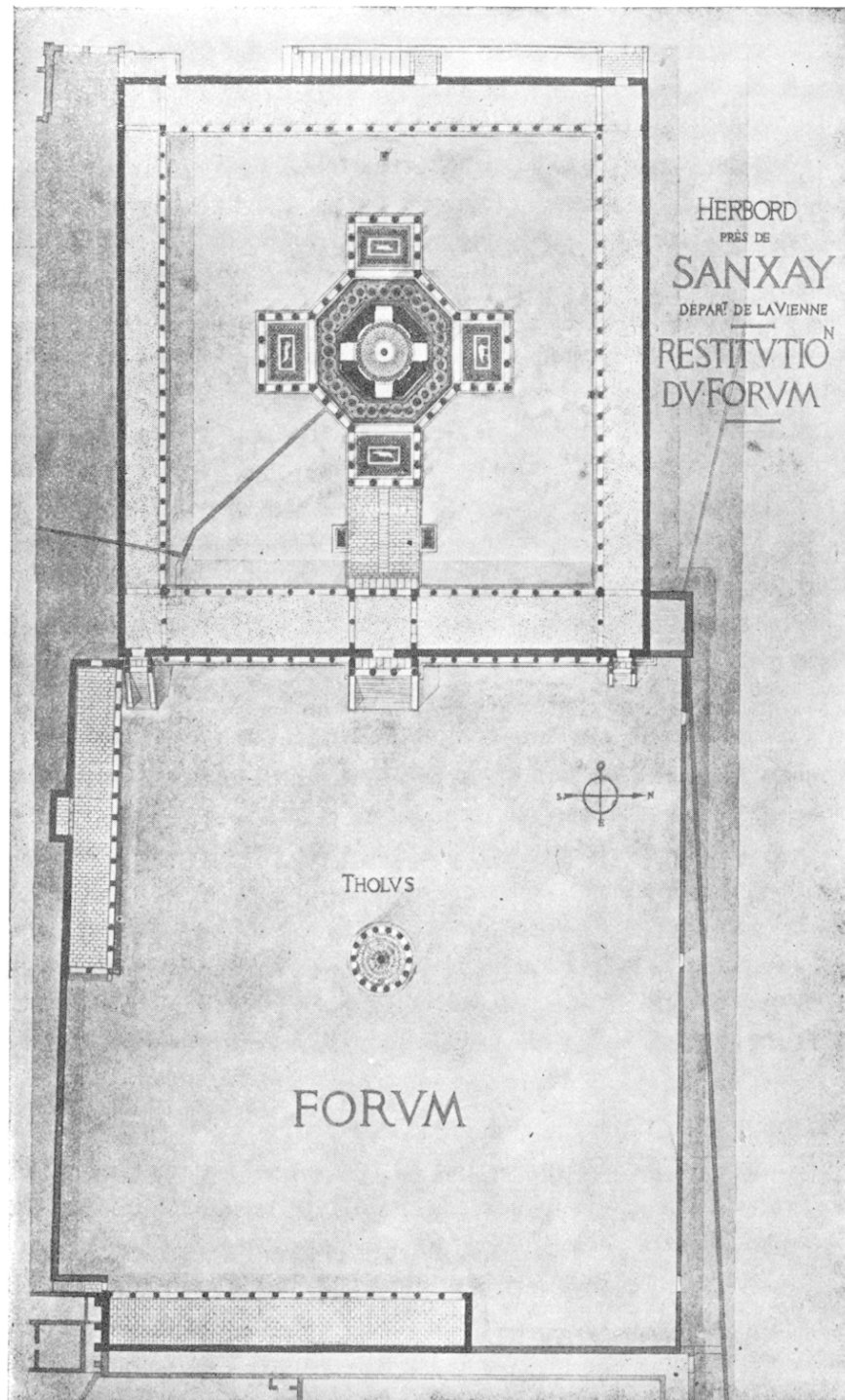


FIG. 15. Le forum de Sanxay (restitution).

Dessin de C.-J. Formigé fait avant les fouilles. Le portique sud de l'aire du temple est en réalité à double colonnade; le portique ouest n'avait pas de colonnes.

r.ord. Comme le montrent les fig. 2 et 4, elle se trouve aujourd'hui complètement transformée en un pré coupé par une haie de buissons.

Elle était bordée, sur son côté sud et son côté est, de deux bâtiments du type galerie, n'occupant qu'environ la moitié de ces côtés. Celle du sud mesurait 42 m. de long sur 6 m. 50 de large ; celle de l'est, 56 m. de long sur 7 m. de large. Au milieu de la première, une avancée rectangulaire, du côté extérieur, pouvait contenir un escalier d'accès. « Pourquoi ces deux bâtiments se trouvaient-ils ainsi placés sans symétrie et à quel usage pouvaient-ils servir ?, se demande le P. de La Croix... Nous pouvons seulement dire avec certitude, — répond-il, qu'ils étaient ornés de colonnes et couverts, puisque nous avons retrouvé quelques-unes de leurs bases en place, plusieurs débris de leurs fûts ainsi que de nombreux morceaux de tuiles courtes et plates ». C'étaient donc des portiques partiels ouvrant sur la cour par une colonnade.

Le centre de cette vaste esplanade était occupé par un petit édifice circulaire, dont il ne restait que la base, un mur épais de 0 m. 80 et de 7 m. 40 de diamètre intérieur. Le P. de La Croix reconnaît n'avoir trouvé dans le centre aucune trace de *cella*. Il suppose que le mur circulaire supportait des colonnes et que sur ces colonnes reposait une coupole. Le plan restitué figure, de façon toute conjecturale, une couronne de colonnes. L'épaisseur du mur (0 m. 80) paraît faible pour avoir porté une coupole de 7 m. 40 de diamètre ; rien n'interdit de supposer à ce pavillon une couverture plus légère. Le bâtiment ne semble d'ailleurs pas avoir été fouillé en profondeur. Le diamètre en est trop grand pour qu'il ait simplement abrité une statue et, d'autre part, il paraît petit pour une construction isolée au milieu d'un aussi vaste espace, à moins que cette construction n'ait par elle-même une importance particulière, dont nous ne saurions déterminer la nature. De toute façon, l'étendue du prétendu *Forum*, dégagé de toute construction hormis ses deux galeries latérales, semble avoir été destiné à contenir une foule groupée autour du petit bâtiment central.

De petits édifices de ce genre ne sont pas sans exemple à l'intérieur des sanctuaires gallo-romains. A Chassenon, à l'est du temple principal, dont nous avons signalé la ressemblance avec celui de Sanxay, mais à une distance beaucoup plus grande, à 500 m. environ de ce temple, ont été reconnus, à l'intérieur également d'une très vaste enceinte, non plus un, mais deux édifices octogonaux, composés d'une *cella* d'environ 5 m. de diamètre, entourée d'une galerie de 2 m. de large. « Les hypothèses d'un tombeau ou d'un réservoir étant écartées, on a pensé à de petits temples », dit celui qui les a fouillés (1).

A Jublains, à 200 m. environ en avant d'un temple carré reconnu plus tard

(1) Abbé ARBELOT dans *Bulletin Monumental* 1862, p. 297 sq.

vers l'extrémité nord-ouest de la ville, a été découvert, dès le XVIII^e siècle, un petit temple rond désigné du nom de « tonnelle », parce qu'on y avait planté, lors de la découverte, des arbres dessinant le périmètre du temple et formant une sorte de rond-point, auquel ce nom de « tonnelle » avait été donné (1).

Particulièrement caractéristique est un petit temple de Saint-Pierre-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), dont les inscriptions définissent le caractère. C'est une *cella* ronde à l'intérieur et de 5 m. 60 de diamètre, octogonale à l'extérieur, dont les murs, de 0 m. 70 environ d'épaisseur, ne dépassent plus le sol que d'une cinquantaine de centimètres ; ils étaient intérieurement garnis de marbre et le sol était dallé. Était-ce une tombe comme l'ancienne Tour de l'Horloge à Aix ou un temple ? Ni l'un ni l'autre, mais, comme l'attestent deux autels trouvés à proximité, un monument honorifique voué à Tibère vivant par un personnage nommé Sextus Aelianus Pisinus, lequel, par la suite, y ajouta une seconde dédicace à Caligula (2).

Les édifices de ce type et de ces dimensions, une rotonde de 5 à 8 m. de diamètre, dont nous ne connaissons d'ailleurs que le plan et non l'élévation, semblent tenir de la tombe monumentale aussi bien que du temple. Nous avons vu qu'à propos de Chassenon on avait hésité entre l'une et l'autre hypothèse. Il en fut de même à une date plus récente pour une construction circulaire de 5 m. de diamètre, avec des murs épais de 1 m., appelée « La Butte aux Fées », sur une petite hauteur dominant la route de Jublains à Angers, à 3 km. de Sablé (Mayenne). La *cella* centrale aurait été entourée d'une galerie circulaire de 2 m. de large. L'inventeur, M. Ledru, ne l'en avait pas moins considérée comme une tombe (3). Camille Jullian mentionne à Bordeaux un cippe funéraire hexagonal, en forme de temple, image réduite de la tombe (4).

Dans un certain nombre de sanctuaires gallo-romains, on trouve sans doute des rotondes de ce genre, mais de petit diamètre, de 1 à 2 m., serrées les unes contre les autres sans ordre apparent et qui n'étaient que des pavillons destinés à abriter une statue de dieu. Tel est le sanctuaire de Chantenoy près de Dampierre (Haute-Marne) (5). A Trèves, dans le sanctuaire de la vallée de l'Altbach, de petits monuments de ce genre en ont remplacé, au cours de l'époque impériale,

(1) DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, 1870, p. 237. V. le plan, p. 238.

(2) J. FORMIGÉ, *Les monuments romains de la Provence*, 1924, p. 46. — DE GÉRIN-RICARD dans *Provincia*, 1922, p. 16 sq. — H. KOETHE dans *23. Bericht d. röm. Germ. Komm.*, Francfort, 1933, p. 55. Les inscriptions : E. ESPÉRANDIEU dans *Bull. archéol. Comité*, 1921, p. CXC-CXCIII et *Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise*, 1929, n^{os} 88 et 89.

(3) A. LEDRU, *Répertoire des monuments et objets anciens existant dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne* dans *Archives hist. du Maine*, 1911, p. 241. Cf. SALMON dans *Bull. Monum.*, 1868, p. 634. — H. KOETHE, *Die keltischen Rund u. Vielecktempel der Kaiserzeit* dans *23. Bericht.*, Francfort, 1933, p. 96.

(4) C. JULLIAN, *Inscriptions rom. de Bordeaux*, II, p. 467, fig. p. 469. Sur ce genre d'édifices, particulièrement en pays grec, voir Fernand ROBERT, *Thymélé*, Paris, 1943, particul., p. 30-33 ; 241-250.

(5) A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, II, 1934, p. 231 sq.

de plus anciens qui n'étaient qu'une toiture portée par des poteaux de bois (1).

Tel n'est évidemment pas le cas à Sanxay. Si le petit édifice de la seconde terrasse a remplacé quelque monument plus ancien, ce serait celui dont le P. de La Croix a retrouvé les traces à 20 m. à l'est des Thermes, entre les thermes et la rivière, traces aujourd'hui disparues et qu'il décrit en ces termes :

« ... Les déblaiements étant complètement achevés laissèrent apercevoir : 1° des murs elliptiques de 0 m. 50 d'épaisseur et de 0 m. 40 de hauteur, grossièrement façonnés avec des pierres brutes de toute dimension et sans mortier ; 2° une couche épaisse d'environ 0 m. 10 de sable fin, étranger à la localité, qui recouvrait l'aire circonscrite par ces murs ; 3° une très grande irrégularité de forme dans la circonférence elliptique, dont le grand axe avait 5 m. 30 et le petit 1 m. 75. Ajoutons qu'il était facile de constater que ces substructions avaient été violemment bouleversées ; aussi fûmes-nous peu étonné de n'y trouver aucun ossement, aucun objet funéraire. Il ressort, croyons-nous, de cet ensemble d'observations, que les restes qui nous occupent sont ceux d'une chambre sépulcrale d'un tumulus gaulois, que les Romains firent disparaître lorsqu'ils commencèrent à bâtir en ce lieu... » (2).

* * *

Quelle que fût à Sanxay la destination du petit édifice circulaire de la seconde terrasse et des deux portiques à colonnades évidemment en relations avec lui, on ne saurait douter que la succession des deux esplanades, en communication l'une avec l'autre et dont la plus haute porte le temple principal, ne fût le centre même du sanctuaire. Mais à quelle idée, à quels rites religieux répondait l'aménagement architectural de ces vastes espaces, de leurs enceintes et de leurs constructions ?

J.-C. Formigé, sur son plan, avait baptisé *Forum* la seconde esplanade, celle qui entourait le petit édifice circulaire, auquel il conservait le nom de *tholus*, donné par le P. de La Croix. Elle s'étend, en effet, en avant du temple principal, comme un Forum en avant de son Capitole, comme le Forum de Nîmes, par exemple, en avant de la Maison Carrée. De même, l'archéologue G. Mallard, en 1914, décrivant les fouilles de Drevant (Cher), croyait reconnaître le *Forum* de la bourgade gallo-romaine dans l'enceinte, qui, avec ses portiques latéraux, entourait les deux carrés concentriques d'un temple (3).

(1) H. KOETHE, *Die kelt. Rund u. Vielecktempel* dans *23. Bericht*, Francfort, p. 76. Le type en est donné par la restauration proposée par H. Lehner pour l'un de ces petits monuments du sanctuaire des *Matres Vacallinehae* à Pesch (Pays rhénans) dans *Bonner Jahrbücher*, 125, 1919, p. 85 sq. Cf. KOETHE, *l. l.*, p. 174.

(2) P. DE LA CROIX, *ouv. cit.*, p. 56-57 et plan 2.

(3) *Bull. arch. Comité*, 1906, p. xxxvii et 1914, p. 195-211. Cf. A. GRENIER, *ouv. cit.*, II, p. 719 sq. et fig. 265, p. 721.

A son étude sur Sanxay, J.-C. Formigé avait joint deux plans d'enceintes plus ou moins analogues, que nous croyons devoir reproduire ici :

Le premier est celui de la Tour de Vésone à Périgueux et de ses abords, tels que les ont révélés les fouilles exécutées en 1909, pour le compte des Monuments Historiques, par M. Ch. Durand, avec la collaboration de M. Rapine, architecte en chef des Monuments Historiques (fig. 13).

Le temple, comme celui de Sanxay, ouvrait vers l'est et l'entrée monumentale du péribole, de ce même côté, correspondait à son axe. Le portique qui borde cette face est plus large que celui des autres faces ; il mesure dans œuvre 14 m. et se trouve divisé dans le sens de sa plus grande longueur par un petit mur épais seulement de 0 m. 80, destiné probablement, comme les pierres du portique de Sanxay, à porter un plancher. Sur les trois autres faces du péribole les portiques ne mesurent plus que 8 m. de large ; le mur extérieur est épais de 0 m. 90 et le mur intérieur de 1 m. 60 ; celui-ci devait donc être le plus haut et si l'on suppose le portique couvert d'un toit en appentis, la pente en était vers l'extérieur où court une chaussée. Il est vraisemblable d'ailleurs que le portique s'ouvrait sur l'intérieur de la cour, bien que l'on n'ait trouvé de ce côté aucun indice d'une colonnade.

Sur le côté ouest, entre la partie postérieure du temple et le portique, toute la largeur de l'esplanade est occupée par des murs circonscrivant de vastes espaces, dont on ne saurait déterminer l'usage. Dans l'un de ces espaces se trouvait un puits. Dans un autre, au sud-ouest, le mur qui le sépare de la galerie extérieure se trouvait doublé d'un autre mur de même épaisseur, auquel se raccorde le mur transversal divisant en deux moitiés pas tout à fait égales cette partie des bâtiments. Nous n'apercevons pas à Sanxay d'aménagement analogue et ne saurions déterminer l'usage de ce vaste compartimentage de 50 et de 47 m. du sud au nord, de 16, de 14 et de 8 m. dans le sens de l'est à l'ouest. Le temple de Vésone était au centre de la ville. Peut-être ces locaux étaient-ils destinés aux visiteurs et pèlerins et jouaient-ils un rôle analogue à celui des vastes habitations qui entouraient le sanctuaire de Sanxay, à moins qu'ils n'aient logé les desservants du temple ou servi à quelque pratique du culte.

Au Haut-Bécherel en Corseul (Côtes-du-Nord), le temple se trouve reporté en arrière du portique ouest du péribole (fig. 16). C'est une *cella* hexagonale de 9 m. 40 de diamètre intérieur, aux murs épais de 1 m. 20, entourée d'une galerie carrée large de 4 m. 50. L'entrée monumentale, précédée d'un escalier qui, au milieu du portique, avance dans la cour et correspondait à la dimension de la *cella* lui servait d'entrée. Le portique, large de 9 m., est long de 68 m. 40. Les galeries latérales, au nord et au sud, mesurent 59 m. 45 de long sur 4 m. 70 de large. Le côté est, peut-être en partie détruit, apparaît largement ouvert

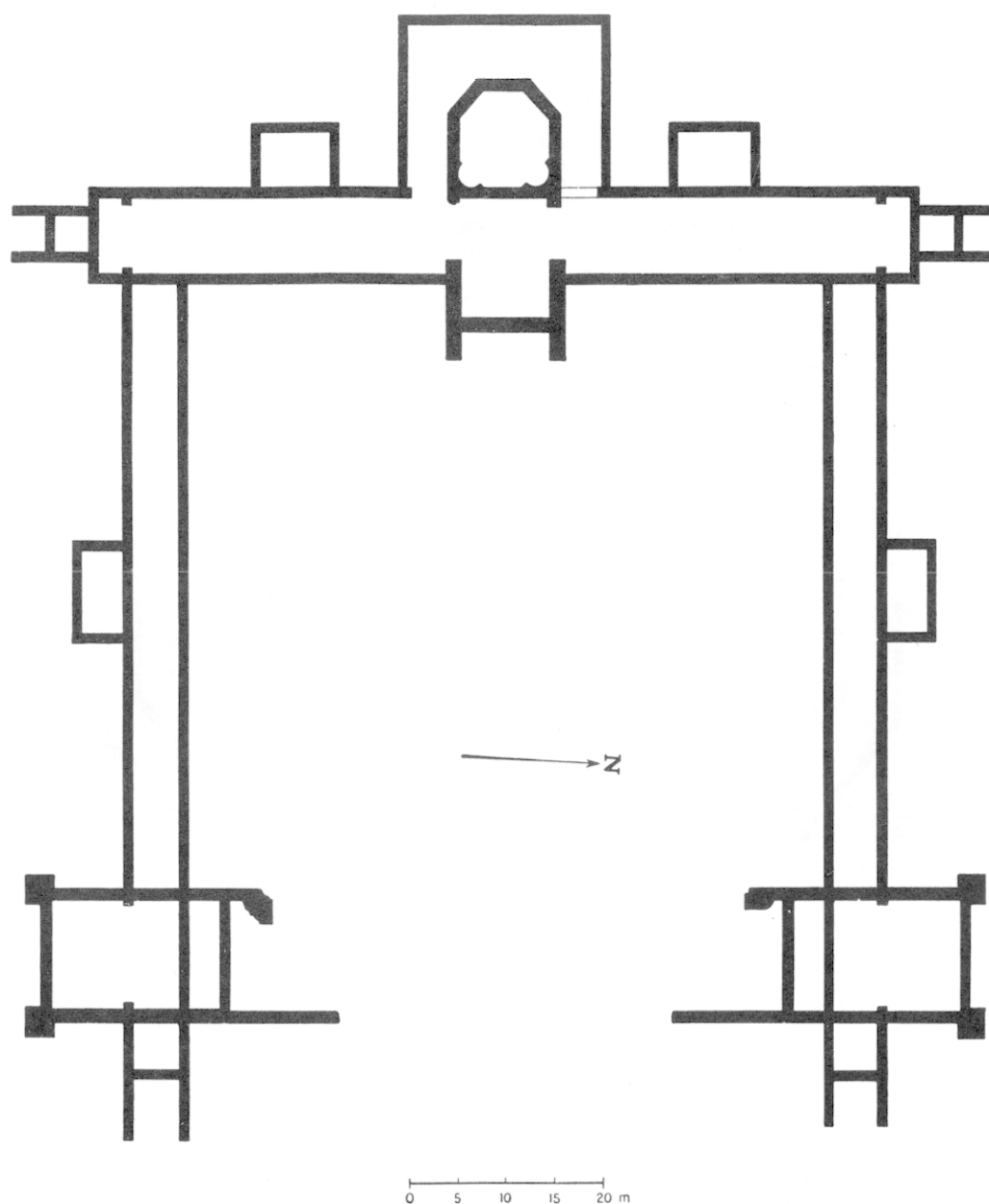


FIG. 16. Le temple du Haut-Bécherel (Calvados).

dans l'axe du temple ; à droite et à gauche, débordant extérieurement l'enceinte, se trouvent des salles de 10 m. 75 de large sur 13 et 16 m., y compris la pièce allongée qui s'y trouve accolée. Tous ces portiques paraissent s'être ouverts par des colonnades sur la cour vide de toute construction.

On trouverait bien des exemples d'enceintes monumentales analogues autour des temples de la Gaule romaine. Citons seulement celles de Faye-l'Abbesse, près de Bressuire (Deux-Sèvres) (fig. 17), de forme pentagonale, mesurant 55 m. de large de l'est à l'ouest et une longueur indéterminée, mais

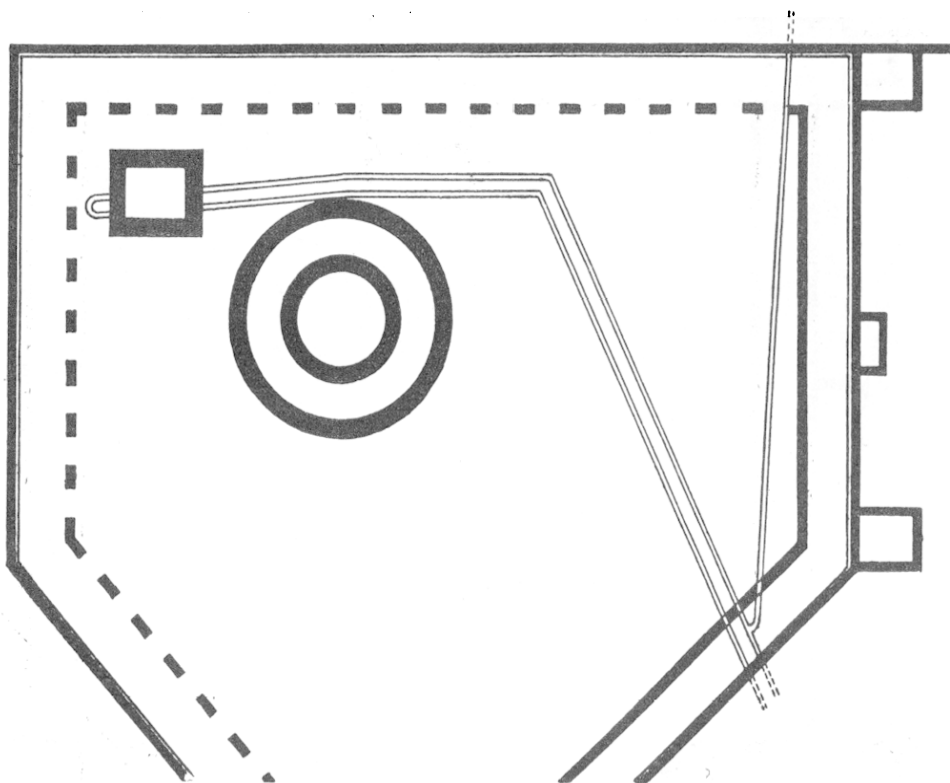


FIG. 17. Le temple de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres).

au moins égale (1), et de Saint-Révérien dans la Nièvre (2) (fig. 18).

Dans la même région que Corseul, à Erqui, l'ancienne *Reginea*, le bénédictin Dom Lobineau avait vu, au xvii^e siècle, les ruines d'un temple que Montfaucon décrit d'après lui (3). De forme octogonale comme le temple du Haut-Bécherel, il se trouve, comme lui, attaché à une enceinte. Il avait une double muraille formant deux octogones concentriques séparés par un couloir de 1 m. Le diamètre total en est de cinq toises et demie (11 m.). La suite mentionne une particularité

(1) DE CAUMONT dans *Bull. Monum.*, 1855, p. 52 sq. Cf. H. KOETHE dans 23. *Bericht*, Francfort, p. 45 et fig. 1.

(2) CHARLEUF dans *Mém. Soc. éduenne*, 1844, p. 319 sq. — E. ESPÉRANDIEU dans *Bull. arch. Comité*, 1910, p. 258. Cf. H. KOETHE, *ibid.*, p. 67, fig. 18.

(3) Cité par DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 122.

notable : « Cet octogone se trouvait en saillie sur l'un des angles de l'enceinte extérieure à laquelle il appartenait. A l'angle opposé, mais intérieurement, existait un autre temple de forme circulaire plus petit, de trois toises de diamètre seulement. L'enceinte extérieure mesurait 24 toises sur 17 (46 m. 78 sur 33 m. 33). »

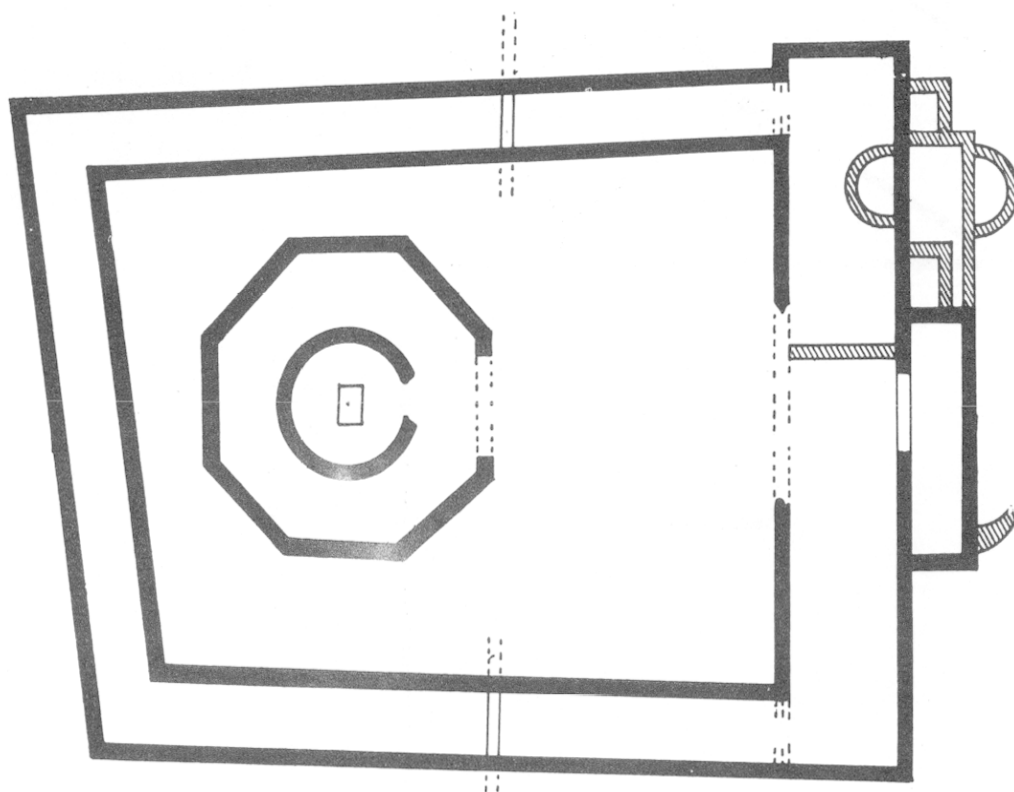


FIG. 18. Le temple de Saint-Révérien (Nièvre).

Ainsi donc, ici comme à Sanxay, mais se faisant face suivant la diagonale d'un même péribole, le temple principal et un petit monument circulaire, probablement du type *tholos*, si l'on en juge d'après ses dimensions.

Nous mentionnerons tout particulièrement l'enceinte du petit sanctuaire de Pfaffenlohweg, en Suisse (canton de Bâle-ville), qui paraît réunir, se faisant face, temple et théâtre. Le temple est représenté par deux substructions concentriques à peu près carrées (4 m. \times 4 m. 50 et 10 m. \times 10 m. 50) au nord-ouest (fig. 19). Le péribole dessine un rectangle de 43 m. sur 38, prolongé du côté sud-est, dans l'axe du temple, par une vaste abside demi-circulaire de 30 m. de diamètre, qui peut avoir été un théâtre primitif à gradins en charpente. Si l'hypothèse est juste, une telle disposition accuserait de façon remarquable

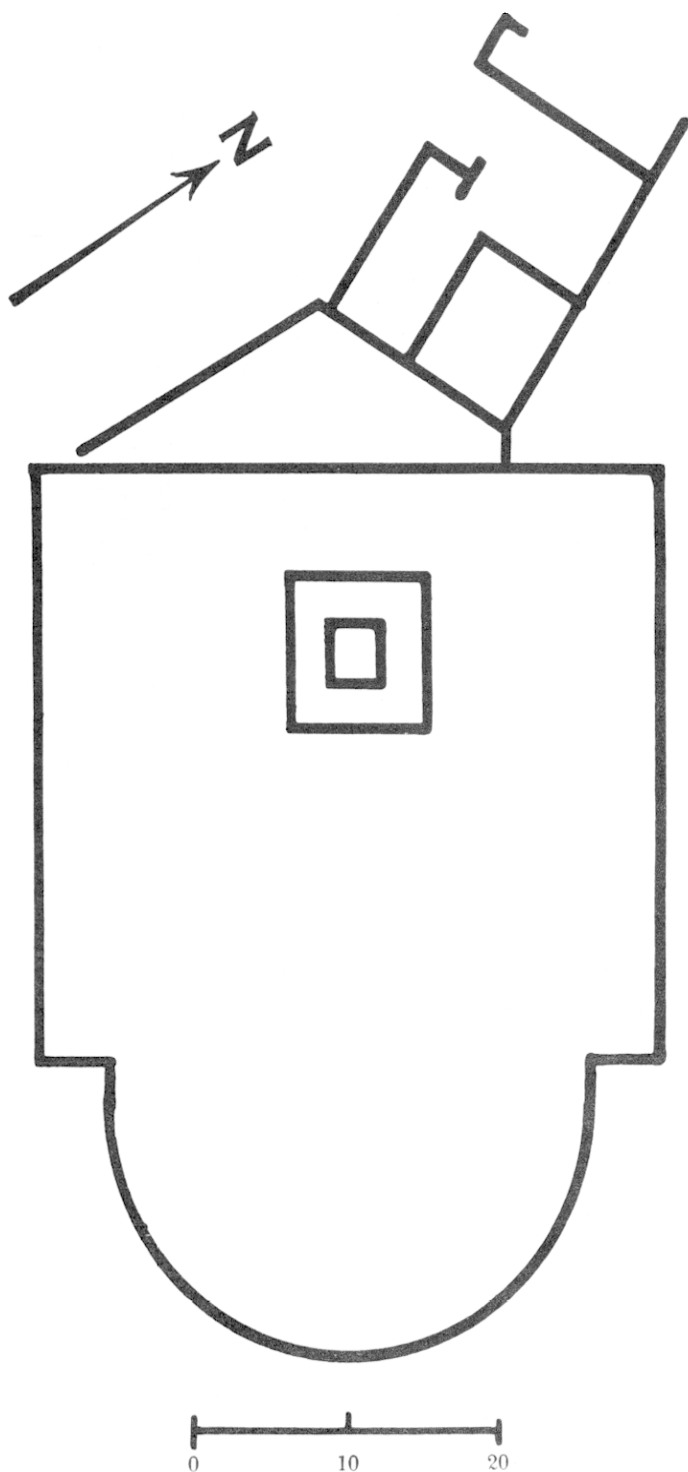


FIG. 19. Le temple et l'enceinte de Pfaffenlohweg, près de Riehen (canton de Bâle-ville). (D'après F. Stähelin, *Die Schweiz in röm. Zeit.*, p. 537, fig. 166.)

l'intime liaison entre les rites religieux du temple et les jeux du théâtre (1). Des bâtiments accessoires, pris jadis pour les restes d'une villa, sont accolés extérieurement au côté nord-ouest de l'enceinte, par conséquent derrière le temple, comme à Sanxay et à Périgueux.

Ces rapprochements, s'ils n'éclairent pas de façon décisive l'idée qui a présidé aux dispositions architecturales du sanctuaire de Sanxay, montrent au moins qu'elle se retrouve la même, bien qu'appliquée chaque fois de manière différente, dans bon nombre d'autres lieux de culte gallo-romains. Elle répondait donc aux exigences des rites habituels (2).

* *

CHAPITEAUX

Les nombreux fragments de chapiteaux en pierre recueillis dans les

(1) F. STÄHELIN, *Die Schweiz in römischen Zeit*, 2, 1931, p. 535 et fig. 166, p. 537.

(2) Voir à ce sujet l'hypothèse récemment développée par A. GRENIER, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1943, p. 360 : *Sanctuaires celtiques et tombe du héros*; et *Nouvel exemple d'une tombe de héros dans un sanctuaire celtique*, *ibid.*, 1944, p. 221 sq.

fouilles ont permis d'en reconstituer deux exemples, l'un corinthien et l'autre composite. Il suffit d'y jeter les yeux pour être frappé de leur caractère : ce n'est plus du tout le type classique primitif (fig. 20). L'évolution est si grande qu'on y devine déjà l'art qui s'épanouira avec Louis XIV.

Les stries qui coupent les tailloirs sur toute leur hauteur ne sont plus les cannelures qui ornent les abaqes du 1^{er} siècle. La pénétration des volutes du

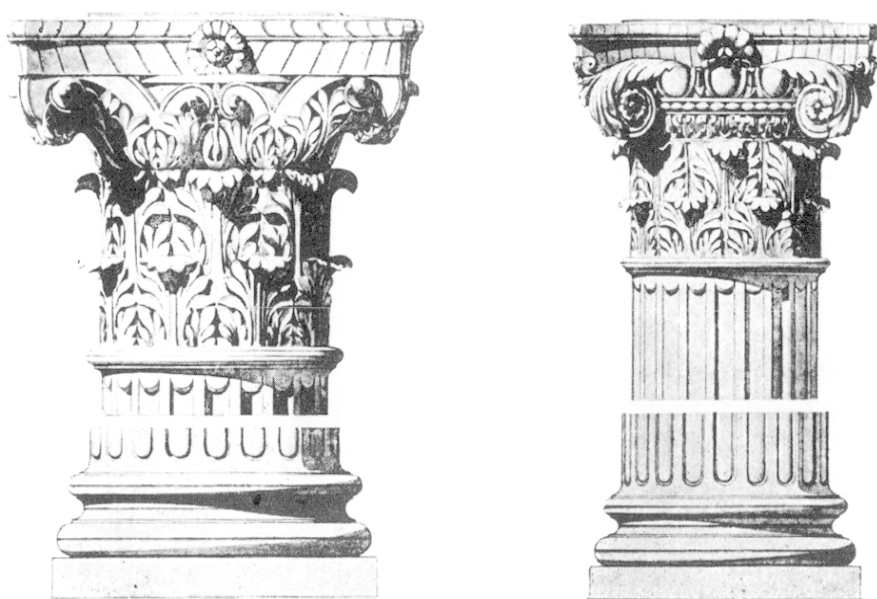


FIG. 20. Chapiteaux et fragments de sculpture. (Dessin de C.-J. Formigé.)

corinthien dans l'abaque, pour diminuer la hauteur des angles et affermir la saillie, est aussi une nouveauté ; les lignes gravées sur l'astragale et sur les moulures des bases sont également chose nouvelle. Elles confirment par leur facture que ces moulures ont été, non pas taillées, mais tournées. Les feuilles des volutes du composite sont très détaillées comme au xviii^e siècle. L'apparition des écailles sur les fûts est encore une autre innovation, de même que la petite tête qui remplace au milieu d'un tailloir la rosace classique. C'est presque le soleil de Louis XIV. Enfin, le chapiteau dorique à abaque très épaisse possède, à la place du demi tore classique, une doucine très aplatie.

Et cependant la qualité des profils et des ornements, les ménisques supérieures des cannelures, les bandes d'architrave inclinées, le soin apporté au détail, sont encore les marques d'une bonne époque. On remarque notamment la petite surépaisseur réservée au-dessus des chapiteaux : elle a pour but d'éviter

que les architraves portent sur les saillies fragiles des chapiteaux au risque de les briser.

Pour arriver à dater ces chapiteaux, il faut donner un coup d'œil d'ensemble sur leur évolution. On trouve d'abord au 1^{er} siècle des ordonnances petites des chapiteaux doriques, ioniques et corinthiens classiques. Les corinthiens ont encore des feuilles de dessin aigu (par exemple le temple d'Auguste et Livie à Vienne et le temple du Vernègues dans les Bouches-du-Rhône) qui rappellent les premières feuilles d'applique en bronze dont le modèle était tiré du chardon. Au 11^e siècle, les ordonnances sont parfois colossales au temps d'Hadrien. L'acanthé s'adoucit, s'arrondit, s'amollit même. La richesse remplace la fermeté et l'interprétation devient plus libre. Le composite se répand beaucoup, comme étant le plus somptueux des modèles.

Au 111^e siècle enfin, l'évolution se précipite et l'indépendance s'affirme. Les ordonnances redeviennent petites. On voit sur les chapiteaux corinthiens des animaux, des êtres humains, des fruits, des fleurs. Les fûts sont revêtus de rinceaux de vignes, de caissons, d'écaillés, de feuilles, de cannelures compliquées. Le chapiteau dorique lui-même s'orne de feuilles (comme à Lutèce). C'est la préparation des ordonnances romanes du 12^e siècle.

Bien entendu, ces trois époques ne sont pas nettement tranchées, pas plus que nos époques du Moyen Age ou des siècles classiques. Cela provient des artistes, des régions, et probablement aussi des clients. Mais l'évolution est bien celle-là.

Et sans les invasions, on serait rapidement arrivé à ce qu'on n'a retrouvé qu'au 12^e siècle. Ces invasions arrêtent net l'évolution. Les artistes manquent, le temps et l'argent aussi et on se contente de remployer les fragments des époques antérieures qu'on devait réparer au mortier et peindre.

Les chapiteaux de Sanxay semblent bien être de la deuxième période de cette évolution. Le type corinthien a 0 m. 96 de haut, le type composite, 0 m. 69, les deux mesures prises sans l'astragale qui fait partie des fûts.

C'est donc à l'époque d'Hadrien, vers le premier quart du second siècle, que nous placerons la construction du sanctuaire de Sanxay. Comme le montre la trouvaille d'assez nombreuses monnaies gauloises, l'emplacement avait dû être occupé précédemment. Il fut alors renouvelé de fond en comble, si bien que l'on ne reconnaît rien de l'établissement primitif.

* * *

DOCUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

Les textes épigraphiques sont demeurés extrêmement rares et n'apportent aucune indication bien précise. Ils ont été étudiés par Héron de Villefosse (1).

(C. 1172) : les trois lettres ...POL, de grande taille et de beau caractère sur une pierre trouvée à gauche du temple, dans le voisinage de l'enceinte, peuvent être restitués *a POL lini* et appartenir à une dédicace monumentale à Apollon. Mais la restitution reste conjecturale. D'autre part, 165 fragments appartenant au moins à deux textes différents sont trop menus, beaucoup ne portent qu'une lettre ou même qu'un fragment de lettre, pour permettre une restitution. Le plus remarquable porte six lettres sur trois lignes : un *V* suivi d'une *hedera* à la dernière ligne semble le commencement de la formule *v(olum) s(olvil) l(ibenter) m(erito)* et indique une dédicace votive.

Les marques de potiers sont demeurées en petit nombre ; elles datent de diverses périodes de l'époque romaine et paraissent signifier une fréquentation du sanctuaire du 1^{er} au III^e siècle. Les voici, par ordre chronologique :

Période de Claude-Néron :

REGENVVS F(*ecit*), lettres en relief sur le bord d'une jatte en terre blanche. La Graufesenque.

SALVE. *Salvelus*. Montans.

Période de Vespasien-Trajan :

CRICIRO OF, Banassac. Un autre *Criciro*, à moins que ce ne soit le même, a travaillé à Lezoux, un peu plus tard, sous Trajan-Hadrien, mais sa signature n'est jamais suivie de OF.

DAGOMARVS F, Lezoux.

Période de Trajan-Hadrien :

REGVLLI (les deux L inversés), Lezou.

Période d'Hadrien-Antonin :

MAGIO F, Lezoux. Une autre signature *Magio* se trouve à Rheinzabern, mais pour une période plus tardive de l'époque antonine. Le nom n'est jamais suivi de F(*ecit*).

Période antonine :

IMPR... *Imprito*. La marque se rencontre à Tours, Autun, Trion, Rouen, Compiègne, Paris, Rheinzabern et l'Angleterre. Elle provient de quelque officine de l'est de la Gaule et date du milieu du II^e siècle.

(1) *Bulletin Soc. Antiqu. Fr.*, 1884, p. 121-125 et *C. I. L.*, XIII, n^o 1172, 1173 1174.

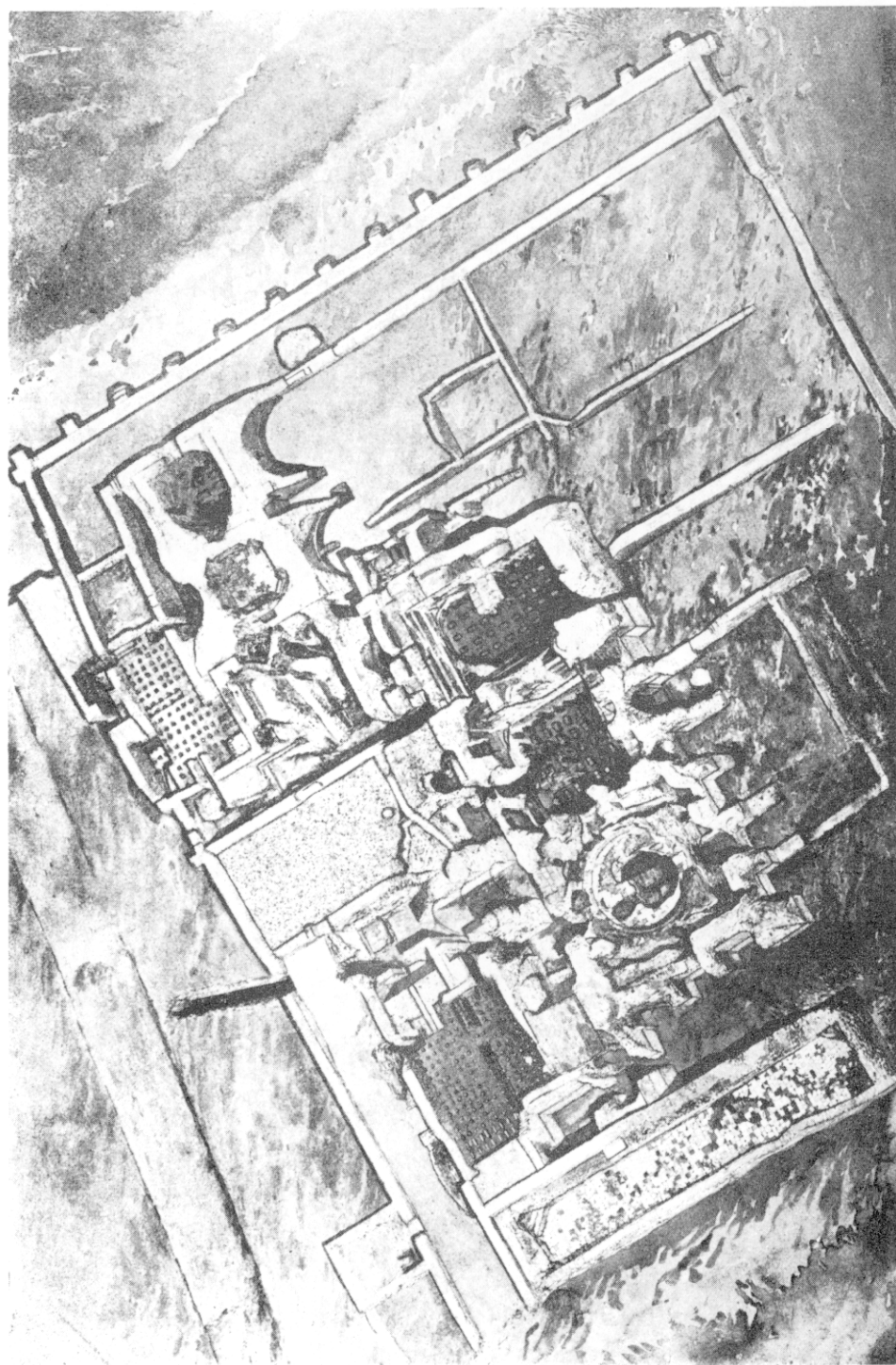


FIG. 21. Les thermes. Vue cavalière de l'état actuel des ruines. Le nord est en haut de la figure.
(Dessin de C.-J. Formigé.)



LES THERMES

A l'est de l'esplanade inférieure et lui faisant suite, à un niveau plus bas, un vaste espace de 110 m. de long dans la direction ouest-est et de 60 m. de large dans la direction nord-sud était occupé par les thermes. Il était bordé sur sa face orientale par une galerie à colonnades, comptant 14 colonnes de façade avec 2 de retour au sud et 8 au nord.

Dans le sens ouest-est, cet espace se divise en trois parties : une première, à l'ouest, longue de 35 m., reste vide de bâtiment (voir fig. 1 et 3) ; elle ne contient que les restes d'une piscine qui est, nous le verrons, une adjonction tardive. Bordée d'un portique au nord et à l'ouest, elle pouvait servir de palestres. A l'est, les constructions forment un ensemble assez complexe sur tout le côté nord, la partie sud demeurant au contraire à peu près vide. Ce devaient être des jardins.

Dans les bâtiments, on peut distinguer deux groupes, dont chacun forme un établissement thermal complet. Comme le montre l'état actuel (fig. 21 et 22), une reconstruction a, plus tard, fusionné les deux groupes en un seul, de dimensions plus vastes, mais d'ordonnance plus confuse. Les détails de la construction permettent de distinguer ces deux périodes.

Le premier groupe situé à l'est (marqué : 1^{re} époque sur notre plan restitué) (fig. 23) se compose essentiellement d'un grand espace à trois absides, occupé par un vaste bassin de natation. La piscine avait 23 m. de l'est à l'ouest sur 15 du sud au nord ; elle devait être à ciel ouvert ; chaque abside demi-circulaire, de 5 m. 40 de diamètre, était séparée de la voisine par un massif rectangulaire au milieu duquel s'ouvrait une entrée. Au sud de ce bâtiment, un grand espace à peu près carré, doit représenter une palestres.

De l'autre côté de la piscine, deux salles de moindres dimensions établies sur hypocaustes devaient être des piscines chaudes : l'une est circulaire de 5 m. de diamètre, avec deux marches continues sur tout le pourtour (marquée *caldarium* sur le plan) ; l'autre octogonale a de petits escaliers chaque deux côtés (marquée *sudatorium* sur le plan). Les escaliers indiquent que ce devait être également une piscine. La piscine octogonale communiquait vers l'ouest avec une salle rectangulaire (*apodyterium* sur le plan), qui ne semble pas avoir été établie sur hypocauste. Elle était séparée de la piscine octogonale par un couloir conduisant à la piscine de natation. Ces trois salles qui se faisaient suite à l'intérieur d'un même corps de bâtiment représentent un établissement de thermes modeste, mais complet. On y peut reconnaître la succession d'une salle

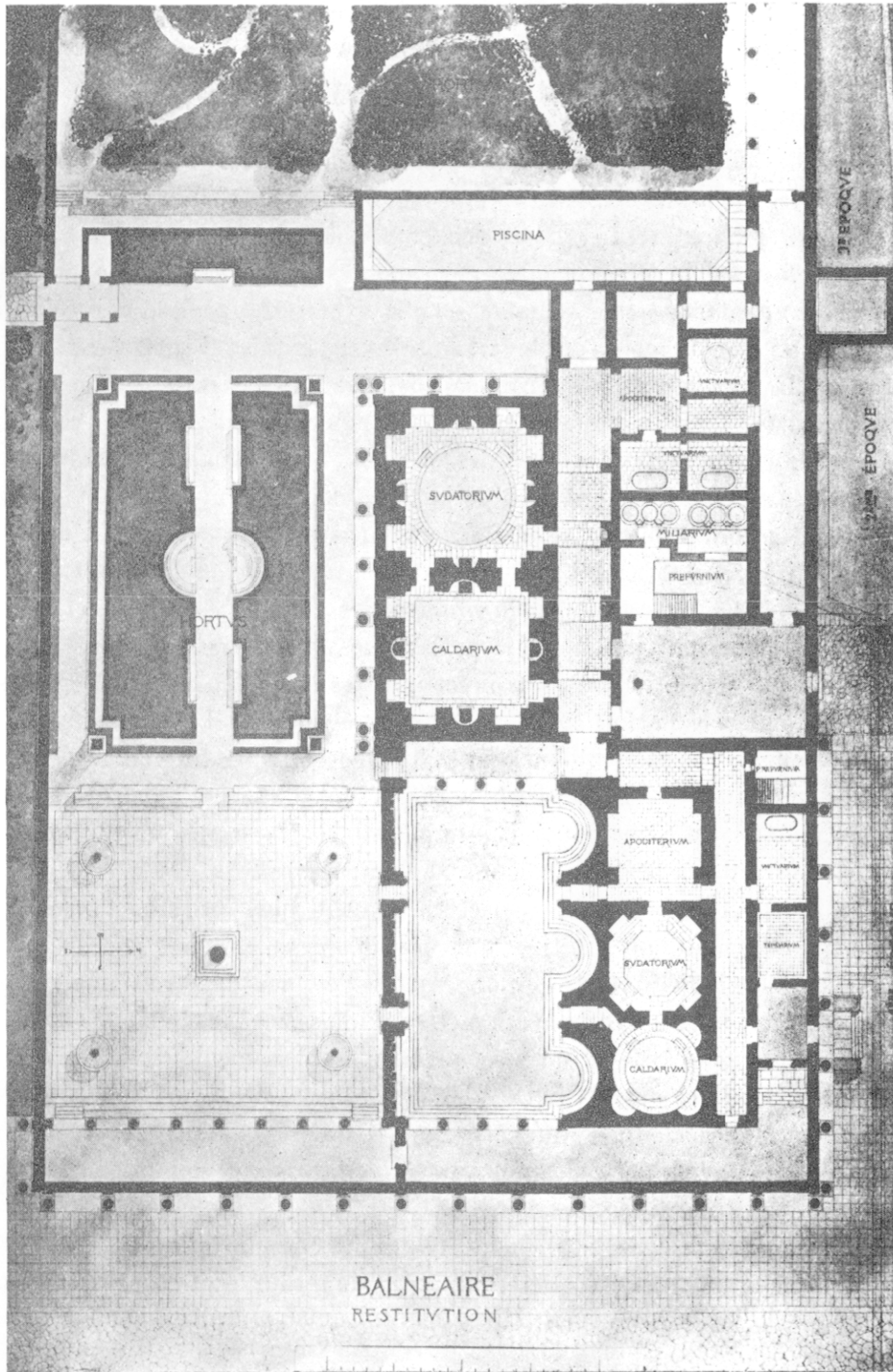


FIG. 23. Plan restitué des thermes. 1^{re} période.
 (Plan de C.-J. Formigé.)

Echelle 0 5 10 15 20 25 m. → N.

première période, construites sur hypocauste, salles sèches et chaudes. Les locaux à l'est et à l'ouest de ces salles devaient abriter les *præfurnia*.

La seconde construction, à l'ouest de celle-ci (marquée 2^e époque, sur le plan), qu'elle soit légèrement postérieure à la première ou qu'elle lui soit contemporaine, contient également une installation de thermes complète. Du côté sud, un espace rectangulaire, occupant toute la longueur du bâtiment, marqué *hortus* sur le plan, semble correspondre à la palestine. La façade du bâtiment donnant sur cette palestine semble avoir été garnie d'une colonnade qui fait retour du côté ouest, où devait se trouver l'entrée. Ce bâtiment de 25 m. environ sur 15, aux murs épais, enfermait deux salles construites l'une et l'autre sur hypocauste, l'une rectangulaire à l'est, l'autre circulaire à l'ouest, avec quatre petits escaliers qui accusent des piscines. Nous avons là le bain chaud, piscines tiède et chaude. Au delà d'un large couloir central s'ouvrent, au nord, d'autres salles dont l'une au moins, à l'ouest, paraît avoir été dès le début sur hypocauste (voir l'état actuel, fig. 22) ; on peut y chercher la salle tiède avec les salles froides à l'ouest, le *præfurnium* et les chaudières à l'est. (Les noms portés sur le plan sont purement hypothétiques et arbitraires.)

Il n'est pas exceptionnel de trouver ainsi associés deux établissements de thermes analogues et parfois complètement symétriques. Ici, à Sanxay, les deux thermes, tout en se ressemblant, présentent des plans différents. Comment s'explique cette dualité ? Toutes les hypothèses sont permises : bains des hommes, bains des femmes, ou bains pouvant être mis alternativement ou simultanément en service suivant les besoins. Aucune ne s'impose.

L'état actuel présente un aspect infiniment plus confus (fig. 22). On reconnaît nettement, au centre, que les deux salles chaudes du second établissement de bains ont été prolongées vers l'est par une troisième salle sur hypocauste, qui, avec ses *præfurnia* et locaux de service, est venue occuper la moitié de la piscine à trois absides du premier établissement (fig. 21, 22 et 24). Les deux piscines chaudes de ce premier établissement ont été conservées intactes. Les salles chaudes du côté nord paraissent avoir été légèrement agrandies ou du moins dotées de nouveaux *præfurnia* qui débordent la façade primitive du côté nord.

A l'extrémité ouest du bâtiment a été établie une nouvelle piscine de 28 m. sur 5 m. 40 de large, avec banquettes sur trois de ses côtés et escaliers à chacun de ses angles. Le dallage du fond, à peu près intact au temps du P. de La Croix, a disparu depuis.

Ces thermes de la troisième période se présentent donc comme un grand bâtiment central de 38 m. de long, divisé en trois salles sur hypocaustes, l'une circulaire à l'ouest, l'autre carrée au milieu et la troisième rectangulaire à l'est,

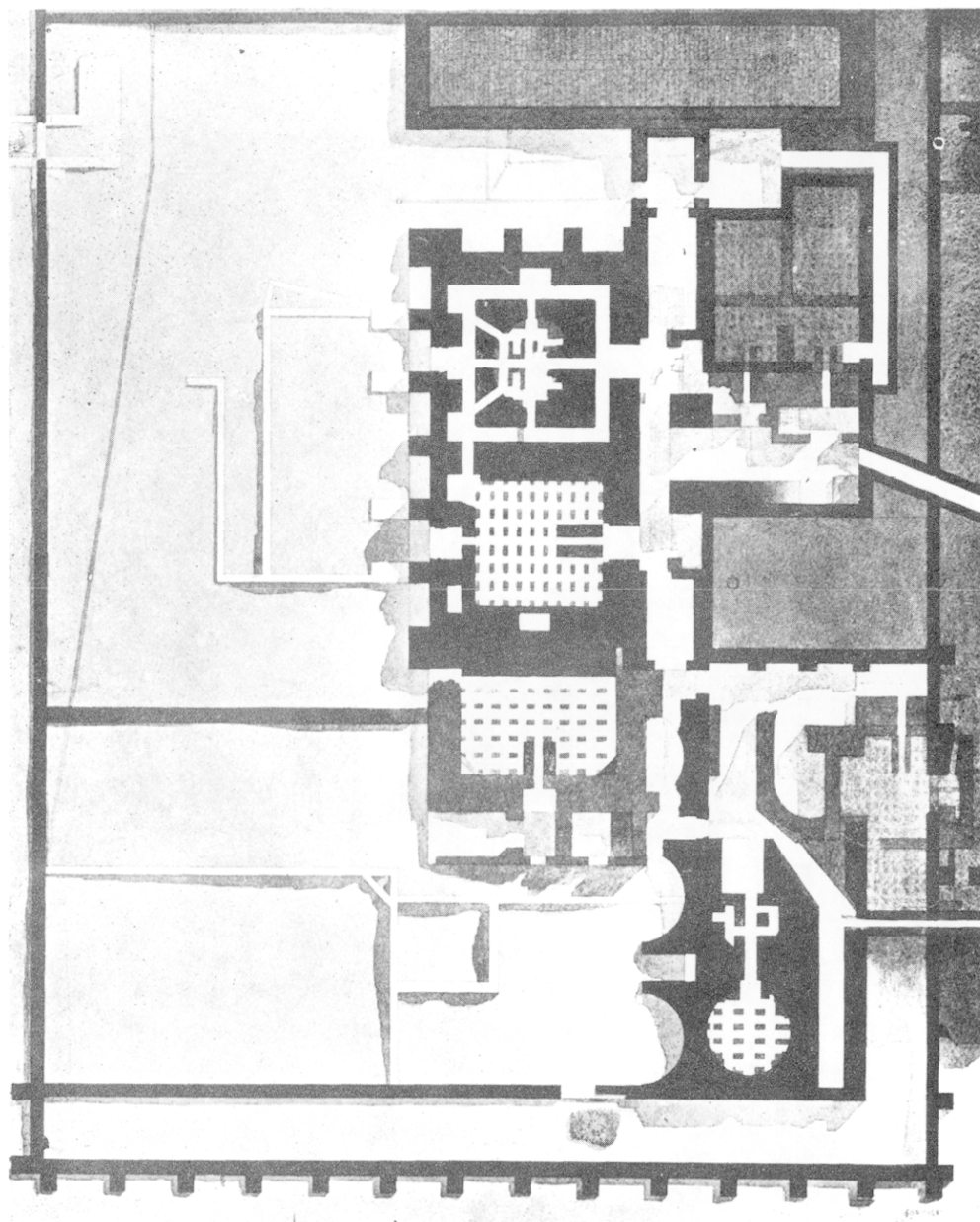


FIG. 24. Plan des thermes, soubassements, état actuel. (Plan de C.-J. Formigé.)

précédée du côté sud de trois petits locaux qui devaient être des locaux de service, et notamment les *præfurnia* (fig. 25). La façade a disparu ; une partie de l'ancienne palestine est devenue cour de service. En arrière de ces trois salles, deux ailes conservaient des parties remaniées des deux anciens établissements de bains.

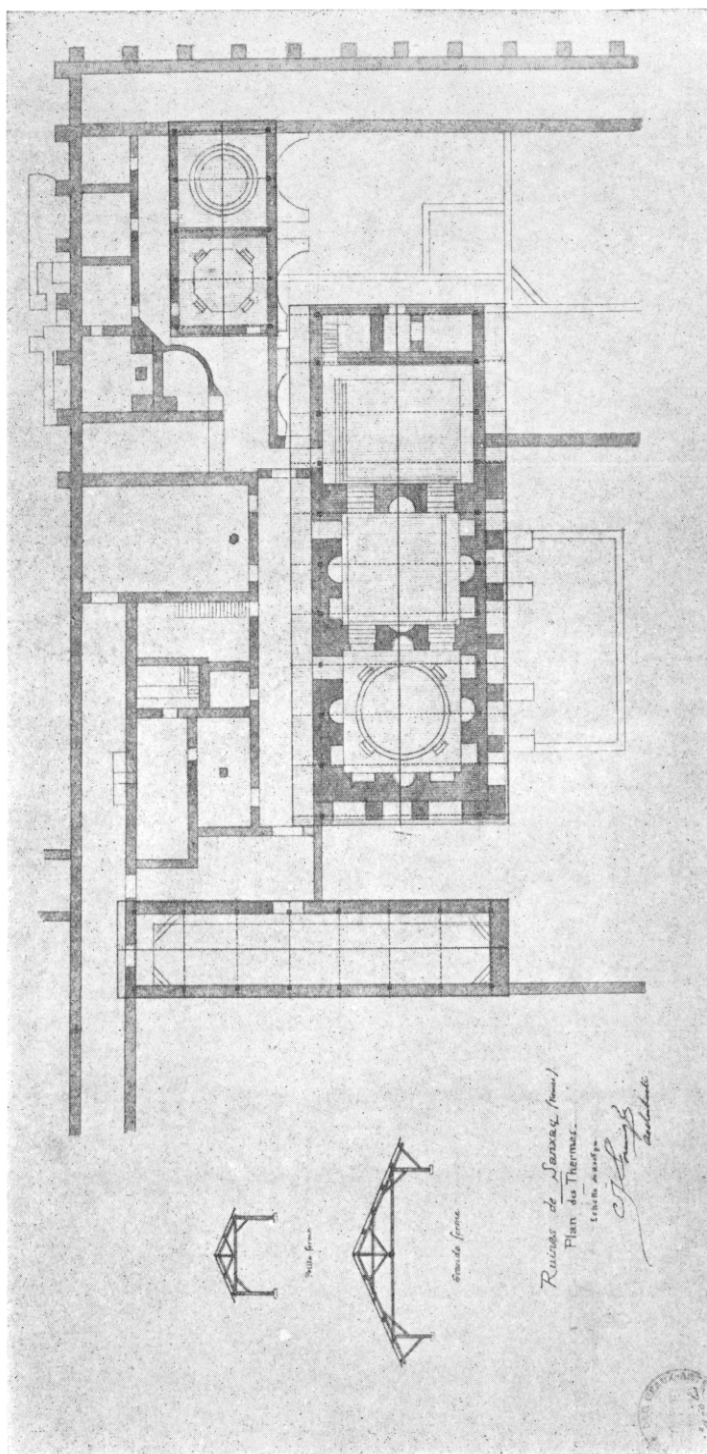


FIG. 25. Plan du dernier état des thermes. (Plan de C.-J. Formigé.)

Le P. de La Croix parlait d'un premier étage en assez bon état de conservation. Dans toutes ces constructions, on reconnaît seulement aujourd'hui un sous-sol avec les égouts, les passages de service et les fourneaux et le rez-de-chaussée des thermes (des deux figures 22 et 24). C'est probablement ce rez-de-chaussée que le P. de La Croix qualifiait de premier étage.

Neuf sources, nous dit le premier fouilleur, alimentaient les thermes, venant de directions différentes ; aucune n'avait de vertu médicinale particulière, comme l'ont prouvé les analyses chimiques. « Elles étaient échelonnées, précise-t-il, sur les versants d'une vallée voisine située sur la rive droite de la rivière et au delà du théâtre. Les Romains construisirent une chaussée au bas de cette vallée qui devint bientôt un lac ; puis, après avoir établi un aqueduc un peu au-dessus du fond de la chaussée, ils le conduisirent, sous terre d'abord, en élévation ensuite, jusqu'au balnéaire après lui avoir fait décrire de nombreux circuits. La plus éloignée de ces sources est à 1.450 m. environ des piscines ; la plus rapprochée en est distante d'environ 900 m. Le niveau de sortie de cette dernière était à 6 m. 32 au-dessus de celui des entrées des eaux dans les piscines. »

Le plan général annexé au *Mémoire* ne porte pas trace de ces aménagements ni des conduites d'adductions. Il marque seulement, sortant des thermes, vers le milieu de leur côté nord, un égout qui, après avoir fait un coude, va se déverser en aval dans la Vonne.

Les façades primitives et les salles devaient être très décorées (v. fig. 26 et 27), car on y a recueilli une grande quantité de chapiteaux corinthiens et composites d'un bon style, des enduits peints à fresque de couleur rouge, jaune, verte et noire, des moulures ornées, constituées en mortier, sur lequel on avait appliqué un moule à empreintes orné de rais de cœur, d'oves et d'autres ornements. La masse de mortier à orner, sur laquelle on agissait par empreintes, était retenue au mur par de gros clous forgés, carrés. Quant aux lambris des salles et au revêtement des piscines, ils étaient presque partout en place ; c'est avec du marbre blanc ou des pierres froides se rapprochant du marbre qu'étaient faits plinthes, lambris et cimaises. Tous les dallages étaient posés sur un mortier rouge de brique pilée et les lambris retenus par des crampons de fer.

Le sol des deux grandes salles de la dernière reconstruction et du vestibule rejoignant les deux piscines de la première époque, est formé par une épaisse couche de mortier très résistant dans laquelle se trouvent incrustés des cailloux de rivière de petite grosseur et de colorations différentes. Le pavage ainsi constitué, pilonné lorsque le mortier était encore frais, puis usé pour être bien nivelé, représente une sorte de mosaïque économique, très résistante et d'aspect agréable (1).

(1) L'usage s'en est longtemps perpétué puisque nous retrouvons le même sol dans les absides du baptistère de Fréjus au début du v^e siècle.

Dans le vestibule, sur ce ciment à cailloux apparents, subsiste un socle en

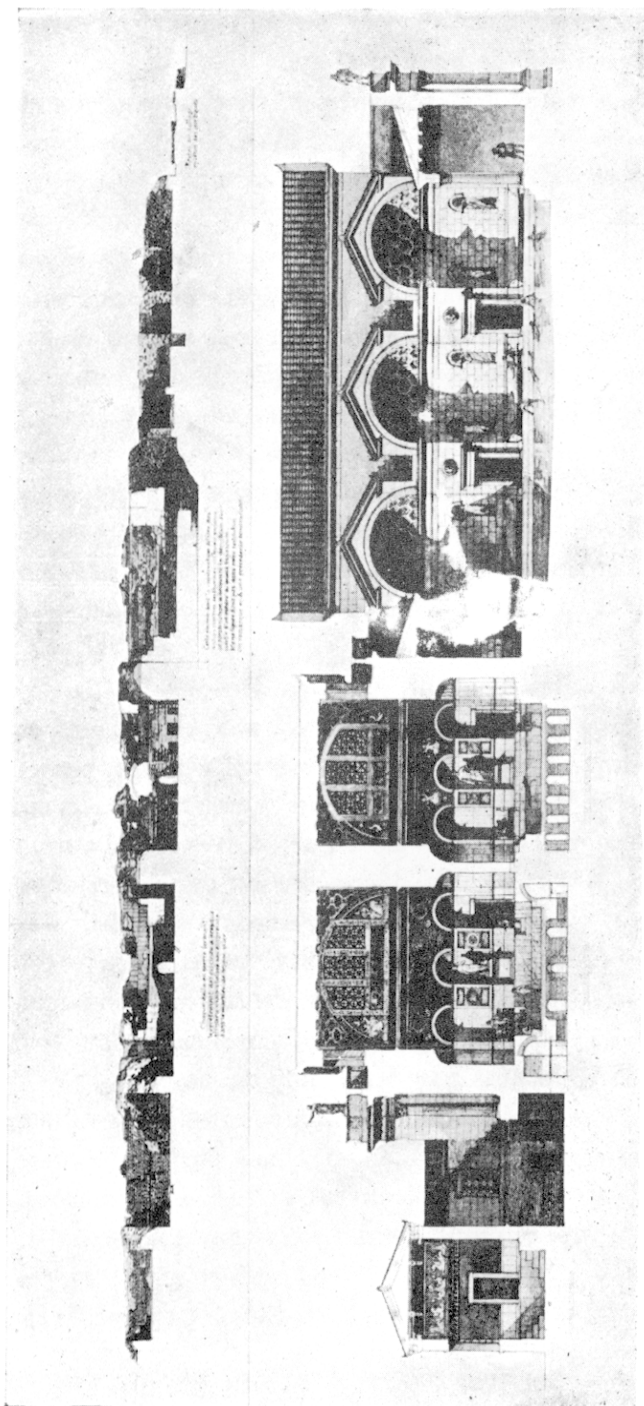


Fig. 26. Niveau des fondations des therms et coupe de la restauration idéale de C.-J. Formigé.

Pierre, octogonale, de peu de hauteur, avec des scellements en fer qui avaient fixé un appareil qui le surmontait. Était-ce le support d'un grand candélabre éclairant le vestibule ou celui d'un réchaud tempérant le passage ? En tout cas, les scellements font supposer qu'il y avait là un accessoire en métal, probablement décoratif, qui a été brutalement arraché.

Les constructions les plus anciennes doivent remonter à la même époque que le temple, c'est-à-dire, au premier quart du II^e siècle. On ne saurait préciser de quel moment date la reconstruction ; probablement de la fin du III^e s. ou du début du IV^e, bien qu'on ne trouve à Sanxay aucun indice d'une destruction violente correspondant aux premières invasions germaniques dans la seconde moitié du III^e siècle.

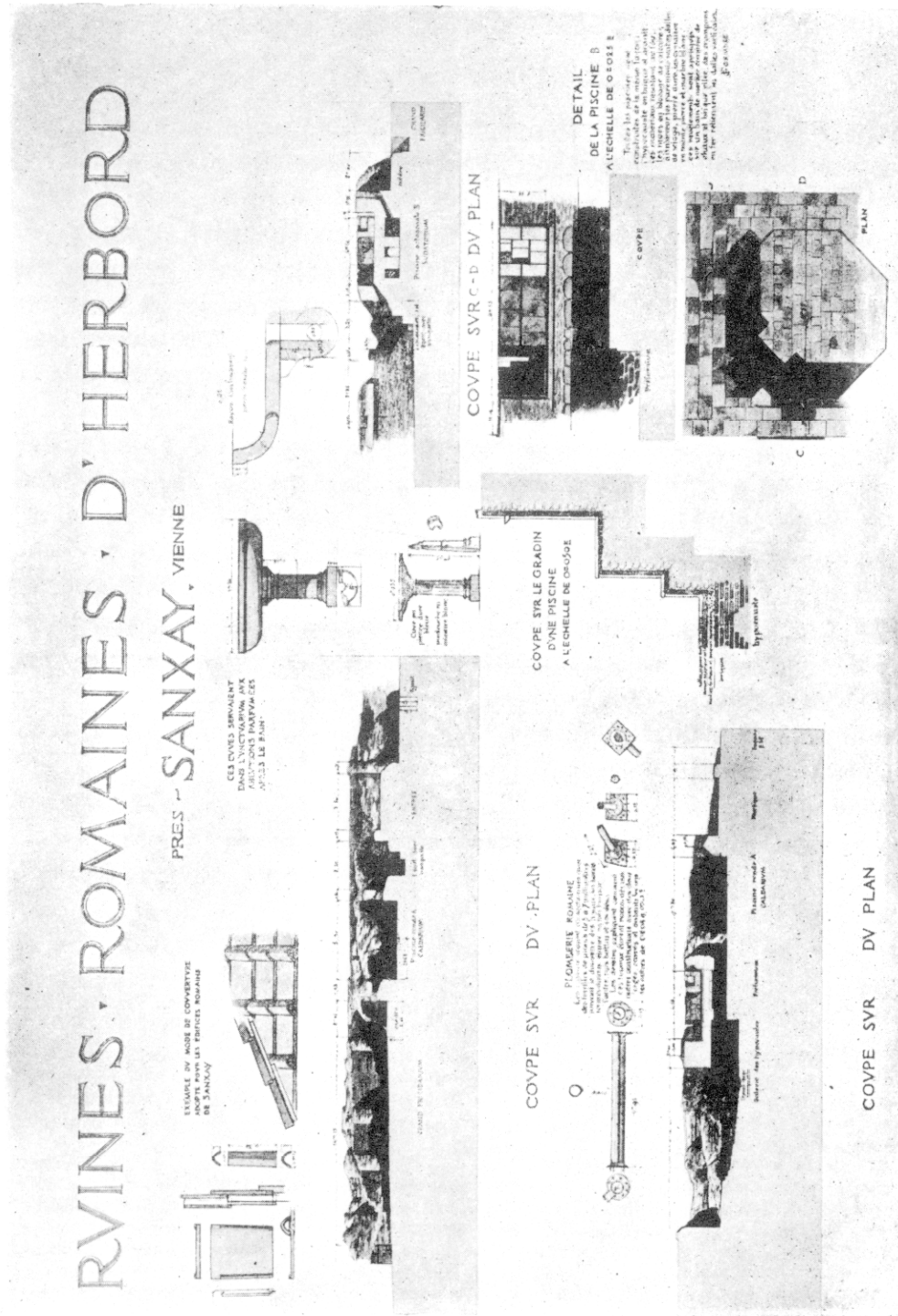


Fig. 27. Détails des constructions et des aménagements des thermes, par C.-J. Fornigé.

*
* *

LE DEMI-AMPHITHÉÂTRE (1)

Il convient, pour justifier ce nom de demi-amphithéâtre que nous appliquons au théâtre de Sanxay, de bien définir les caractéristiques des édifices consacrés aux jeux.

1° *Les théâtres* servaient pour les représentations littéraires et musicales, qui avaient lieu sur une *scène rectangulaire* surélevée et machinée, accompagnée d'un orchestre demi-circulaire en contre-bas. Les spectateurs, placés en demi-cercle, voyaient le spectacle *d'un seul côté et de près*. Ces édifices étaient donc les plus petits. Le théâtre d'Orange par exemple, le plus grand de ceux de la Gaule, mesure 103 m. 15 de diamètre.

2° *Les amphithéâtres* servaient pour les combats d'hommes et d'animaux et les pièces à grand spectacle, qui se déroulaient dans une *arène elliptique* encaissée dont au moins la partie centrale était machinée, pouvant former une sorte de scène. Les spectateurs placés tout autour (*amphi*) du spectacle le voyaient donc de *tous côtés*. La grande étendue nécessaire pour l'arène rendait les amphithéâtres plus grands que les théâtres. Les spectacles qu'on y donnait pouvaient être vus de loin. L'amphithéâtre d'Arles, par exemple, mesurait 136 m. 15 de diamètre.

En résumé, l'essentiel du théâtre, c'est la scène, vue d'un seul côté; celui de l'amphithéâtre, l'arène vue de partout.

Il existe un autre type dont l'aspect tient à la fois de l'amphithéâtre et du théâtre et qui a, de plus, cette particularité de se rencontrer seulement dans le centre et le nord de la Gaule (2). Il nous intéresse donc tout spécialement. C'est celui de Sanxay.

On peut en citer comme exemples les théâtres de Berthouville (Eure), Chassenon (Charente), Chenevières (Loiret), Drevant (Cher), Évreux (Eure) (3),

(1) Nous croyons devoir reproduire ici les indications générales données dans la publication de J. C. et J. FORMIGÉ, *Les arènes de Lutèce*, éditée seulement par le *Bulletin municipal de la Ville de Paris, Commission du Vieux-Paris. Annexe au procès-verbal de la séance du 12 janvier 1918* et qui a échappé, en conséquence, à l'attention de la plupart des archéologues. Cf. C. JULLIAN, *Les arènes de Lutèce et les théâtres-amphibies de la Gaule* dans *Rev. Et. anc.*, 1920, p. 187-203.

(2) Il existe en Asie Mineure un groupe de théâtres dont l'orchestre est encaissé, de sorte que le premier gradin inférieur est de niveau avec la plate-forme de la scène. Mais l'orchestre n'y revêt jamais la forme d'une arène et la scène, de dimensions normales, est une vraie scène de théâtre. Ces édifices n'ont jamais dû être employés qu'à des représentations dramatiques ou musicales et ne peuvent être rapprochés de ceux que nous étudions. Comme exemple, nous pouvons citer : Aizani, Aspendus, Myra, Patara, Pergame, Telmissus (cf. Ch. TEXIER, *Description de l'Asie Mineure*, in-4°, Paris, 1849). En Algérie, le théâtre de Cherchell présente une disposition comparable à l'objet de notre mémoire, mais il s'agit d'une transformation tardive et non d'une construction initiale.

(3) Th. BONNIN. *Antiquités gallo-romaines des Éburovices*, gr. in-4°, Paris, 1860, pl. 5. Il ne faut pas confondre ce théâtre avec celui du Vieil-Évreux, donné aussi dans le même ouvrage.

Gennes (Indre-et-Loire) (1), Lillebonne (Seine-Inférieure), Nérès (Allier), Paris (Seine), Valognes (Manche), Vieux (Calvados). Ceux de Bonnée (Loiret) et de Lisieux (Calvados) semblent du même type, mais leur dégagement actuel est insuffisant pour permettre de se prononcer avec certitude.

Ce qui caractérise ces édifices, c'est qu'on y rencontre au centre une arène, entourée de gradins sur une moitié environ de son périmètre et possédant de l'autre côté une sorte de scène. Aussi a-t-on pensé généralement qu'ils étaient bâtis pour servir simultanément de théâtre et d'amphithéâtre et les a-t-on appelés pour cela *théâtres-amphithéâtres* ou *théâtres-arènes* ou *théâtres mixtes*. Le terme qui nous paraît convenir le mieux est celui de *demi-amphithéâtre*.

Si on les examine avec soin, on s'aperçoit en effet que la partie essentielle de ces bâtiments est l'arène : la scène, souvent très petite ou même absente, n'est pas une scène théâtrale et le développement des gradins varie du tiers aux trois quarts du périmètre. Ces édifices ne sont que des amphithéâtres simplifiés et économiques. Les parties secondaires ont été modifiées pour réduire la dépense, mais l'arène qui est l'essentiel de l'amphithéâtre n'a pas varié. Les « arènes » de Sanxay, comme celles de Lutèce, sont un amphithéâtre simplifié. A Paris, les Arènes ne font pas double emploi avec le théâtre que recouvre actuellement la rue Racine.

Dans un édifice comme le Colisée, ce qui constituait presque toute la dépense c'étaient les gradins et leurs énormes substructions, galeries, escaliers, portiques, etc. Dans les demi-amphithéâtres, c'est donc sur ces parties que s'est d'abord portée la recherche de l'économie : en s'adossant à une colline on supprimait les substructions ; mais comme cette colline ne pouvait faire le tour de l'arène, on s'est contenté d'établir des gradins dans la partie où son épaulement était capable de les supporter.

Les dimensions de l'arène ne pouvaient pas être réduites sous peine de rendre les spectacles impossibles. Du reste, les seules dépenses que nécessitait l'arène étaient celles de l'établissement du *podium*, qui lui servait de clôture et qu'on ne pouvait supprimer ; c'étaient aussi les terrassements pour établir son sol bien de niveau et en contre-bas des gradins. Plus dispendieuses étaient les substructions de l'arène pour la machinerie. Dans les amphithéâtres classiques, ces substructions parfois immenses comme au Colisée, à Capoue et à Pouzzoles, où elles occupent tout le sous-sol, ont été le plus souvent réduites comme à Carthage, où elles se limitent à la partie centrale de l'arène, et même limitées à une petite fosse comme à Nîmes (2). Dans les amphithéâtres simplifiés, on se

(1) GODARD-FAULTIER dans *Bulletin Monumental*, t. XXX, 1864, p. 866.

(2) D'une façon générale, les dessous de l'arène sont de plus en plus développés à mesure qu'on avance dans le temps. A Pompéi, il n'y en a pas ; à Nîmes, il y en a très peu, comme à El Djem ; au Colisée une adaptation tardive a étendu la machination à la totalité de l'arène.

rendit compte que les spectateurs n'étant plus installés que d'un seul côté, il n'était pas nécessaire de maintenir les décors *au centre* de l'arène ; qu'on pouvait les rejeter *sur son périmètre* du côté opposé aux spectateurs, ce qui débarrassait l'arène et supprimait totalement les substructions. Ce sont les petits bâtiments résultant de ce déplacement qu'on a voulu prendre pour une scène, alors qu'ils ne sont qu'un fond de tableau. Ils sont généralement dépourvus de *proscenium*, de *pulpitum* et de rideau.

En résumé, dans les édifices que nous étudions ici, on a simplifié le programme des amphithéâtres classiques :

- 1° En limitant les gradins à la partie qu'on pouvait appuyer sur une colline ;
- 2° En supprimant les substructions de l'arène.

On a pu conserver ainsi de très vastes arènes et de nombreuses places sur les gradins, tout en réduisant énormément la dépense. La caractéristique, c'est que les gradins n'occupent qu'une partie du périmètre (inférieure, égale ou supérieure à la moitié). Pour désigner ces édifices, le terme *demi-amphithéâtre* n'est pas rigoureusement exact ; mais en revanche il exprime bien leur destination ; c'est pourquoi nous l'adopterons dans ce travail.

L'examen d'ensemble des demi-amphithéâtres qui nous sont parvenus permet de dégager leurs principaux caractères généraux :

Nous venons de voir que les arènes n'avaient pas de substructions. Leur forme générale est tantôt elliptique et tantôt circulaire. Dans un certain nombre de cas, comme à Lutèce et à Vieux, nous trouvons un tracé spécial du plan, composé de deux cercles qui se coupent. C'est une simplification de l'ellipse. Dans les arènes classiques, la forme elliptique était le résultat de la grande fosse centrale qu'il fallait contourner ; dans les demi-amphithéâtres il n'y a plus rien qui s'oppose à la forme circulaire ; c'est pourquoi elle reparait. Ellipse ou cercle, le périmètre de l'arène est tantôt complet comme à Lutèce, Nérès, Sanxay et Vieux, tantôt avec une courte partie droite devant la scène, comme à Drevant, Lillebonne, Valognes.

Cette scène, que nous continuerons à appeler ainsi, avec les restrictions faites plus haut, est le plus souvent très petite ; il semble qu'elle était partiellement en bois, comme à Lillebonne (1), ou même totalement, comme à Chenevières et Gennes où l'on peut en expliquer ainsi la complète disparition. A Drevant et à Sanxay, où elle est typique, elle est de plain-pied avec l'arène où s'ouvrent ses deux portes ; il n'y a donc plus ni *pulpitum* ni *proscenium* ni les trois portes classiques : ce n'est qu'une logette accessoire.

(1) R. LANTIER, *La ville romaine de Lillebonne*, in-8°, Paris, 1913, p. 15 sq. (extr. de la *Revue archéologique*).

Nous avons dit que les gradins n'entouraient qu'une partie de l'arène, sans jamais atteindre la scène. Ils occupent plus de la moitié du périmètre à Chassenon, Drevant, Lillebonne, Lutèce, Nérès, Valognes, Vieux et moins de la moitié à Chenevières. Ils sont toujours établis à flanc de coteau, avec les quelques substructions et remblais que les lieux rendent indispensables. Ils étaient parfois en bois, soit pour la totalité, comme à Berthouville (1) et à Sanxay (2), soit au moins pour une partie, comme à Vieux.

La construction est aussi économique que possible, presque toute en moellons, quelquefois avec des lits de briques comme à Bonnée (3), à Gennes (4), Lillebonne (5), Lisieux (6), Vieux (7). La pierre de taille et la mouluration sont réduites au minimum, sauf pour le *podium* et la scène. La sculpture est exceptionnelle. Le demi-amphithéâtre de Lutèce est cependant plus riche.

Les considérations qui précèdent sur la forme généralement circulaire de l'arène, les dimensions restreintes de la scène, partiellement en bois, devant laquelle on jouait dans l'arène, et assez basse pour qu'on puisse imaginer, par exemple à Drevant, une sorte de *logeion*, d'où on pouvait déclamer, établi au-dessus d'elle la proportion dominante des gradins par rapport à l'ensemble, la solution de continuité entre la scène et ces gradins, sont autant de dispositions qui rattachent les demi-amphithéâtres gaulois aux théâtres grecs et non aux théâtres romains : ils sont beaucoup plus voisins de celui d'Épidaure que de ceux d'Arles ou d'Orange.

D'où vient cette analogie ?

On pourrait supposer qu'il s'agit là d'une rencontre dans la recherche de solutions simples. Mais cela ne suffirait pas pour expliquer des particularités comme l'appareil du *podium* de Drevant (8), composé de grandes et de petites assises alternées, appareil grec par excellence et que rien ne nécessitait spécialement. Du reste, ces inspirations grecques ont déjà été notées dans bien des découvertes récentes en divers endroits de la Gaule centrale. Nous croyons donc qu'elles tenaient surtout à la faveur de l'art grec, que cultivaient tous les

(1) R. P. CAM. DE LA CROIX. *Le trésor et les substructions gallo-romaines de Berthouville (Eure)*, in-8°, Paris, 1898, p. 5 et 6 (extr. du *Bulletin archéologique*).

(2) P. DE LA CROIX, *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*, p. 36 ssq.

(3) JOLLOIS, *Mémoires sur les antiquités du Loiret*, in-4°, Paris, 1836, p. 58.

(4) GODARD-FAULTIER, *ouv. cit.* — CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment archéologique*, in-8°, Caen, 1870. *L'ère gallo-romaine*, p. 324.

(5) CAUMONT, *ibid.*, p. 314. — LANTIER, *art. cit.*

(6) CAUMONT, *Statistique monumentale du Calvados*, in-8°, Paris, 1846-1857, t. V, p. 191-192 et *Cours d'antiquités monumentales*, in-8°, Paris, 1831, t. III, p. 442 et ssq. — R. LANTIER, *Le théâtre gallo-romain du Vieux-Lisieux*, in-8°, Paris, 1912 (extr. du *Bulletin archéologique*).

(7) CHARMA dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXI, p. xxxiv-xxxv : *Note sur les fouilles de Vieux* et p. 458-485 : *Rapport sur les fouilles pratiquées au village de Vieux*.

(8) G. MALLARD dans *Bull. archéol. du Com. des Trav. hist. et scient.*, 1906, 1^{er} liv. — HAZÉ dans *Bulletin monumental*, t. XXXII, 1866, p. 97.

esprits délicats et que la facilité des communications répandait dans tout l'Empire ; la trouvaille, en 1902, à Poitiers, d'une Minerve grecque ou copiée sur un original grec, en est un exemple frappant (1).

Il semble que la création du type des demi-amphithéâtres fut le résultat des préférences du peuple qui, comme nous le raconte Horace (2), avait peu de goût pour les représentations littéraires et leur préférait les vastes déploiements de mise en scène et les combats. Ayant à construire des amphithéâtres trop coûteux pour leurs ressources, les cités secondaires durent chercher une solution économique.

Les édifices qui nous sont parvenus semblent présenter les caractères du III^e siècle. M. de Caumont (3) pense qu'on pourrait attribuer les premiers bâtis à Hadrien ; cette opinion ne s'appuie que sur un texte sujet à discussion (4). Ce qui nous paraît très vraisemblable, c'est que le demi-amphithéâtre de Lutèce fut l'un des plus anciens : cela explique qu'il possède une scène à allure classique bien plus étendue que celles des autres demi-amphithéâtres. Le succès de ce type d'édifice dût être très grand, car il se répandit assez loin : le théâtre de Cherchel, très bel édifice du I^{er} siècle (vraisemblablement de Claude) fut transformé à une basse époque en demi-amphithéâtre, comme l'a montré notre éminent confrère, M. Albert Ballu (5).

Du reste, cette disposition générale d'un lieu où une foule se rassemblait pour jouir d'un spectacle était connue des Gaulois avant l'arrivée des Romains. On en a retrouvé des exemples qui nous sont parvenus et qui devaient servir pour des cérémonies religieuses ou des assemblées politiques : l'un d'eux présente au centre une construction mégalithique longue d'une dizaine de mètres et faisant face à un vaste hémicycle en terre. Le monument correspond à la scène, l'hémicycle aux gradins et l'espace qui les sépare, à l'arène (6).

Dès 1870, M. d'Amécourt avait remarqué le caractère « national », « gaulois » des arènes de Lutèce (7).

(1) E. ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, 1907-1919, t. II, n° 1392.

(2) HORACE. *Épîtres*, II, I, vers 182 et ssq.

(3) CAUMONT, *Abécédaire*, p. 312.

(4) DIO. CAS. LXIX, 10, 1, *Hadrien* : « il édifia des théâtres et institua des jeux... », cf. 5, 3 : « il visita plus de villes que n'avait jamais fait aucun autre empereur et les aida toutes, donnant aux unes de l'eau, aux autres des ports, ou des approvisionnements ou de l'argent ou des bâtiments ou des honneurs... ». — Mallard reprend cette opinion pour Drevant.

(5) A. BALLU, *Rapport officiel sur les travaux de fouilles et consolidations des monuments historiques de l'Algérie. Exercice 1915* (ext. du *Journal officiel* du 29 avril 1916, p. 14). Cette transformation fut peut-être motivée par la destruction prématurée de l'amphithéâtre de Cherchel ?

(6) A Montaiguillon (S.-et-M.), commune de Louan, arrondissement de Provins, dans les grands bois qui dépendaient de l'ancien château de Villenauxe. Le monument mégalithique porte le nom de *Pierre aux cent têtes*.

(7) C. r. de la *Société française de Numismatique et d'Archéologie*, t. II, 1870, p. 442. — DE PACHTERE, *Paris à l'époque gallo-romaine* (Étude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer), in-4°, Paris, 1912, p. 99, croit remarquer des inscriptions à formes *celtiques* aux arènes de Lutèce.

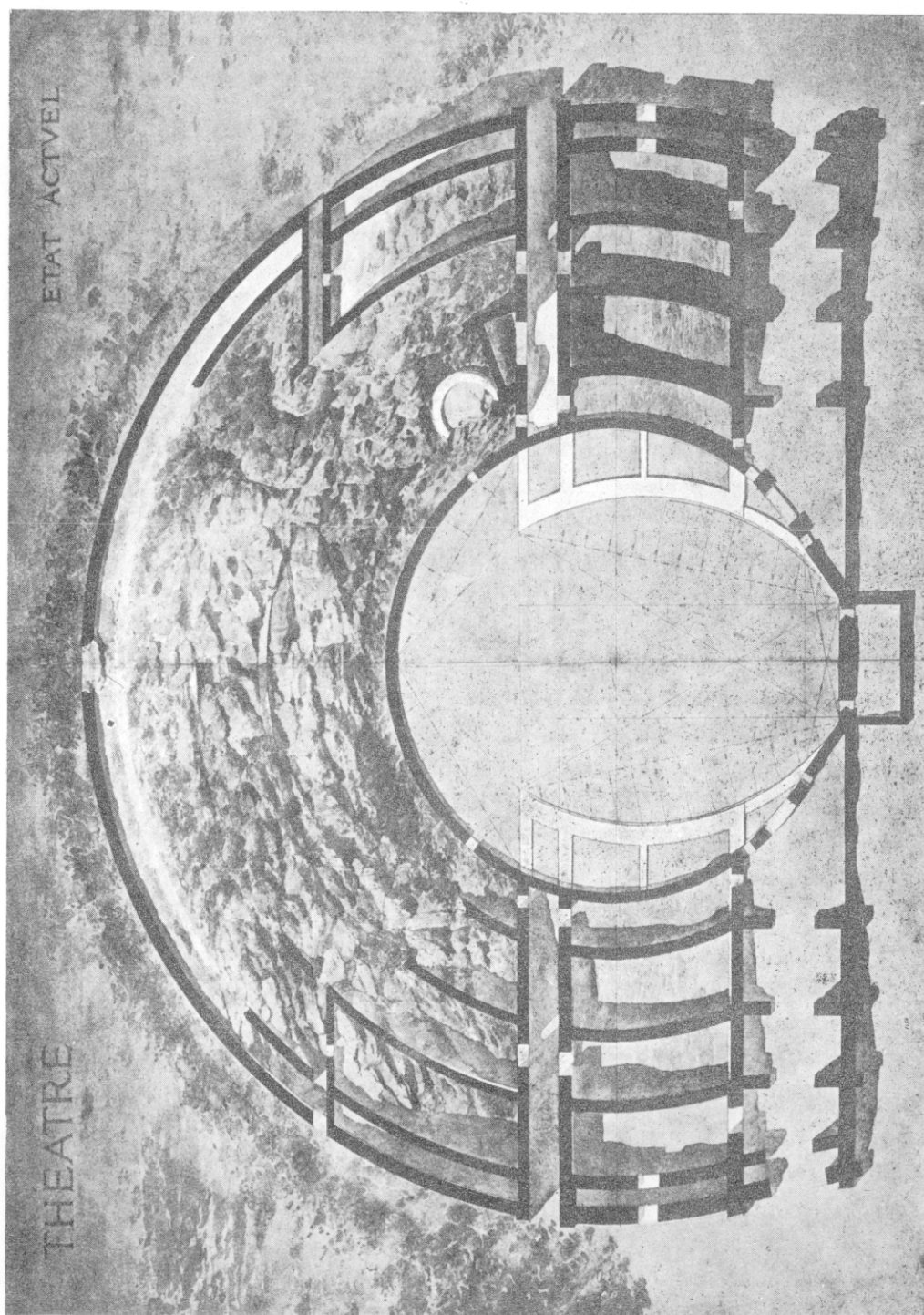


FIG. 28. Le demi-amphithéâtre de Sanxay. En noir, les parties maçonnées. (Dessin de J.-C. Fornigé.)

Ces remarques générales étant exposées, nous allons aborder maintenant l'étude du demi-amphithéâtre de Sanxay.

* * *

L'édifice de Sanxay répond entièrement au type « demi-amphithéâtre », tel qu'il est défini ici (fig. 28). Les gradins pour les spectateurs, formant un demi-cercle outrepassé, sont ceux d'un théâtre. L'arène dessinant une circonférence complète est celle d'un amphithéâtre. Les bâtiments de la scène sont réduits à des proportions minuscules. Un *podium* élevé séparait l'arène des gradins destinés aux spectateurs. Ce *podium* était inutile dans un théâtre où les acteurs, les danseurs, les mimes et les chœurs, s'approchaient facilement des premiers rangs de spectateurs placés en hémicycle sur les premiers gradins, à peine élevés de deux ou trois marches autour de l'orchestre. Telles sont les dispositions des théâtres d'Orange, d'Arles, des Bouchauds (Charente), de Champlieu (Oise), etc. Dans ces édifices, les spectateurs des premiers rangs n'avaient rien à redouter des acteurs, dont le rôle se bornait à des récits, à des gestes, de la mimique ou de la danse.

Il n'en est pas de même dans les amphithéâtres, où les acteurs étaient armés pour la lutte et dont les jeux violents se terminaient par la mort du vaincu. Ces luttes, aussi bien que les chasses, exigeaient une séparation assez haute pour protéger le public et c'est la raison pour laquelle les architectes élevèrent autour de l'arène un haut *podium*, ayant au moins 2 m. 20 de hauteur, auquel on ajoutait quelquefois des filets ou des grilles.

Nous trouvons à Sanxay la base de ce *podium* formé par un mur appareillé qui devait être haut au moins de 2 m.

* * *

Situation et dimensions. — Situé sur la rive droite de la Vonne et orienté au nord-ouest (fig. 29), le demi-amphithéâtre de Sanxay est adossé à un coteau de 12 m. 85 de hauteur (fig. 30), son grand axe mesure 90 m. et sa façade 84 m. 80. Le cercle de l'arène mesure 19 m. de rayon et 238 m. 77 de circonférence. La situation contre une colline était la même à Chassenon (1), Drevant (2),

(1) MASFRAND, *Chassenon, Compte rendu des fouilles faites dans les ruines gallo-romaines*, in-8°, Rochecouart, 1900, p. 12 et ssq.

(2) MALLARD, *art. cit.*

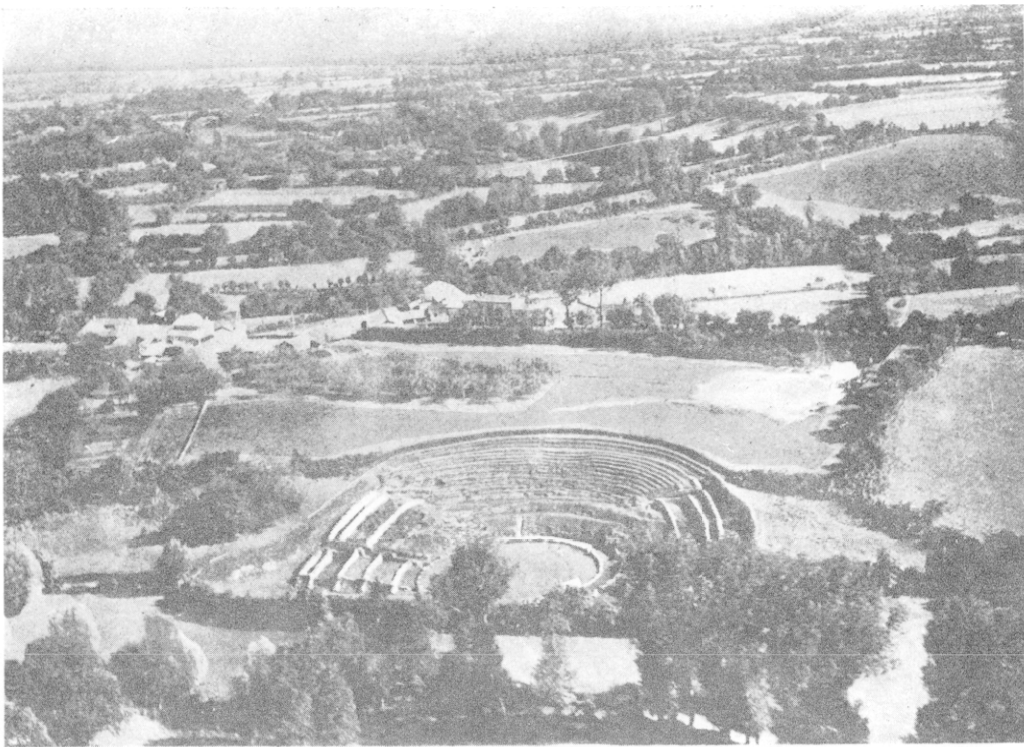


FIG. 29. Vue cavalière de la vallée de la Vonne, au sud des ruines. Au premier plan, les ruines du théâtre.

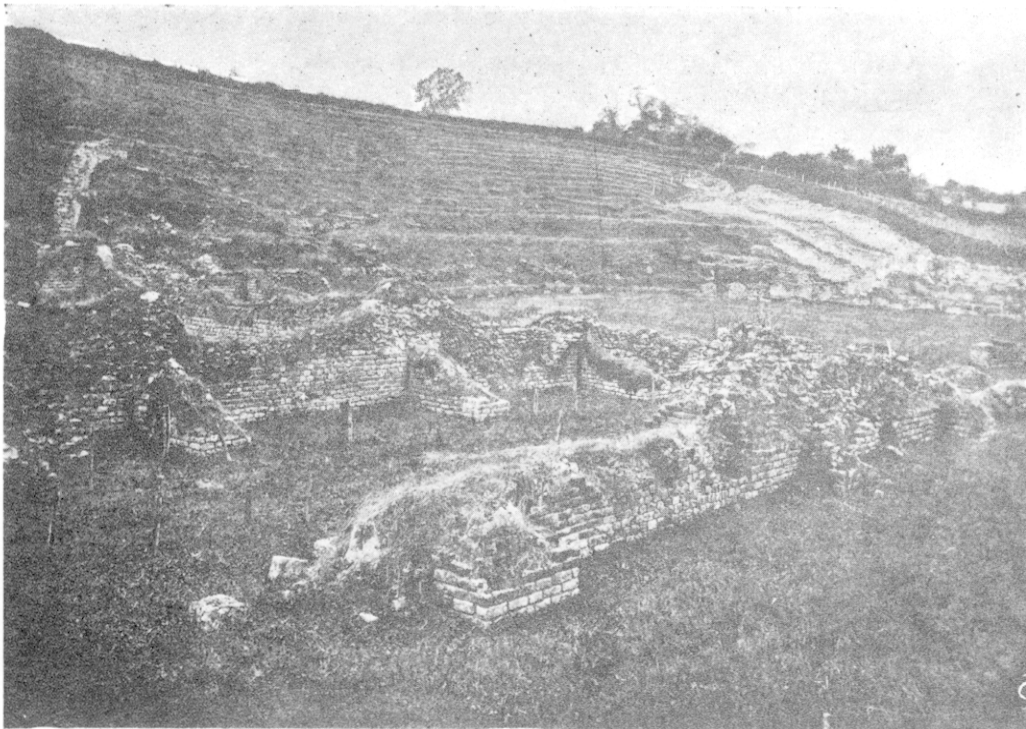


FIG. 30. La colline formant l'hémicycle. Le roc sommairement taillé en gradins devait être recouvert d'une charpente. Au premier plan, le grand corridor d'entrée.

Gennes (1), Lillebonne (2), Lisieux (3), Grand (4), Nérès (5), Paris (6), Valognes (7), Vieux (8). Les dimensions extrêmes du monument (90 m. 31 parallèlement à la scène et 70 m. perpendiculairement à elle), peuvent être comparées à celles des autres édifices du même genre :

Paris	130 m. 68 × 96 m. 49
Lisieux	116 m. 00 × »
Lillebonne.....	110 m. 00 × 78 m. 00
Drevant.....	85 m. 00 × 60 m. 00
Vieux.....	80 m. 00 × 67 m. 00
Chassenon	70 m. 00 × 50 m. 00
Valognes	68 m. 00 × »
Nérès	68 m. 00 × »
Berthouville	65 m. 50 × »

Le plus grand de tous est celui de

Grand (Vosges).....	149 m. 00 × 78 m. 00
---------------------	----------------------

Ces dimensions sont inférieures à celles des grands amphithéâtres complets. Le Colisée, le plus grand de tous, mesurait 187 m. 77 de grand axe et 155 m. 64 de petit axe ; celui de Capoue, 169 m. 89 sur 139 m. 60. Voici les dimensions des autres grands amphithéâtres de la Gaule romaine :

Autun	154 m. 00 × 130 m. 00
Poitiers.....	138 m. 00 × 115 m. 00
Limoges.....	137 m. 00 × 113 m. 00
Arles	136 m. 15 × 107 m. 62
Tours	135 m. 00 × 120 m. 00
Bordeaux	132 m. 00 × 105 m. 00
Nîmes	131 m. 28 × 100 m. 46

(1) CAUMONT, *Abécédaire*.

(2) ID., *ibid.* — LANTIER, *art. cit.*

(3) CAUMONT, *Statistique*. — LANTIER, *art. cit.*

(4) JOLLOIS, *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*, Paris, 1843, p. 120-121.

(5) CAUMONT, *Abécédaire*, p. 321 et *Bulletin monumental*, 3^e série, t. I, vol. XXI, in-8°, Paris, 1855, p. 53.

(6) J. C. et J. FORMIGÉ, *ouv. cit.*, p. 13.

(7) CAUMONT, *Abécédaire*, p. 316. — Abbé J. L. ADAM, *Étude sur la ville de Valognes*, in-12, Évreux, 1912.

(8) CAUMONT, *Abécédaire*, p. 319. — CHARMA dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. XXI, 1853, p. xxxiv et ssq. et p. 458 et ssq. — M. BESNIER, *Histoire des fouilles de Vieux (Calvados)*, in-8°, Paris, 1910, p. 91 et ssq. (ext. des *Mémoires de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*, t. LXIX).

* *

Arène. — L'arène n'est pas parfaitement circulaire, puisqu'elle mesure 37 m. 76 dans un sens et 37 m. 40 dans l'autre. Elle présente une particularité dont il est difficile de rendre compte de façon assurée : dans la partie centrale, on aperçoit une première construction arasée à fleur du sol (fig. 31), parfaitement nivelée horizontalement, ayant la forme d'une ellipse, mais dont les extrémités sont interrompues. Cette construction représente-t-elle le commencement d'un amphithéâtre plus petit que celui qui a été achevé et dont l'arène aurait été ellipsoïdale ? Ou bien avons-nous là simplement des travaux de consolidation du sol de l'arène ? Les murs perpendiculaires qui rejoignent l'ellipse au *podium* tendraient à faire penser qu'il s'agit bien de contreforts. Quoiqu'il en soit, ces murs épais ne dépassaient certainement pas le sol de l'arène (fig. 33).

Les arènes circulaires sont assez rares. Nous ne trouvons, avec Sanxay, que celle de Berthouville, dont le diamètre est de 29 m. 30 et celle de Valognes, dont le diamètre est de 25 m. Les autres dessinent une ellipse plus ou moins régulière et plus ou moins allongée. Voici les axes des principales :

Lisieux	70 m. 00 × 50 m. 00
Lutèce	55 m. 58 × 49 m. 04
Grand	49 m. 00 × 41 m. 00
Chenevières	48 m. 30 × 31 m. 80
Lillebonne, environ.....	38 m. 00 × 34 m. 00
Vieux.....	35 m. 00 × 30 m. 00
Drevant.....	27 m. 00 × 23 m. 00

Les dimensions des arènes dans les amphithéâtres complets ne sont pas très supérieures : l'arène du Colisée mesure 85 m. 75 sur 53 m. 62, la plus petite est celle de l'amphithéâtre de Pompéi, dont les axes sont de 66 m. 65 × 35 m. 05. C'était le plus ancien de tous. Les dimensions des arènes dans les amphithéâtres complets de la Gaule romaine sont les suivantes :

Poitiers.....	86 m. 00 × 68 m. 00
Béziers.....	76 m. 00 × 58 m. 50
Senlis	75 m. 00 × 68 m. 00
Autun	74 m. 00 × 49 m. 00
Bordeaux	73 m. 45 × 53 m. 95
Trèves	72 m. 50 × 48 m. 60
Arles	69 m. 26 × 39 m. 82
Nîmes	68 m. 10 × 37 m. 28
Fréjus	67 m. 71 × 39 m. 70

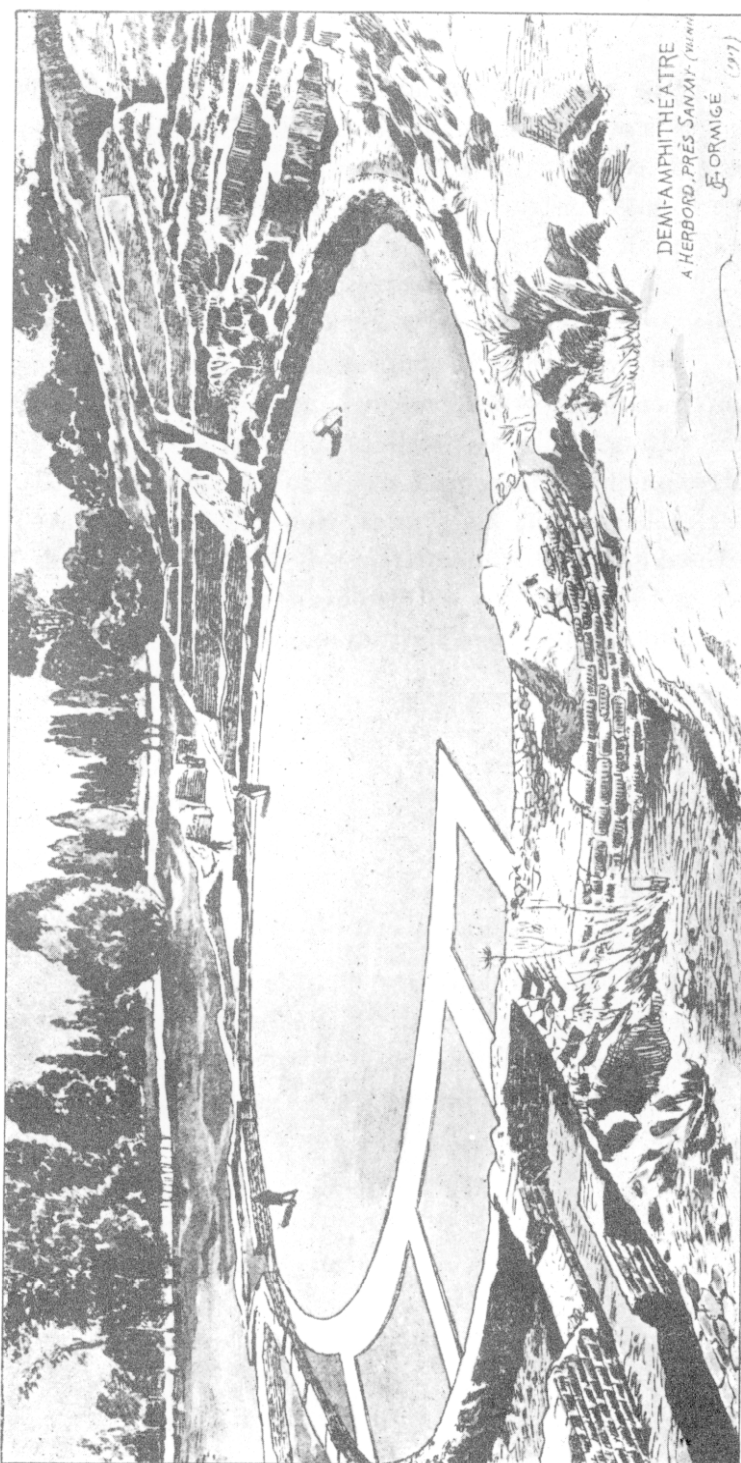


FIG. 31. Le sol de l'arène et ses substructions en pierre de taille arasées à fleur du sol. (Dessin de C.-J. Formigé.)

*
* *

Scène. — Le petit bâtiment, qui représenterait la scène, était fort restreint par rapport à l'ampleur de l'arène : il ne mesure à l'intérieur que 9 m. 20 de largeur sur 4 m. de profondeur, dimensions qui semblent insuffisantes pour une

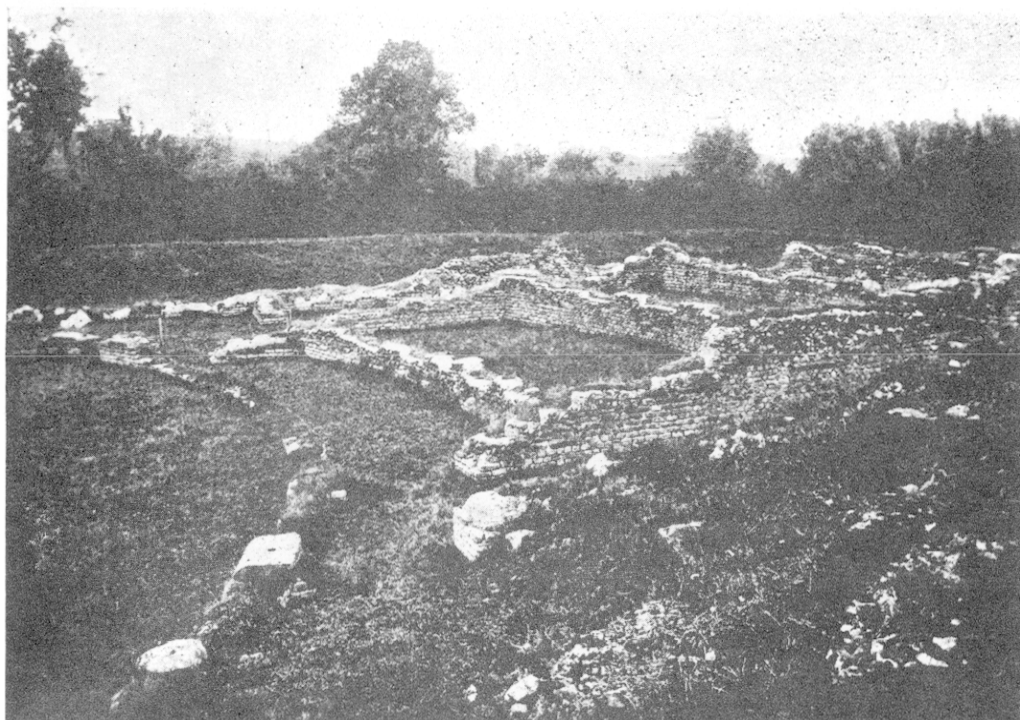


FIG. 32. Les grandes salles aux ailes de l'hémicycle destinées à porter des gradins sur charpentes de théâtre.

représentation scénique. En cas de besoin, il était évidemment toujours possible de l'agrandir par une scène en bois placée en avant du bâtiment.

Le mur de la scène vers l'arène, *frons scenæ*, n'était percé que de deux portes ; il n'y en a pas dans l'axe, ainsi que le prescrit Vitruve pour les théâtres et la même remarque s'applique à Drevant (Cher). Il est évident que, pour les jeux de l'amphithéâtre, les gladiateurs, chasseurs ou autres figurants, n'utilisaient pas ces portes, larges de 1 m. seulement et par lesquelles ils n'auraient pu se présenter qu'à la file. Ils devaient apparaître en masse par les entrées ménagées à droite et à gauche dans le podium et qui mesurent 3 m. 34 de largeur. Ces entrées étaient triplées par deux petites portes de 1 m. de large et les mêmes

dispositions ont été reconnues sur les seuils en pierre aux arènes de Lutèce et à celles de Fréjus. Les deux autres petites portes ménagées dans le mur du *podium*, au fond de la *cavea*, ne devaient permettre l'accès de l'arène au public que pendant les entr'actes. Sous les gradins, de grands vides (fig. 32) pouvaient servir de magasins ou de *carceres* pour les animaux destinés aux jeux de l'arène et on y accédait, sans doute, par des portes réservées dans les vomitoires.

Les grandes entrées, ménagées dans le *podium* de part et d'autre de la scène, correspondent à deux larges passages de plus de 8 m., bordés de petits murs perpendiculaires de 2 m. à 2 m. 50 de longueur et d'épaisseur variable, formant le long de ces corridors, de chaque côté, une succession de salles non closes, de dimensions variables. On peut se demander si ces passages étaient couverts, de façon à supporter des gradins ou à ciel ouvert. On constate que les murs perpendiculaires correspondent approximativement à ceux qui, dans la partie voisine, délimitent les grandes salles et étaient certainement destinés à supporter des gradins.

* * *

Gradins. — Entre les premiers corridors que nous avons mentionnés et deux autres passages larges de 2 m. 50 à 2 m. 65 (fig. 33), s'élèvent une série de murs concentriques, dont les deux derniers, du côté de l'extérieur, très rapprochés l'un de l'autre et particulièrement épais, sont percés d'ouvertures correspondantes. Ces murs, d'autant plus élevés qu'ils s'éloignent de l'arène, étaient évidemment faits pour porter des gradins, mais la construction ne comportait pas de voûte. Au delà de ces deux couloirs qui devaient constituer les entrées principales du public, on retrouve dans la colline quelques traces de murs, et notamment de murs parallèles aux couloirs déjà mentionnés et qui coupent le cercle de l'hémicycle. Nous avons là un fait particulier à Sanxay : les vomitoires sont, non pas rayonnants comme ailleurs, mais parallèles à l'axe de l'arène.

Le roc de la colline lui-même apparaît plus ou moins régulièrement taillé en gradins, complétés par places de quelques maçonneries. On n'y trouve cependant pas trace de substructions maçonnées continues. Sur le sol ont été recueillis d'innombrables clous de grandes dimensions. Dans tout l'amphithéâtre, les gradins devaient donc être établis simplement sur une charpente de bois appuyée au rocher. La maçonnerie n'a reçu quelque développement que dans les parties basses, où il fallait suppléer à l'absence d'élévation naturelle. Si l'on admet ce développement de la charpente, les substructions maçonnées qui existent encore s'expliquent de la façon la plus satisfaisante. Il est toutefois possible que les gradins inférieurs aient été en pierre.

Dans le fond de la *cavea*, au sommet des gradins, une entrée s'ouvre dans

l'axe principal (fig. 28) : elle donnait accès à un escalier descendant jusqu'au *podium* et dont on trouve encore de légères traces sur le roc. Deux autres escaliers rayonnants devaient aboutir aux petites portes de 1 m. de large percées dans le mur du *podium*.

Sur le côté sud de l'hémicycle, un peu au delà du vomitoire destiné au

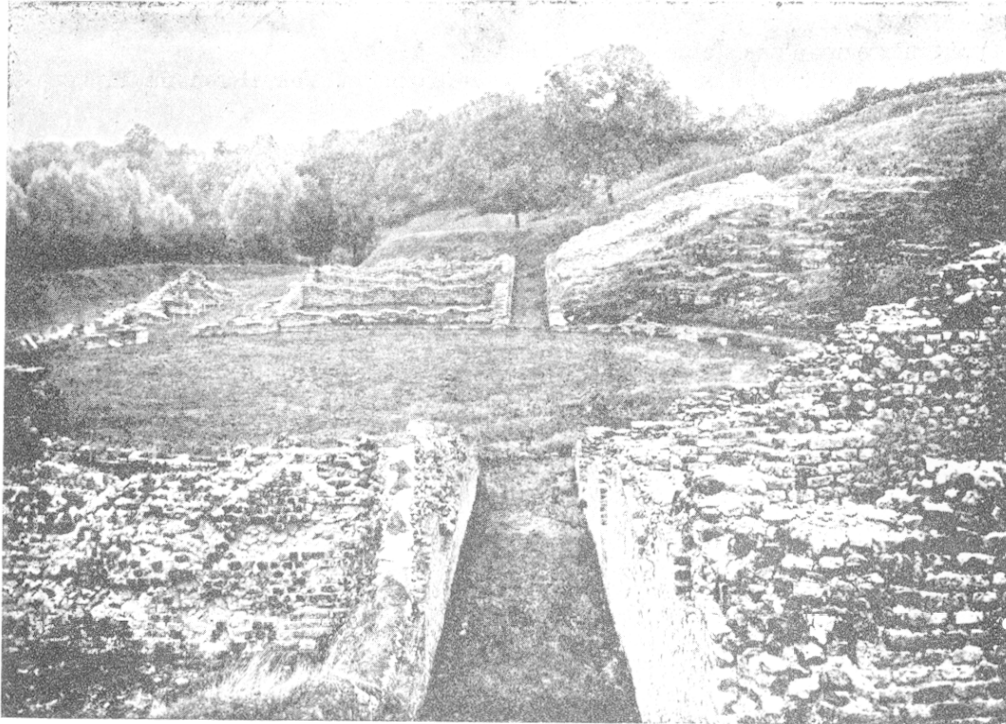


FIG. 33. Le cercle de l'arène et les vomitoires parallèles au diamètre de l'arène.

public, on note la présence d'une tribune demi-circulaire, de 4 m. 60 de diamètre, construite en maçonnerie sur le rocher. Elle était desservie par un escalier spécial débouchant dans le vomitoire et dont il reste le massif de fondation. Là, comme du reste partout ailleurs, les marches en pierre ont été enlevées pour servir à la construction des habitations. Cette loge était probablement réservée aux magistrats de la province.

Les éléments décoratifs font absolument défaut dans le demi-amphithéâtre. Tout a été pillé et la seule pierre moulurée trouvée dans les fouilles donne le profil couronnant le *podium* en un point où il se raccordait avec les piliers des grandes entrées.

Jules FORMIGÉ.

LISTE DES OBJETS RECUEILLIS A SANXAY PAR LE R. P. DE LA CROIX

NOTE DE M. FRANÇOIS EYGUN

*Conservateur de la Bibliothèque municipale de Poitiers
 Directeur de la 5^e circonscription archéologique historique*

Les numéros figurant en tête des paragraphes correspondent aux numéros portés à l'intérieur des figures.

Temple

- 1) Six morceaux d'une statue en bronze doré.
- 2) Fragments d'inscription et débris d'ex-voto en pierre. Voir Héron DE VILLEFOSSE,

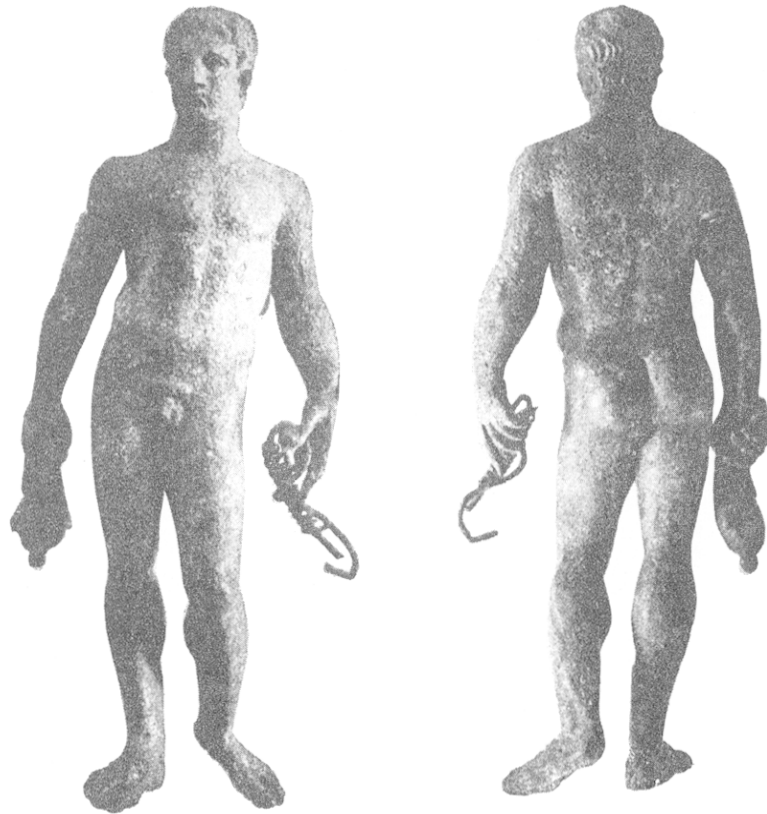


FIG. 1 et 2. Statuette d'Hermès, en bronze. (Grandeur naturelle.)

Inscriptions romaines de Sanxay, dans Revue Poitevine et Saintongeaise, 1^{re} année, n° II, 15 janvier 1885, p. 341 et s.

- 3) Statuette d'Hermès en bronze (fig. 1 et 2) ; ht. 0,11, le personnage est debout, entièrement nu ; il tient de la droite une bourse et de la gauche le caducée formé d'un fil de bronze enroulé. Serait d'après Collignon et Hild une réplique de l'Hermès de Polyclète ou plutôt, pensons-nous, celle d'une statue grecque d'athlète à laquelle ont été ajoutés les attributs d'Hermès. Travail très soigné. Ht. 0 m. 10.

Voir *Bull. Antiqu. de France*, 1883, p. 279. — COLLIGNON, *Hist. de la Sculpture grecque*, t. I, p. 509-510. — J.-A. HILD, *Bull. Soc. des Antiqu. de l'Ouest*, 1892, p. 213, fig. — Salomon REINACH, *Répertoire de la statuaire gr. et rom.*, t. II, vol. I, p. 158, 2. — G. CHAUVET, *Temple romain de Sanxay...* dans *Bull. Soc. Antiqu. de l'Ouest*, 1923, p. 385. Trouvé entre la galerie et la Cella.

- 4) Partie supérieure d'un candélabre de bronze (fig. 5). Hauteur du fragment 0,115, diam. de la collerette, 0,06.
- 5) Faucille à douille en fer, longueur 0,45 (fig. 8). Voir CHAUVET, *art. cit.*, p. 385 et 386, fig. 3.
- 6) Poinçon (?) de fer (fig. 8) avec manche aussi en fer, long. 0,20.
- 7) Ciseau à froid en fer (fig. 8), long. 0,18.
- 8) Bolen verre mince jaune (forme 73 de Morin-Jean), parois striées en torsade (fragment), Ht. 0,095, pouvait faire à l'entrée 0 m. 120 à 0,130. Puits « à droite du temple ».

Balnéaire

- 9) Statuette en bronze, personnage assis destiné à être fixé sur une tige par un orifice quadrangulaire (fig. 3 et 4). Il est vêtu d'une chlamyde couvrant l'épaule gauche, la partie droite de la poitrine étant découverte. Il porte un bonnet phrygien sur sa chevelure et, aux pieds, des brodequins. Le bras droit est levé, tandis que, appuyé sur le gauche, il tient une hache bipenne. G. Chauvet y voit Attis (*art. cit.*, p. 389 et 387, fig. 6), le P. de La Croix l'appelait à tort Mercure (*Soc. des Antiqu. de Fr.*, 1883, p. 287). Voir encore S. REINACH, *Répertoire...*, II, p. 471, qui a pris le sommet de la hache bipenne pour l'avant-bras gauche. — H. GRAILLOT, *Le culte de Cybèle*, dans *Bibl. des Ec. Fr. d'Athènes et de Rome*, 1912, p. 448. — Ht. 0,066. Trouvé soit dans le balnéaire, soit dans les habitations du Sud.
- 10) Lampe en bronze à cuve rectangulaire (fig. 5), chaque angle amorti par un petit cylindre. A l'une des extrémités, la cuve est prolongée par un petit hémicycle destiné à



FIG. 3. Statuette d'Attis (?), en bronze, de face.
(Agrandie au double.)

recevoir la mèche. A l'autre extrémité, appendice de préhension formé de deux anneaux perpendiculaires l'un à l'autre, le premier, tenant à la cuve, est destiné à recevoir une tige verticale pour fixer la lampe, le second à tenir le doigt. Au sommet de celui-ci, une feuille d'eau sert de levier pour le pouce. Dimensions de la cuve $0,079 \times 0,081$. Profondeur $0,016$. Du bec à la queue $0,181$. Cette lampe est dessinée sur un tableau de Brunet représentant le P. de La Croix et appartenant à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Musée de l'Échevinage.

- 11) Niche en pierre calcaire en forme d'un petit temple (fig. 6). Socle rectangulaire mouluré. Côtés ornés extérieurement de feuilles de laurier imbriquées. Fronton triangulaire sculpté d'un petit animal à longue queue (souris ?) mangeant un objet rond. Sur le toit,

FIG. 4. Statuette d'Attis (?), en bronze, trois quarts à gauche. (Grandeur naturelle.)

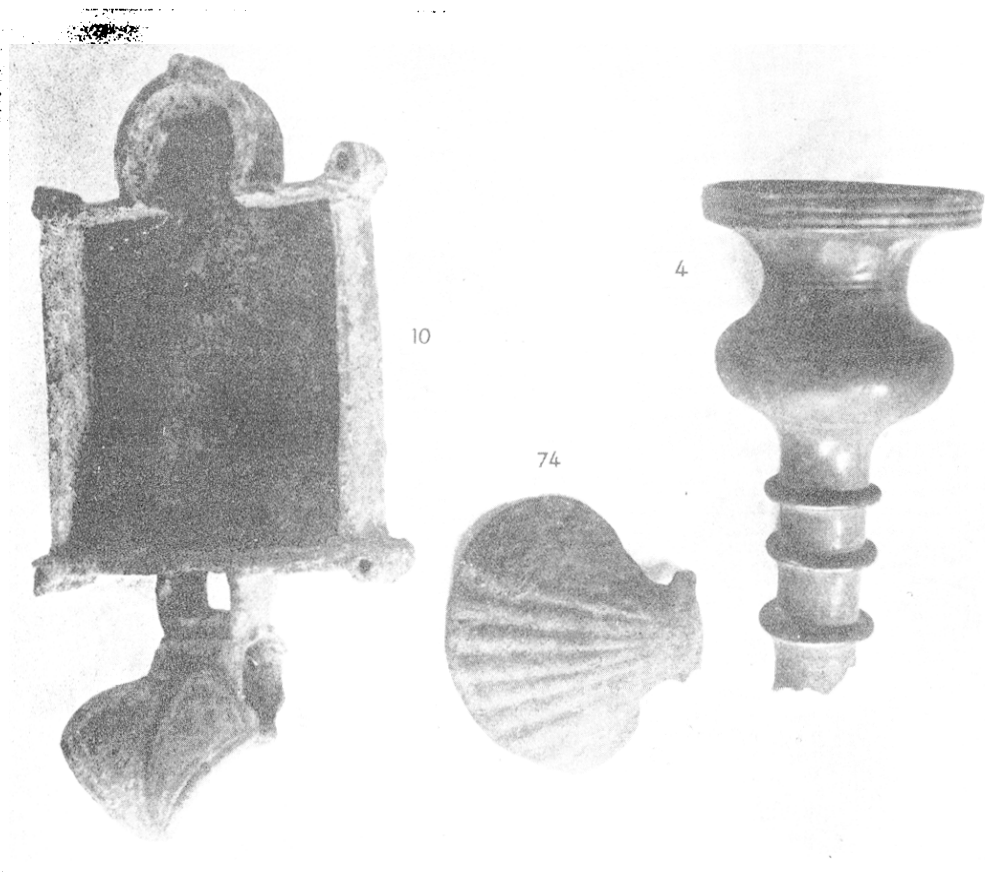


FIG. 5. Objets en bronze.



FIG. 6. Niche en pierre calcaire.

tuiles figurées. Ht. 0,32, base 0,175 × 0,175. — Voir : G. CHAUVET, *art. cit.*, p. 390-391, fig. p. 387. — ESPÉRANDIEU, *Recueil* n° 1427. Trouvé dès 1882.

- 12) Hache en fer à forte courbure inférieure, à douille (fig. 7). Dimensions : du milieu de la douille au milieu de la courbure 0,22. Hauteur du tranchant 0,175.
 13) Un burin de graveur de pierre (fig. 8) en forme d'un ciseau à mortaiser de menuisier. 0,30 × 0,027 × 0,018.
 14) Un couteau (fig. 8), forme couteau de boucher, avec manche en fer, 0,30.

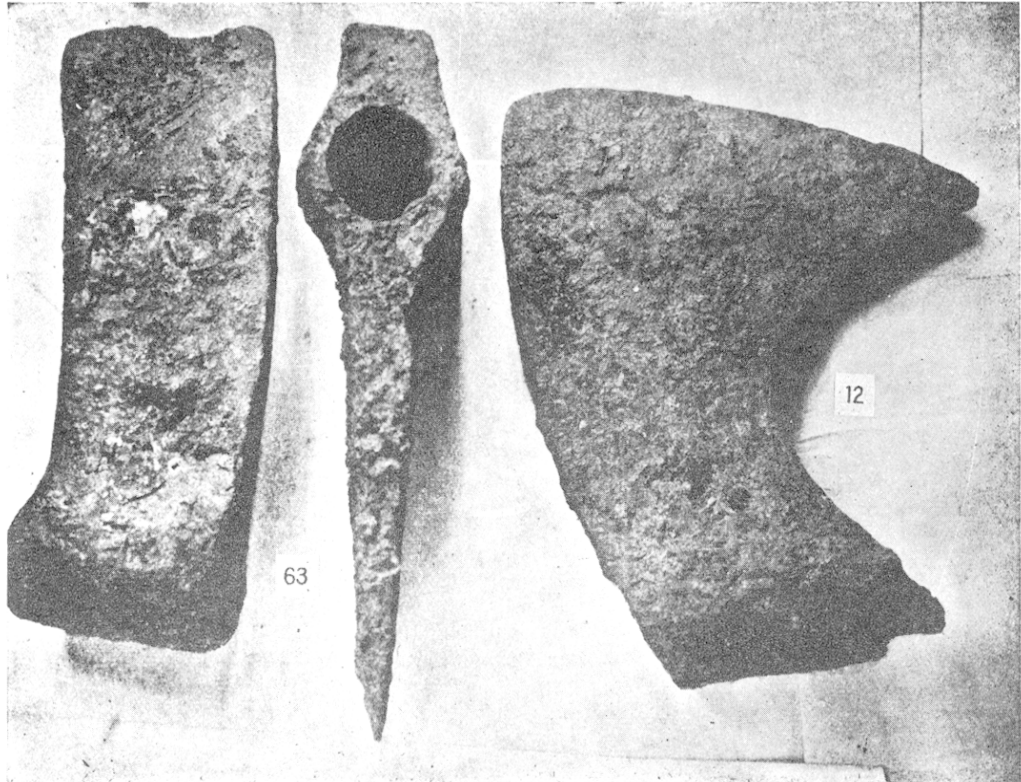


FIG. 7. Haches à douille, en fer.

- 15) Un petit couteau droit (fig. 21), base anciennement recouverte de bois, extrémité de la poignée terminée par un anneau, 0,13.
 16) Clefs de bronze et de fer (fig. 9, 10, 29), une de celles en bronze et une de celles en fer sont attachées à des chaînes de même métal qu'elles. Formes diverses, en T ou avec panneton d'un seul côté. Il est probable qu'elles ne viennent pas toutes du balnéaire.
 17) Tuyau de canalisation en plomb avec collerettes rivées par des clous de fer. 0,89 × 0,09. Diamètre de la collerette, 0,18.
 18) Dix-sept épingles ou poinçons d'os terminés soit par des boutons simples ou à double collerette, soit par une torsade (fig. 11). Dimensions diverses, de 0,15 à 0,05.
 19) Trois aiguilles en os avec chas, 0,125 (fig. 11), 0,11, 0,062.
 20) Cure-oreilles et épiloirs en cuivre cités par le P. de La Croix, mais non retrouvés.

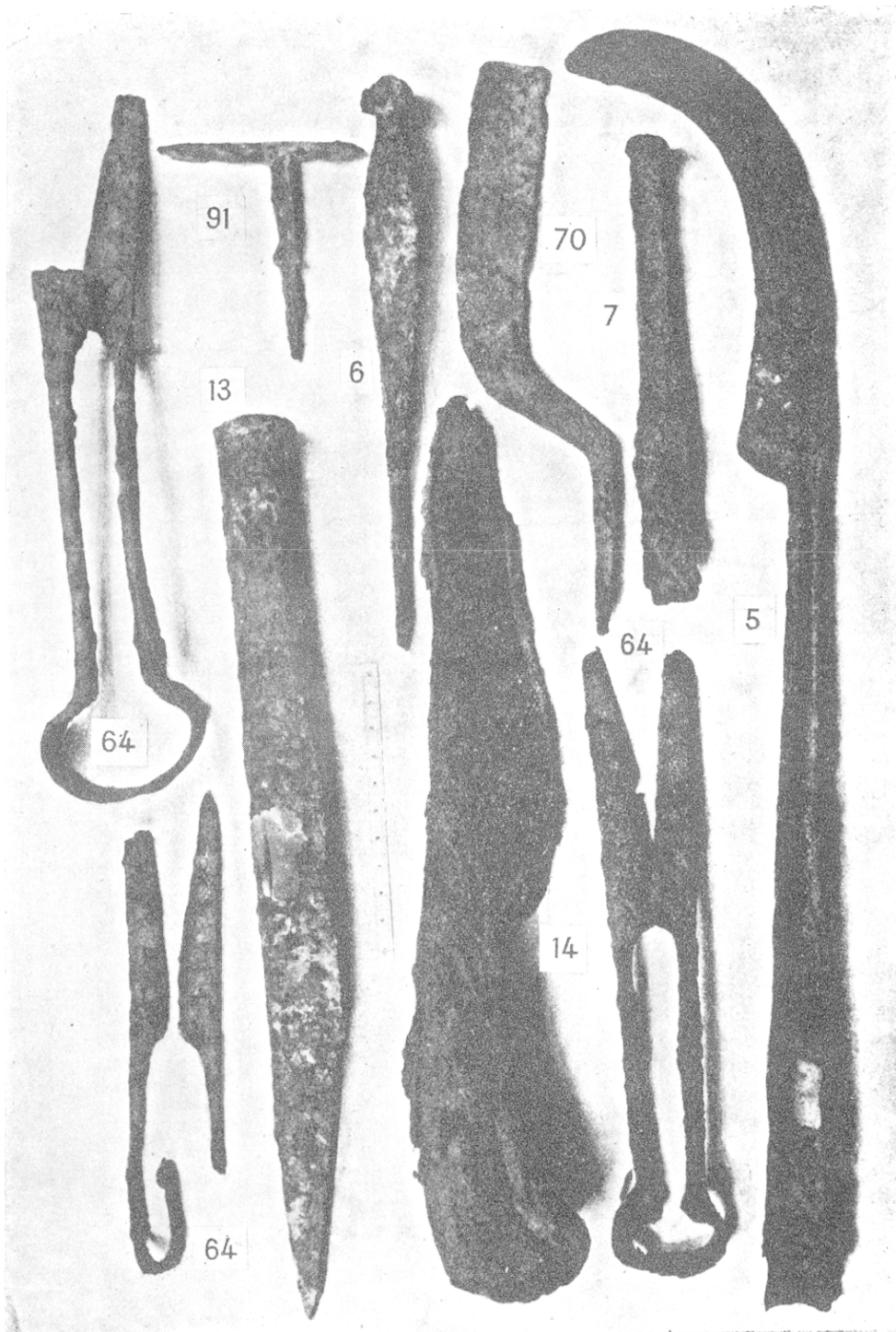


FIG. 8. Outils en fer.

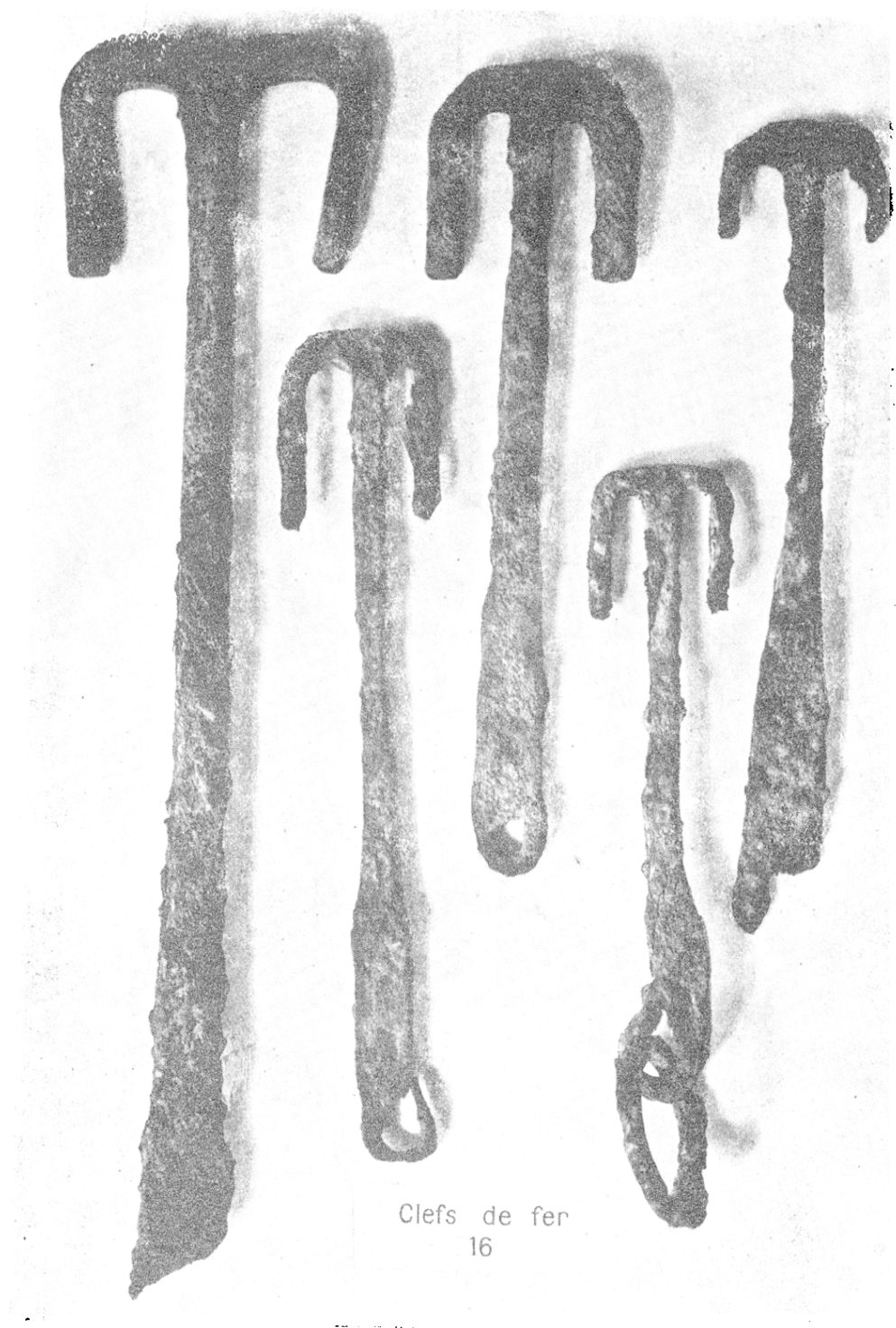
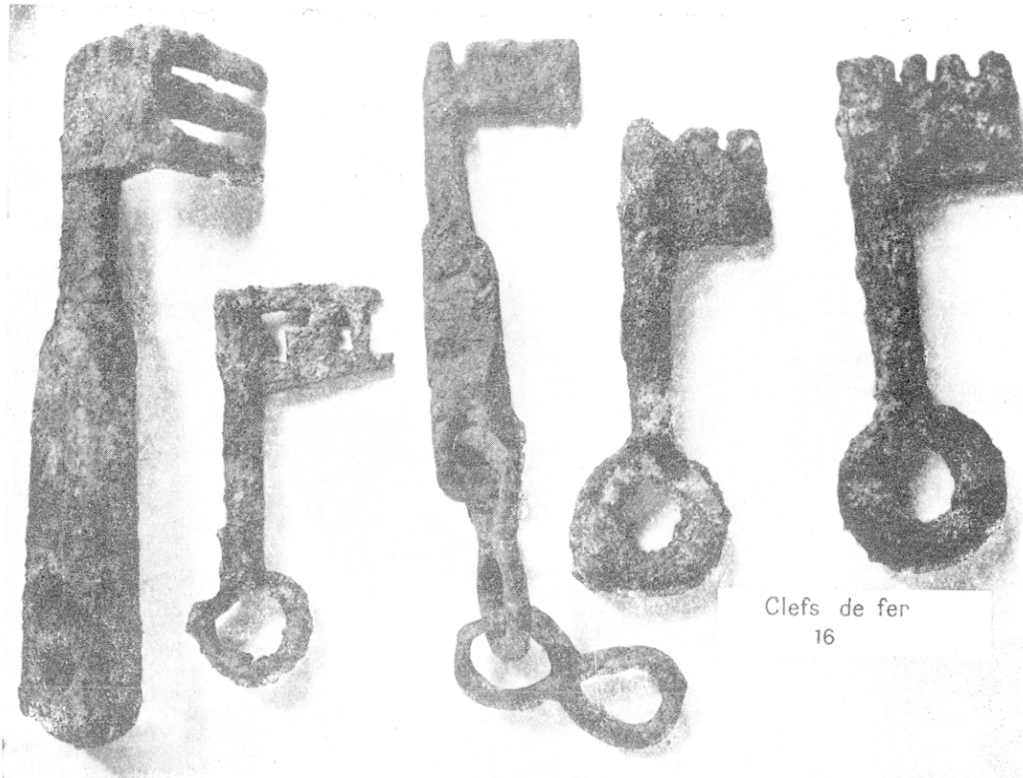


FIG. 9. Clefs en fer.



Clefs de fer
16

FIG. 10. Clefs
en fer.

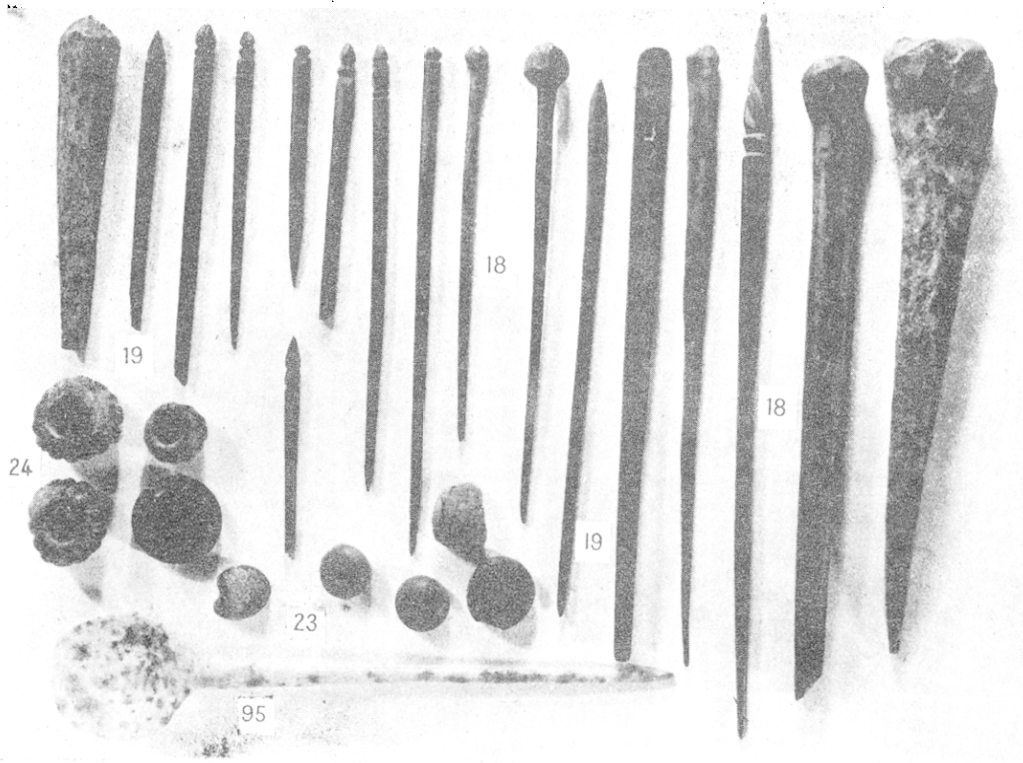


FIG. 11. Ob-
jets de toilette
et de couture en
os et en pâte de
verre.

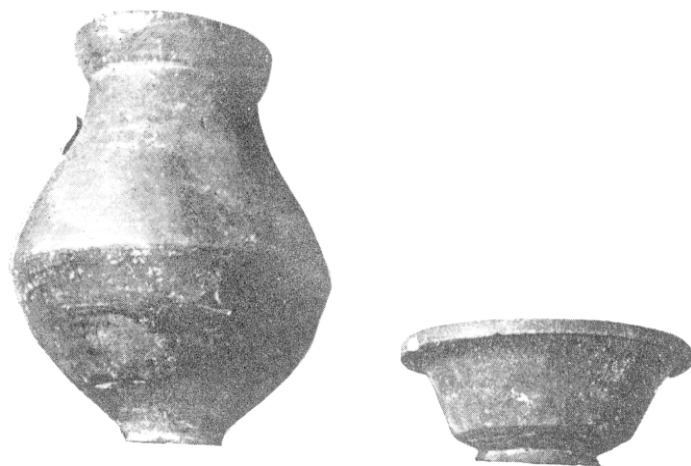


FIG. 12. Poteries : à gauche, n° 29 ; à droite, n° 26.

- 21) Une intaille en nicolo représentant Cérès debout portant une corne d'abondance et un objet rond. Gravure grossière. 0,012 × 0,009.
- 22) Intaille représentant Minerve assise tenant une Victoire. Gravure de basse époque d'après le P. de La Croix. Non retrouvée.
- 23) Six cabochons en pâte de verre bleue, en cornaline rouge non translucide et en calcaire blanc (fig. 11). Diam. de 0,022 à 0,012.
- 24) Trois perles à côte et un fragment, verre bleu turquoise (fig. 11). Diam. de 0,017 à 0,012.
- 25) Morceaux de gros verre à vitre bleuté. Épaisseur 0,007.
- 26) Petit compotier en terre rouge dite sigillée (fig. 12). Diam. 0,13, Ht. 0,07.
- 27) Deux fragments de vase en terre rouge dite sigillée, forme 37 de Déchelette. L'un représente une femme nue levant les bras (type 173). Le poinçon a été penché pour donner l'impression qu'elle tombe sous le coup de butoir d'un sanglier assis, finement modelé (type 832) qui touche sa cuisse gauche.



FIG. 13. Poteries : à gauche, n° 34 ; à droite, n° 31.

- 28) Fragments de petits vases à parois minces, pâte blanche, enduit rouge ou noir, décor à la barbotine. Quatre fragments lisses ont un enduit noir à vifs reflets métalliques.
- 29) Vase en terre noire lustrée : Ht. 0,169. Diamètres, à la panse 0,145, au goulot 0,085, au pied 0,05 (fig. 12). Vient du grand hypocauste du balnéaire.
- 30) Fragment d'un petit pot circulaire à parois verticales. Terre rougeâtre, décor à la molette.

Puits de Chauvières

- 31) Grande coupe en terre rouge de type sigillé (fig. 13). Forme 37 de Déchelette. Décor à larges rinceaux et palmettes formant médaillons dans lesquels sont figurés des amours (types 261 et 264 de Déchelette). Signature rétrograde *PATERN FE* sur le bord extérieur.
- 32) Fragment de vase à déversoir, à masque de lion en terre rouge dite sigillée. Analogue à l'exemplaire figuré par DÉCHELETTE, t. II, pl. IX, n° 2, mais panse sans rainure près du pied.
- 33) Fragment d'une patère en terre dite sigillée portant au fond une marguerite. Poterie ayant chauffé.



FIG. 14. Cruches à une seule anse.

Puits des Grandes-Crèches

- 34) Fragment de vase forme 30, terre rouge, dite sigillée, portant un cygne, type 1004 de Déchelette et pichet ou sorte d'œnochoë en terre cuite grise grossière (fig. 13). Bec trilobé largement ouvert et une anse. Ht. 0,22. Diam à la panse 0,135, au goulot, en arrière du bec 0,092.

Puits des Hôtelleries

- 35) Sept pots ovoïdes à puiser l'eau, en terre brun-rouge non vernissée, à une seule anse et large goulot (fig. 14). Ht. 0,29 à 0,25. Diam. à la panse 0,21 à 0,18, au goulot, 0,084 à 0,065. Hauteur du goulot, 0,06. L'un d'eux porte sur la panse, sous l'anse, l'inscription *CAVNA*, en lettres de 0,04.
- 36) Un petit pot (fig. 15), tronconique avec goulot et une anse en terre commune rougeâtre. Quatre stries décorent ses épaules et sa panse, deux à deux. Ht. 0,135. Ht. de la panse 0,073. Diam. à la panse 0,09.
- 37) Petit pot sphérique à une anse et à goulot étroit (fig. 15). Ht. 0,165, diam. à la base 0,06, à la panse 0,10, du goulot, intérieur 0,023, collerette 0,053.



FIG. 15. Pots à une seule anse.

- 38) Petit pot en terre grise grossière (fig. 15) destiné à être sphérique, mais manqué à la cuisson. Goulot étroit brisé, une anse. Ht. 0,13. Diam. 0,12.
- 39) Petit compotier en terre rouge dite sigillée, identique au n° 26.
- 40) Noyaux de pêches.

Hôtelleries

- 41) Bas-relief en terre cuite blanche représentant *Vénus Pudique* (fig. 16) dans une niche et signé *PISTILLVS*. Ht. 0,137, largeur au sommet 0,095. Un côté de la niche et l'ornementation du sommet sont brisés. Voir : BONSERGENT, *Sigles figulins*, dans *Archives Historiques du Poitou*, 1872, p. 365. — Harold DE FONTENAY, *Inscriptions céramiques découvertes à Autun*, 1874, p. 8 et 88 (Atelier de Pistillus). — A. BLANCHET, *Étude sur les figurines en terre cuite...* dans *Mém. Antiqu. de France*, 1890, p. 119 et 120. — Héron DE VILLEFOSSE, dans *Revue Poitevine et Saintongeaise*, art. cit., p. 344 et le P. DE LA CROIX, *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord*, p. 35, ont lu PICCELLI à tort. — *Revue Poit. et Saint.*, 1885, t. II, p. 31.
- 42) Lièvre en bronze courant (fig. 17). Longueur d'une patte à l'autre 0,055. Ht. 0,027 au sommet des oreilles. Voir : G. CHAUVET, art. cit., p. 386, fig. et 388.
- 43) Fragments d'une douzaine environ de terrines en terre grossière du pays, ayant servi à fondre du verre (fig. 18). Les uns sont couverts de vitrifications qui donnent l'aspect d'une couverte vernissée, les autres contiennent des blocs de verre bleuté.

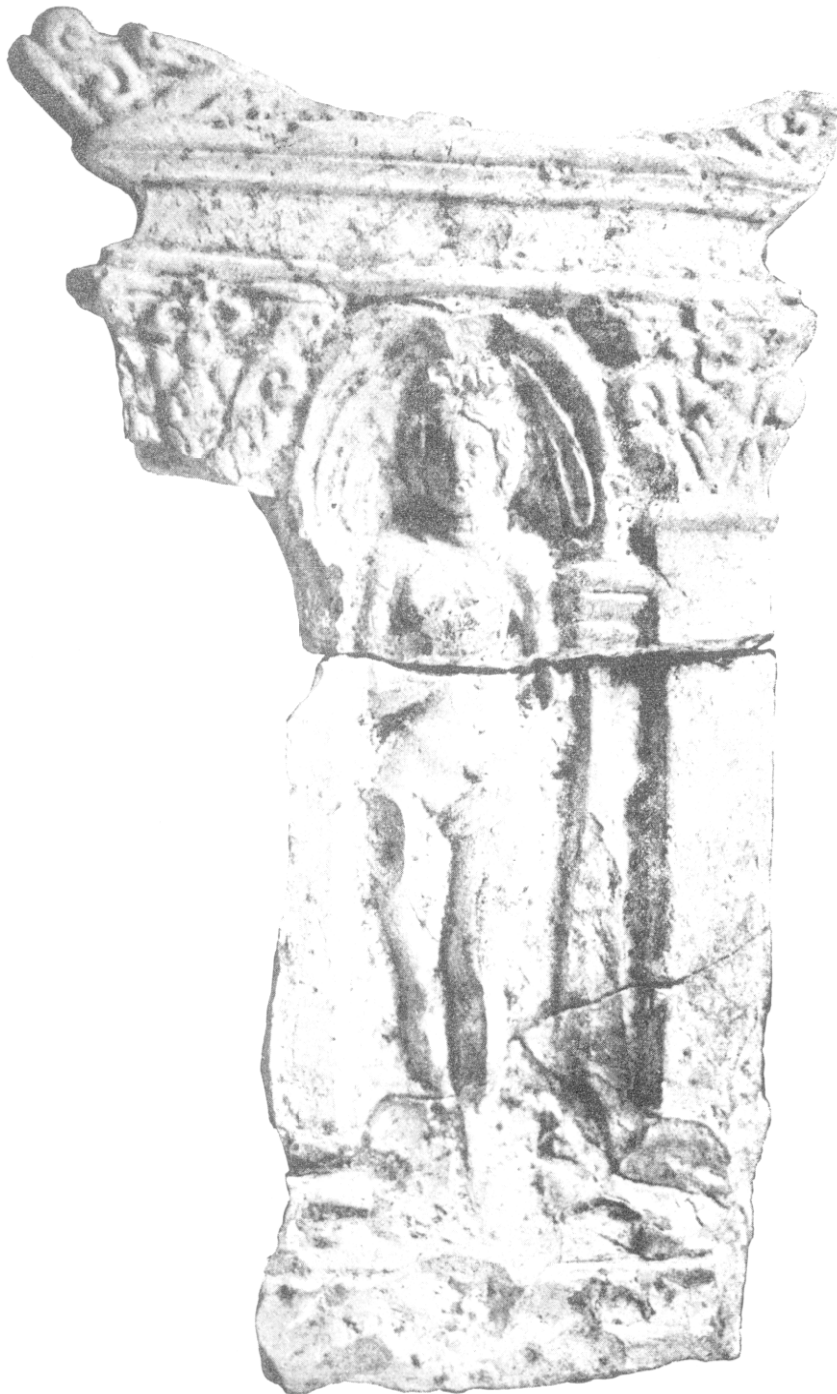


FIG. 16. Bas-relief de Vénus Pudique, en terre cuite blanche.
(Un peu plus que grandeur naturelle.)



FIG. 17. Tête de cheval
et lièvre courant. en bronze.

44) Creuset ou coupelle en lave taillée (fig. 18) dont nous n'avons que la moitié. Elle était tenue par quatre pieds rectangulaires et possédait un bec. Diamètre, environ 0,22, Ht. 0,07. — Pour ce numéro et le précédent voir CHAUVET, *art. cit.*, p. 388 et n. 18.

45) Trois fibules et un bouton en cuivre émaillé champlé (fig. 24). La première fibule est formée d'un disque d'où partent quatre branches terminées par un bouton ; diamètre de l'extrémité d'un fleuron à l'autre 0,035. — La deuxième, en forme d'une semelle, mesure 0,043 × 0,01 dans sa plus grande largeur. — La troisième, en trapèze, allongé terminé par un petit bouton, mesure 0,04 × 0,015. — Le bouton, plat possède un diamètre de 0,022.

46) Fond de pot en terre noire lustrée, diam. 0,067 avec inscription gravée circulairement : AGATHOCLES. — Héron de VILLEFOSSE, dans *Rev. Poit. et Saint.*, 1895, 1^{re} année, p. 343, dessin C, lit AGATHOCLIS. Nous pensons que les

deux traits parallèles et verticaux de la fin représentent un E.

47) Fragment de coupe en terre rouge dite sigillée, forme 37 de Déchelette. Porte un lion analogue, mais non identique au n° 788 de Déchelette.

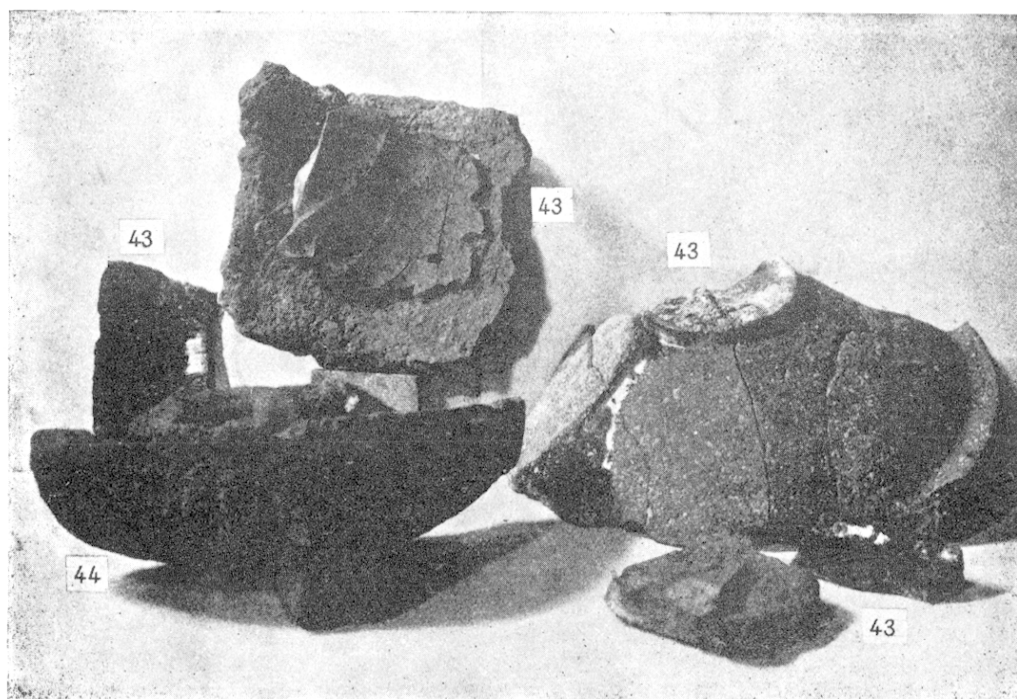


FIG. 18. Terrines contenant du verre fondu n° 43 ; creuset en lave, n° 44.

- 48) Fragment de coupe en terre rouge dite sigillée, forme 37 de Déchelette. Cervidé mâle courant à gauche, avant-main brisée, analogue, mais non identique au n° 883 de Déchelette. Il est poursuivi par un lion dont on ne voit que les pattes. Arbre stylisé entre les deux.
- 49) Fragment de vase en terre rouge mal cuite, forme 37, lézard et cygne.
- 50) Trois autres fragments de même type de vase. L'un d'eux porte un chien courant à gauche. Oreilles droites.
- 51) Fragments de petits vases à parois minces, pâte blanche, enduit rouge ou noir, décor à la barbotine.
- 52) Fragments de vases petits à parois minces, pâte blanche, enduit rouge, décor incisé.
- 53) Quatre fragments de vases en terre noire décorés à la roulette. Décor différent sur chaque morceau.

Égouts, Lupanar (1)

- 54) Fragment de vase forme 37 portant un cygne type 865. Provenance : égouts.
- 55) Trois fragments de vases à décor incisé, terre rouge dite sigillée et 2 fragments de coupes, l'une à 3 pieds. Provenance : égouts et « lupanar ».
- 56) Fragments de petits vases à parois minces, pâte blanche, décor incisé, autres lisses à enduit rouge ou noir. Égouts, « lupanar ».



FIG. 19. Cruches en terre commune, à goulot étroit.

Théâtre

- 57) Fragments d'inscriptions (voir Héron DE VILLEFOSSE, dans *Revue Poit. et Saint.*, numéro du 15 janvier 1885, p. 341 et s.). Non retrouvés.
- 58) Moulure de linteau de porte en calcaire.

(1) On a dénommé ainsi certains des restes d'habitations trouvées au Sud du sanctuaire.

- 59) Sept poteries de terre commune (fig. 19 et 20) de forme globulaire, à goulot étroit sans bec, rappellent les cruches encore utilisées pour conserver l'huile. Ht. 0,24, diam. de la panse 0,19, du goulot à la collerette 0,06, à l'entrée, 0,02, pour le plus grand et 0,16 de ht. et 0,12 de diam. à la panse pour le plus petit.

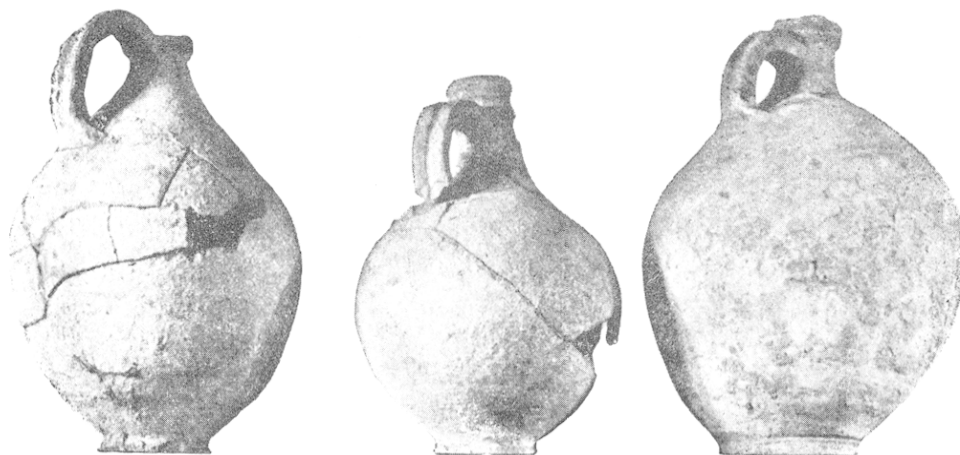


FIG. 20. Cruches en terre commune, à une seule anse.

Objets de provenances diverses ou sans provenance précisée

- 60) Clous en fer (fig. 21) de dimensions diverses provenant de tous les édifices. Ils étaient spécialement nombreux dans le théâtre.
- 61) Quatre cintres ou anneaux de fer plat portant un filet au milieu de la hauteur extérieure. Diam. 0,09 à 0,125, Ht. 0,045.
- 62) Deux plaques de fer carrées de 85 mill. de diam. portant sur une face des moulures concentriques et sur l'autre une pointe destinée à les fixer dans un substratum donné, mortier ou bois. Côtés du carré 0,085. Diam. extérieur de la moulure 0,065, intérieur 0,55.
- 63) Deux haches à douilles très légèrement incurvées (fig. 7). Dimensions : pour la première : 0,215 × 0,075, douille 0,052. Pour la seconde : 0,25 × 0,08 au tranchant ; douille 0,055.
- 64) Trois forces ou ciseaux en fer (fig. 8), longueurs 0,25, 0,22, 0,16.
- 65) Deux pointes de flèches en fer (fig. 27), 0,07 × 0,02 et 0,06 × 0,012.
- 66) Une serpe en fer avec soie et virole (fig. 21). Longueur jusqu'à la virole 0,18, longueur de la soie 0,13. Largeur avant courbure 0,08.
- 67) Un crochet (?) à douille (fig. 21), en fer, extrémités brisées, long. 0,23.
- 68) Deux coins à fendre le bois (fig. 21), 0,18 × 0,055 × 0,4 (au-dessus du retroussis du métal formé par les coups).
- 69) Deux clochettes en fer (fig. 22), l'une avec son battant : Ht. jusqu'à l'anneau 0,10 × 0,063 et 0,085 × 0,058 × 0,05.
- 70) Tiges de fer, charnières, pentures, morceaux de fer, scellements au plomb, débris d'objets en bronze indéterminables (fig. 8).
- 71) Chainette de bronze entourant un noyau de fer oxydé.
- 72) Tête de cheval en bronze (fig. 17). Ht. 0,036. Voir CHAUVET, *art. cit.*, p. 390 et fig. p. 386.

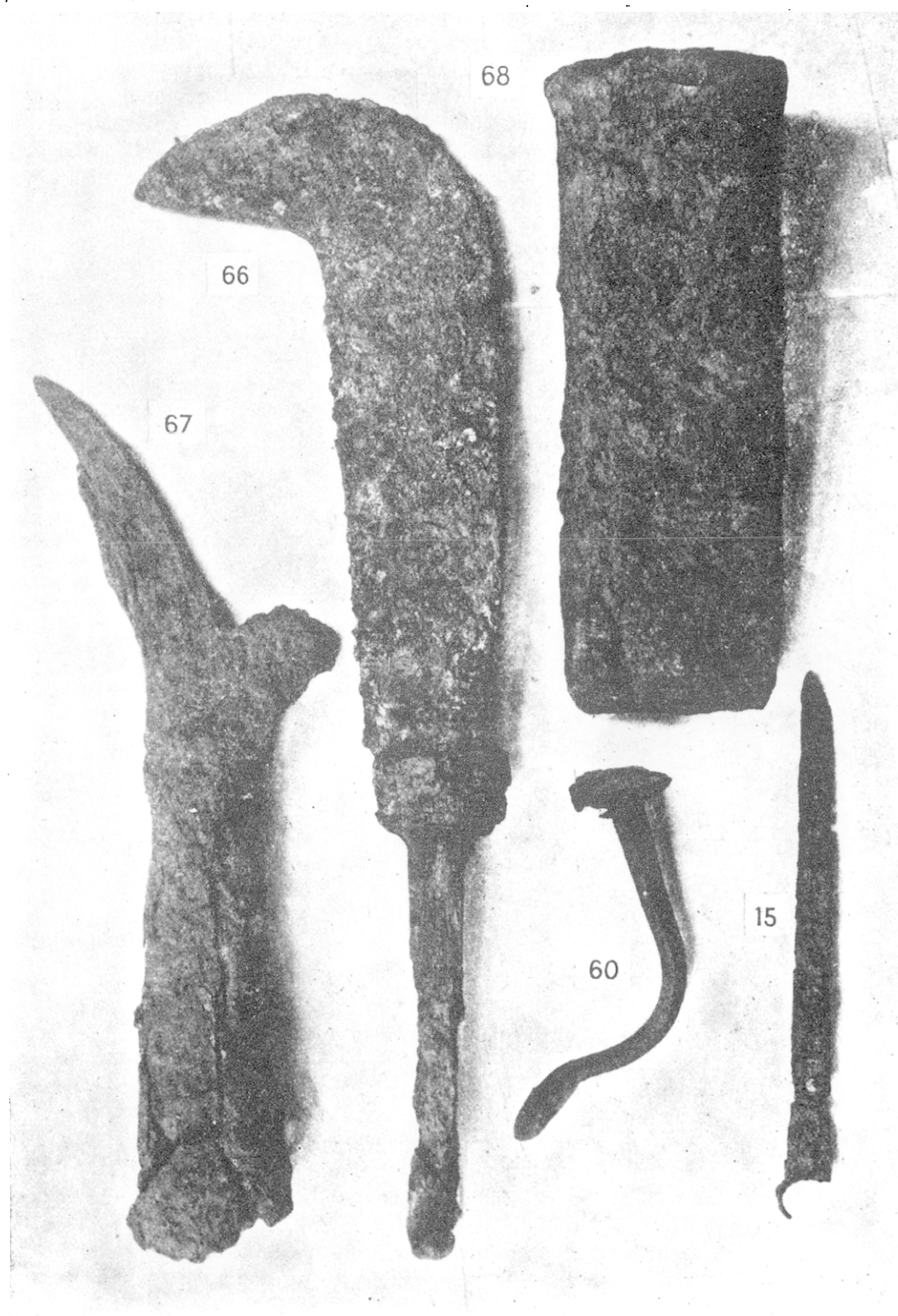


FIG. 21. Objets en fer.

- 73) Une plaque de bronze découpée (fig. 23), ornée en son centre de cercles concentriques, l'un en relief, les autres gravés. Quatre chaînettes de bronze partent des découpures latérales; deux d'entre elles sont terminées par des anneaux plus grands, les deux autres supportent deux petites plaques de bronze hexagonales allongées ($0,065 \times 0,054$), ornées d'un côté d'un bouton entouré de traits gravés concentriques; de l'autre côté non poli se détachent deux rivets, sans doute destinés à retenir une feuille de cuir ou une plaque de bois. Hauteur de la plaque de bronze : $0,178 \times 0,11$. L'ensemble paraît être une pièce de harnachement.

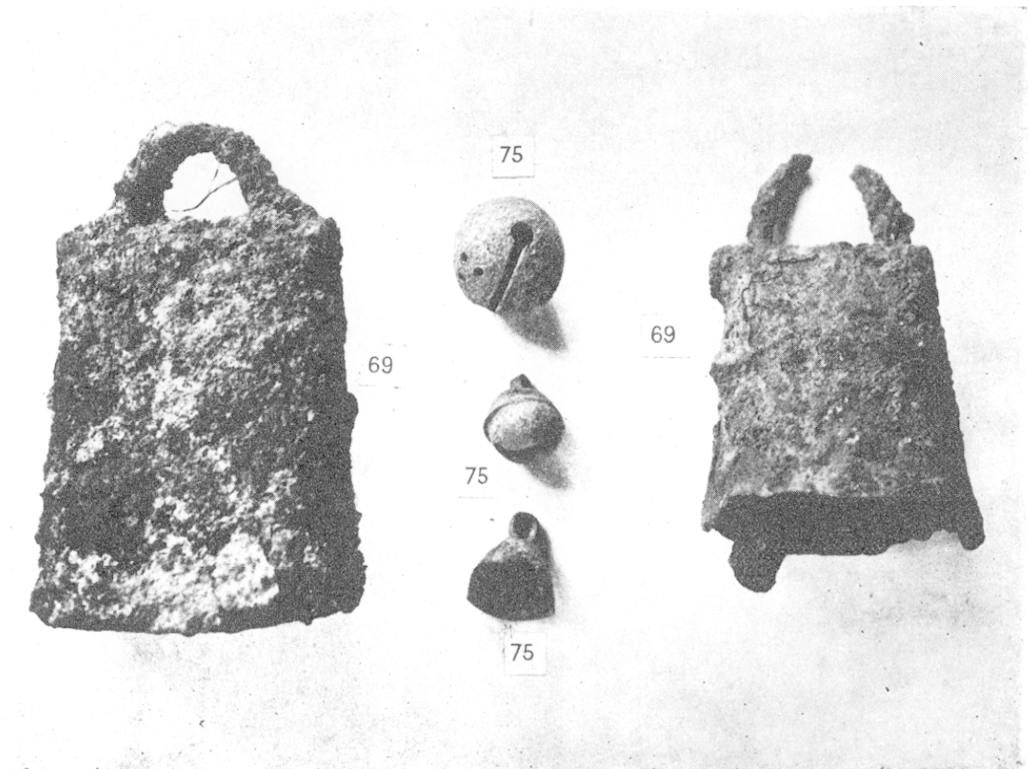


FIG. 22. Clochettes et grelots, fer et bronze.

- 74) Coquille Saint-Jacques en bronze (fig. 5), largeur 0,062.
 75) Deux grelots et une clochette en bronze (fig. 22), diam. 0,025, 0,018, 0,027.
 76) Sept fibules de formes diverses ou fragments (fig. 24). Six sont en bronze, une en argent très allié de cuivre (76 a).
 77) Trois bagues en bronze (fig. 24). L'une est un simple anneau, la seconde possède un chaton décoré d'une pâte de verre délitée; la troisième porte une large cavité destinée à recevoir une pierre ovale.
 78) Une épingle et une aiguille à chas brisé en bronze (fig. 24). L'aiguille mesure 0,075. L'épingle, terminée à la tête par une torsade, a 0,075 de long.

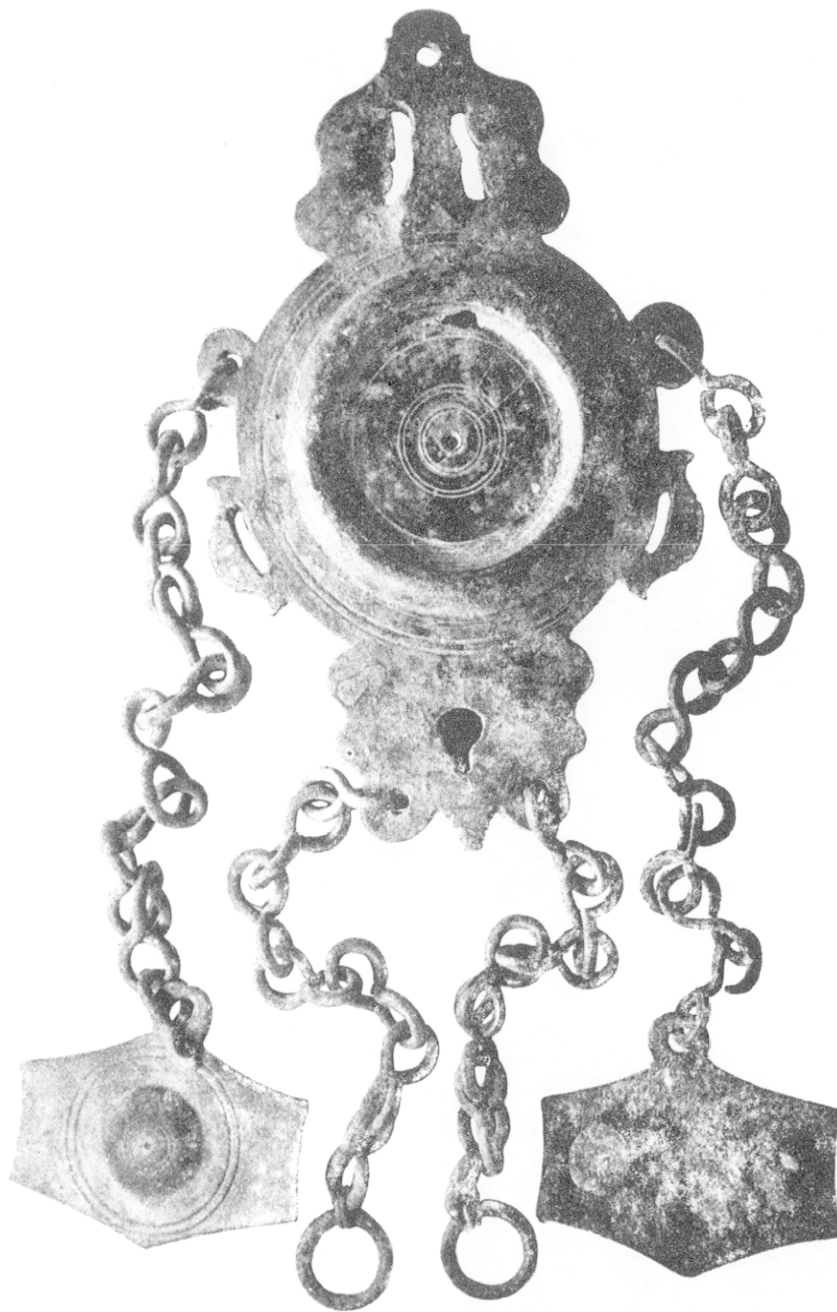


FIG. 23. Pièce de harnachement (?), en bronze.

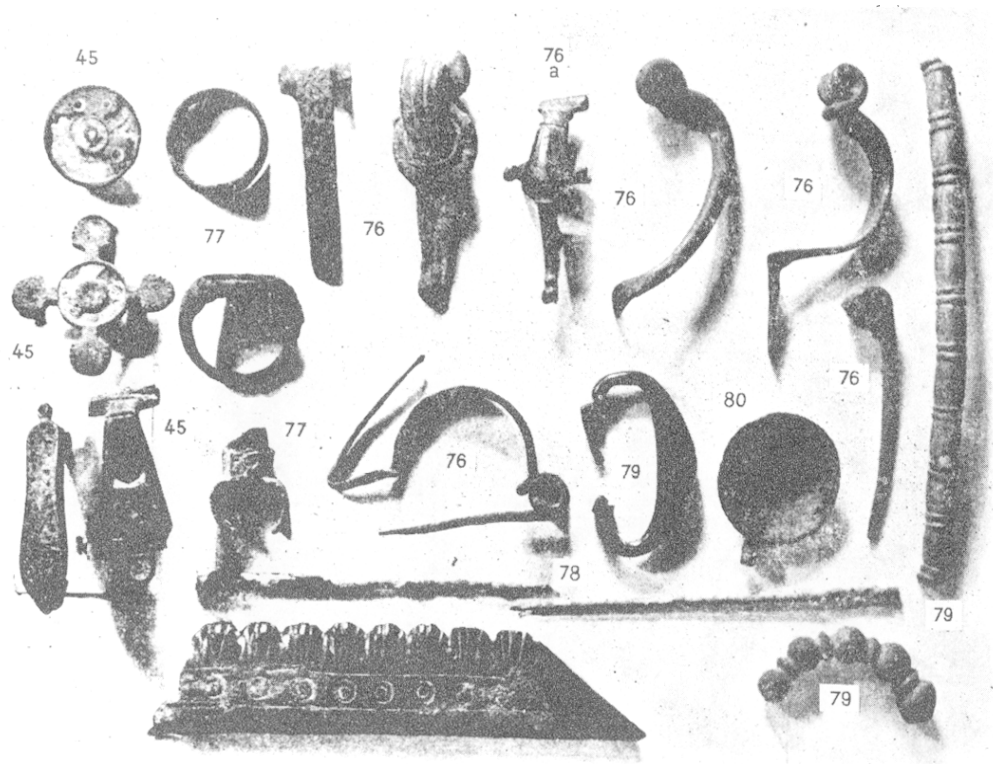


FIG. 24. Bijoux émaillés : fibules, bagues, épingles, etc.

79) Ornaments décoratifs de bronze, poignée de coffret, plaque de revêtement avec cercles gravés concentriques, demi-cercle formé de nœuds, filets destinés à être fixés sur des coffrets par des clous (fig. 24).

80) Cuiller à onguents, bronze (fig. 24), la queue manque ; diam. de la coupelle 0,025.

81) Fragments d'un petit cratère en bronze doré à parois très minces. Diamètres : du pied, 0,047 ; de la panse, 0,08 ; de l'ouverture, 0,090. Hauteur supposée, 0,080.

82) Rosace de bronze ajouré de 0,035 de diam. formée d'un disque central percé entouré de 4 anneaux rectangulaires en bras de croix reliés par 8 petits anneaux, 2 entre chaque bras de la croix. Motif purement décoratif.

83) Pendeloque en bronze (fig. 27), en forme de cœur, 0,032 × 0,029.

84) Une tête en calcaire (fig. 25), assez



FIG. 25. Sculptures en calcaire.

- grossièrement ébauchée, coiffée d'un bonnet rond : $0,15 \times 0,10$.
- 85) Un pied droit de statue en calcaire (fig. 25). Long. 0,85, larg. à la base des doigts 0,55.
- 86) Une hachette néolithique en diorite verdâtre polie, long. 0,08.
- 87) Deux éclats de silex brun intentionnellement taillés, mais non retouchés, l'un en forme de racloir large, 0,08 ; 0,05, l'autre en forme de pointe, 0,08 \times 0,03.
- 88) Une molette de pierre (grès rougeâtre en forme de cube aux arêtes très arrondies. 0,065 \times 0,065 \times 0,058.
- 89) Seize anneaux de bronze de dimensions diverses (fig. 27); l'un d'eux porte deux petites cornes; un autre va en s'effilant comme un croissant de lune presque refermé (0,02). Diamètres extrêmes des anneaux : 0,032 à 0,016



FIG. 26. Fragment de brique avec inscription incomplète ([Pist]illus).

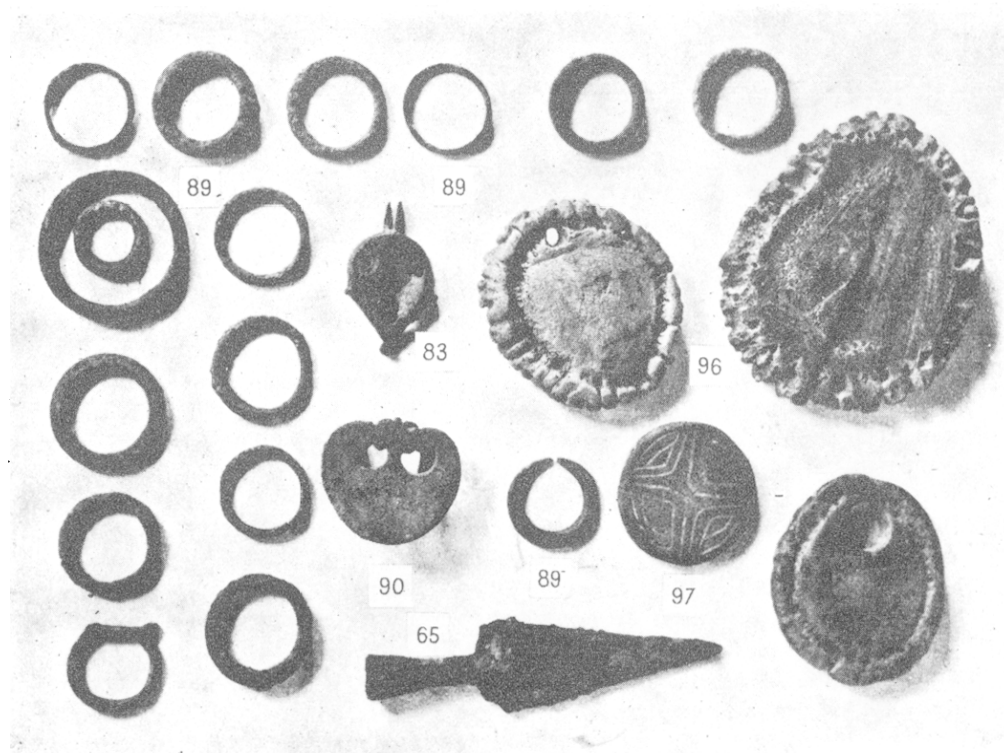


FIG. 27. Objets divers : anneaux en bronze, pendeloques, pointe de flèche en fer, bases d'andouillers.

- 90) Passant de ceinture (fig. 27) en forme de pelle (bronze) $0,03 \times 0,025$.
- 91) Agrafes en fer en forme de T à branches inégales destinées à fixer les plaques de revêtement (fig. 8). Dimensions de deux de ces objets : Ht. 0,09; tête 0,075. Ht. 0,08; tête 0,105.
- 92) Fragment d'une brique épaisse en terre blanche portant l'inscription... LLIVS ; $0,15 \times 0,14$ (fig. 26). Voir Héron DE VILLEFOSSE dans *Rev. Poit. et Saint.*, *op. cit.*, p. 343 e.

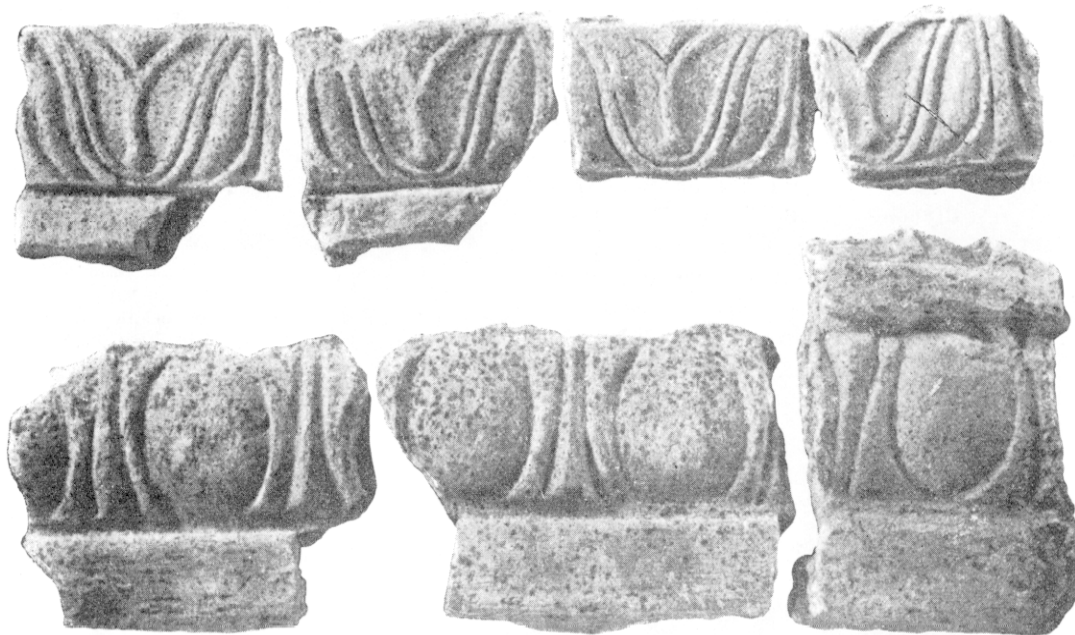


FIG. 28. Moulures en stuc.

- 93) Fragments de frises ou moulurations en stuc (fig. 28), portant des oves et des motifs en forme de tulipe épanouie.
- 94) Fragments d'enduits rouges, noir grenat, avec ou sans filets jaunes et blancs. D'autres portent des rinceaux grenat sur fond blanc. Deux portent des feuillages vert amande sur fond rose avec pastilles blanches groupées par 3.
- 95) Cuiller à parfums en os avec manche de la même pièce se terminant en pointe (fig. 11). Longueur totale 0,13, largeur de la cuiller 0,023.
- 96) Trois bases d'andouillers (fig. 27) coupés en rondelles; deux sont perforées non loin du bord comme pour servir de pendeloque; la troisième rondelle est seulement sciée et non achevée de façonner.
- 97) Une rondelle (fig. 27) de même matière (?) portant gravés des deux côtés des traits en V divisant le cercle en quatre. Diamètre 0,024.
- 98) Charnière de coffre en os, en forme de cylindre percé latéralement d'un trou. Long. 0,028, diam. 0, 018.
- 99) Petite anse en forme de corne torsadée en verre plein noir. Long. 0,05, diam. à l'extrémité la plus grosse 0,009,

- 100) Meule en terre cuite perforée au centre. Diam. 0,045 ; diam. du trou, 0,01.
Épaisseur 0,012.
- 101) Cubes de mosaïque en pierre blanche, en pierre noire et en pâte de verre bleuc.
- 102) Nombreux fragments de vases en terre grossière, rougeâtre ou noire. Grandes amphores ou amphoriques de petite taille, anses torsadées, collerettes décorées au pouce.
Toutes provenances.

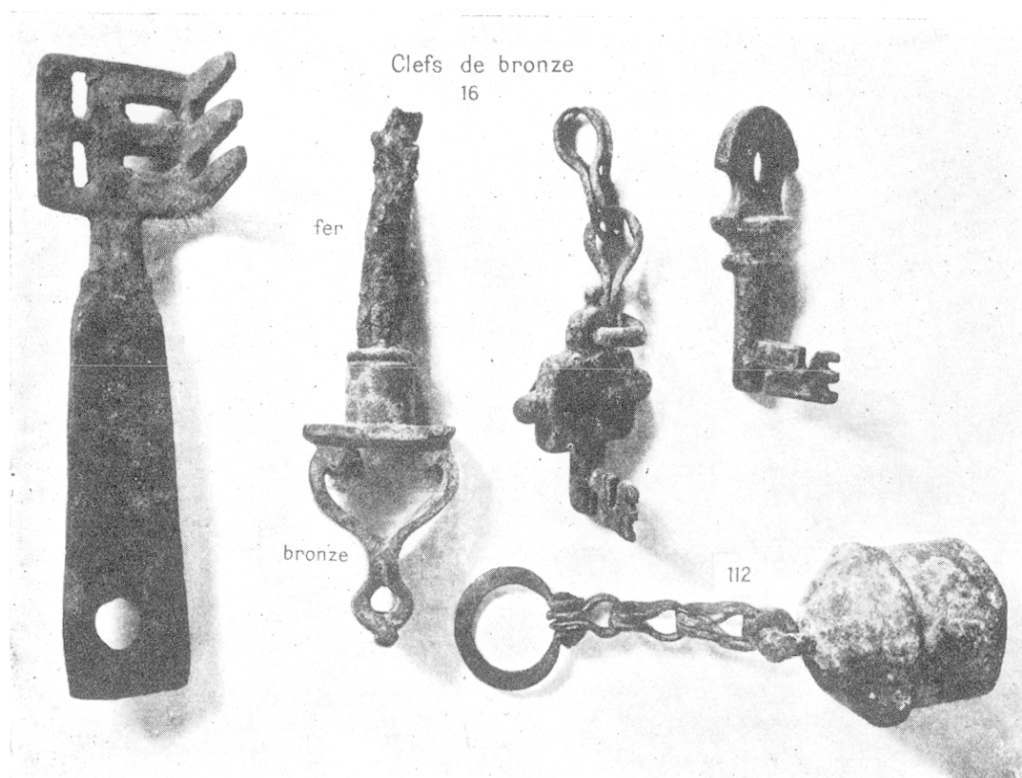


FIG. 29. Clefs en fer et bronze ;
gland en plomb attaché à une chaînette en bronze.

- 103) Nombreux fragments de vases en terre rouge dite sigillée, coupes avec ou sans pied, plats, patères, coupes à feuilles d'eau en cœur sur le rebord, coupes à bords droits. Toutes provenances.
- 104) Poteries avec marques de potiers décrites dans Héron DE VILLEFOSSE, dans *Rev. Poit. et Saint.*, art. cit., p. 348. Non retrouvées.
- 105) Jatte en terre blanchâtre non vernissée, calotte hémisphérique à large rebord et bec. Diam. 0,29. Sur le rebord large poinçon : REGENVS F. Voir Héron DE VILLEFOSSE, *ibid.*, p. 343.
- 106) Huitres, coquille Saint-Jacques, pétoncles ; coquillages marins divers ; escargots dits de Bourgogne.
- 107) Ossements d'animaux domestiques divers, bouc, porc, chien.
- 108) Pommes de pin.

- 109) Une dizaine de monnaies gauloises, dont deux Viretios, un Contoutos, un Atectori, un Ateula (Balnéaire). Voir G. CHAUVET, *art. cit.*, p. 384, n. 10 et fig. p. 386.
- 110) Cent vingt-sept monnaies romaines (sur trois cent quarante-deux trouvées par le P. de La Croix). Vespasien, Antonin, Nerva, Tetricus, Justinien (527-565). Voir CHAUVET, *art. cit.*, p. 384.
- 111) Dispositifs d'hypocaustes, briques échancrées, piles, drains.
- 112) Gland en plomb attaché à une chaînette de bronze terminée par un anneau (fig. 29).
Tous ces objets, à l'exception de ceux pour lesquels cela est spécifié, sont conservés au Musée de l'Échevinage de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* où nous les avons photographiés nous-même.

FR. EYGUN.